



RAPPORT ANNUEL

2020

04

**Message du Président
et du Directeur Général**

06

Focus

Pacte vert pour l'Europe

ELIA est le co-architecte de
notre futur énergétique

FLUXYS : travailler ensemble
vers le même objectif

ESTOR-LUX : nouvelle ère
pour le stockage électrique

18

**Notre vision
stratégique 2.0**

S O N M M N

28

**Notre gouvernement
d'entreprise**

30

Rapport de gestion

FLUXYS

ELIA

Énergies renouvelables

Eau

Autres

20

Nos valeurs

22

Notre actionariat

24

Notre capital

TABLE

82

Notre histoire, nos participations

90

Bilan et compte de résultats

115

Rapport de rémunération



**MESSAGE DU
PRÉSIDENT & DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

« Notre vision 2.0 veut affirmer notre rôle de financier et d'architecte de projets dans l'intérêt de la Wallonie et de nos actionnaires. »

Jean-Marie Bréban

« SOCOFE veut pouvoir embrasser un maximum d'initiatives qui vont lui permettre de se développer et d'apporter sa contribution à la transition environnementale. »

Julien Compère



2019 annonçait déjà les prémices d'un renouveau pour SOCOFE. Pour rappel, notre actionnariat a fait l'objet d'une réorganisation importante. Résultat : un actionnariat plus équilibré et représentatif des pouvoirs locaux de l'ensemble de la Wallonie, et aussi une position renforcée dans PUBLI-T et PUBLIGAZ (et donc indirectement en ELIA et FLUXYS), où SOCOFE occupe désormais la place de plus gros actionnaire.

En 2020, d'autres paramètres, à la fois structurels et conjoncturels, se sont ajoutés à cet alignement des astres du changement. Tout d'abord, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouveau Directeur Général. Jean-Marie Bréban a pris les commandes de SOCOFE le 15 septembre avec une profonde détermination à relever les défis qui attendent notre société.

Ensuite, il y a une série d'éléments externes. Le Green Deal européen et les Plans de relance (fédéral et wallon) sont une magnifique opportunité de croissance pour notre région. Un train que les pouvoirs locaux ne peuvent rater ! Car si la transition énergétique reste un objectif important pour les générations futures, elle le sera aussi pour la croissance économique de la Wallonie. D'ailleurs, avec ses 1.000 milliards € d'investissements sur 2021-2030, le Green Deal se définit comme la stratégie de croissance de l'Europe, destinée à construire une économie au service des individus et de la planète.

En mettant l'accent, et surtout les moyens financiers, sur la transition environnementale et énergétique, les politiques semblent faire preuve aujourd'hui d'une détermination positive. Mais bien sûr, la volonté ne suffira pas. Les objectifs, qu'ils soient européens, belges ou wallons, sont tellement ambitieux qu'il conviendra non seulement d'en assurer le financement, mais aussi de garantir un alignement complet de la chaîne de valeur.

Nous aurons entre autres besoin des ressources humaines capables d'opérationnaliser tous les projets. D'ailleurs, en ce qui concerne SOCOFE, nous allons nous doter d'une équipe renforcée. Nous voulons ainsi être en mesure d'embrasser un maximum d'initiatives qui vont permettre à notre entreprise de se développer et d'apporter sa contribution à cette transition.

La réalisation des ambitions nécessitera aussi d'avoir des projets à l'échelle d'un territoire, ainsi qu'un changement de mentalités pour disposer à temps du cadre et des outils nécessaires pour accélérer le tempo. Nous ne pouvons plus nous permettre de perdre de temps !

Autre paramètre porteur d'opportunités : l'évolution de plus en plus rapide des technologies. Adaptation et décarbonisation de notre industrie, approvisionnement et stabilité du réseau en électricité, deuxième zone offshore belge, compensation de la sortie annoncée du nucléaire pour 2025, investissements massifs qui se profilent dans la filière hydrogène, besoin de flexibilité et de capacités de stockage... Avec sa capacité d'innovation, la Wallonie doit pouvoir jouer un rôle fondamental pour la transition et pour l'économie, en s'inscrivant entre autres dans les stratégies d'avenir d'ELIA et de FLUXYS !

Face à cette convergence d'éléments, il nous a semblé opportun de réfléchir à ce que nous voulions pour SOCOFE demain. L'idée n'est pas de faire table rase du passé, mais d'évoluer. Nous allons déployer davantage encore nos ailes pour asseoir notre place d'acteur de référence et saisir les opportunités qui vont découler de la transition en marche et ce, au profit du développement économique en Wallonie.

C'est l'essence du plan stratégique SOCOFE 2.0 : SOCOFE veut être l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale. Au travers de cette nouvelle vision à découvrir dans les pages qui suivent, nous voulons affirmer notre rôle de soutien financier, mais aussi d'architecte de projets en ligne avec nos missions, dans l'intérêt de la Wallonie et de nos actionnaires. Cette évolution signifie notamment être prêts à prendre plus de risques, dans des projets plus audacieux et pas forcément de grande taille. 2020 donne d'ailleurs le ton : jamais nous n'aurions imaginé être acteur, il y a dix ou quinze ans, d'un projet comme ESTOR-LUX, le premier parc de batteries wallon !

Pour terminer, nous tenons à souligner que si SOCOFE est aujourd'hui cet acteur wallon crédible, solide et prêt à franchir une nouvelle étape de son histoire, nous le devons en grande partie à Claude Grégoire. Pendant trois décennies, celui-ci a fait preuve de vision, d'engagement, de professionnalisme et d'une motivation exemplaire dans la gestion de SOCOFE. Nous l'en remercions. Et comme il l'a écrit lui-même l'année dernière, nous terminerons cette entrée en matière en affirmant que décidément, SOCOFE a un bel avenir devant elle !

Julien Compère
Président du Conseil d'administration

Jean-Marie Bréban
Directeur Général



FOCUS

Pacte vert pour l'Europe

ELIA est le co-architecte de notre futur énergétique

FLUXYS : nous devons travailler ensemble vers le même objectif

ESTOR-LUX : une nouvelle ère pour le stockage électrique



PACTE VERT POUR L'EUROPE

Un tournant historique

Dès son élection à la tête de la Commission européenne en 2019, la Présidente européenne de l'exécutif Ursula von der Leyen a fait de l'écologie l'un des chantiers majeurs de son mandat. Un an plus tard, le Green Deal européen est sur les rails. Jamais la Commission européenne n'a été aussi ambitieuse dans la lutte contre le changement climatique ! Ce programme volontariste en faveur d'une Europe neutre en carbone apporte une réponse commune sans précédent. Les politiques de la Belgique et de la Wallonie s'inscrivent d'ailleurs dans la ligne du Green Deal, opportunité unique d'accélérer les réformes et les investissements. Bien entendu, SOCOFE est déterminée à apporter sa pierre à l'édifice, au profit de la transition environnementale ainsi que de l'économie wallonne.

Le Green Deal en 3 points

01.

Un objectif ambitieux

Faire de l'Europe le 1^{er} continent
climatiquement neutre

02.

Un timing serré

-55% d'émissions de gaz à effet de serre par
rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030 et zéro
net carbone en 2050

03.

Des moyens conséquents

L'Union européenne compte mobiliser
1.000 milliards € en dix ans

Objectifs climatiques

En visant la neutralité climatique en 2050, l'Union européenne soutient l'accord de Paris sur le climat, signé par 194 pays et l'Union européenne en 2015. Cet accord vise à limiter l'augmentation de la température terrestre bien en-dessous de 2°C (par rapport à la période pré-industrielle), et même à limiter cette hausse à 1,5°C. Le Green Deal couvre un certain nombre de domaines d'actions étroitement liés, dont le climat, l'environnement, l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture et la finance durable.

Stratégie de croissance

Le Green Deal ne se limite cependant pas à réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre. Il est aussi pensé en termes de croissance économique. Il vise une croissance dissociée de l'utilisation des ressources, génératrice d'innovation et d'emplois. La Commission européenne estime que près d'un million d'emplois pourraient être créés d'ici 2030 dans le cadre de cette relance verte.

*« Le Green Deal est le moment
'man on the Moon' de l'Europe ! »*

Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne

Une vision globale et inclusive

Le Green Deal décrit les investissements et les instruments financiers nécessaires pour atteindre les objectifs. Il clarifie aussi la manière de garantir une transition équitable et inclusive pour tous, où personne ne sera mis de côté. Le Green Deal insiste sur une approche globale. La transition écologique n'est plus traitée en silos mais de façon systémique, c'est-à-dire qu'elle réunit les stratégies climatique, énergétique, environnementale, industrielle et économique, pas toujours cohérentes entre elles, dans une seule vision à long terme.

La plus grande transformation énergétique

Un des leviers importants du Green Deal est la décarbonation du système énergétique. Il faut dire que la production et la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs économiques représentent plus de 75% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. La Commission a fait de l'efficacité énergétique une priorité. Elle vise entre autres la mise en place d'un secteur de l'énergie reposant largement sur les sources renouvelables (objectif 32% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030), tout en abandonnant rapidement le charbon et en décarbonant le gaz. Parallèlement, il sera essentiel de veiller à ce que le marché de l'énergie européen soit pleinement intégré, interconnecté et numérisé et ce, dans le respect de la neutralité technologique. Le Green Deal parle aussi de favoriser le déploiement de technologies et d'infrastructures innovantes, comme les réseaux électriques intelligents, les réseaux de distribution d'hydrogène, ou le captage, le stockage et l'utilisation du carbone, le stockage de l'énergie...

Plans de relance post-covid

QUAND RÉSILIENCE ET TRANSITION CLIMATIQUE SONT INTIMEMENT LIÉES

Afin de contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus, la Commission européenne, le Parlement européen et les dirigeants de l'Union européenne ont convenu en 2020 d'un Plan de relance européen de 750 milliards €.

Celui-ci, entièrement financé par l'Europe, devrait permettre de sortir de la crise et de jeter les bases d'une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente.

Le Plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe, appelé « Next Generation EU », se compose de prêts et de subventions. Ceux-ci seront distribués individuellement aux pays les plus touchés par la crise sanitaire. L'Union européenne a imposé qu'au minimum 30% de ces fonds soient consacrés à des projets liés à la lutte contre le réchauffement climatique, respectant entre autres l'objectif de neutralité carbone fixé par le Green Deal.

En 2021, chaque Etat membre doit soumettre à la Commission européenne son propre Plan national pour la reprise et la résilience. La Belgique s'est vu réserver une enveloppe de 5,9 milliards €, qui sera répartie entre chaque entité fédérée.

Fédéral : 50% pour la transition énergétique

Du côté fédéral belge, on prévoit de consacrer près de 50% des investissements à la transition écologique et 20% à la digitalisation. Parmi les projets énergétiques sur la table au moment de rédiger ce rapport :

- La construction d'une infrastructure de transport de l'hydrogène et de capture du CO₂
- La construction d'une « île énergétique » permettant de raccorder des infrastructures énergétiques en mer du Nord
- Le développement de centrales électriques au gaz...

Wallonie : en avant toute pour l'hydrogène

Le budget attribué à la Wallonie dans le cadre de ce Plan de relance s'élève à 1,480 milliard €. Au moment de rédiger ce rapport, 24 projets étaient sélectionnés, faisant la part belle à la transition verte, y compris dans sa dimension économique, ainsi qu'à la digitalisation, à la mobilité durable, au vivre ensemble et à la formation. Certains intéressent directement les entreprises dans lesquelles SOCOFE est présente, plus particulièrement ELIA et FLUXYS. D'autres présentent une opportunité d'investissement pour SOCOFE dans sa mission de soutien au développement économique wallon.

Une logique de fond

Bien entendu, la Wallonie n'a pas attendu le Green Deal ni le Plan de relance européen pour s'inscrire dans une logique de transition environnementale. Cette logique était déjà bien présente dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, où une place importante est accordée au climat, à l'énergie renouvelable, aux économies d'énergie et à la mobilité douce. Elle s'est encore renforcée dans le Plan Air Climat Energie 2030 et dans le cadre de la stratégie de relance régionale « Get up Wallonia ».

La vision stratégique 2.0 de SOCOFE

ÊTRE L'OUTIL
D'INVESTISSEMENT DES
POUVOIRS LOCAUX WALLONS
DANS LA TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE

On peut parler d'un alignement des astres au niveau européen, belge et wallon !

Les volontés politiques sont renforcées de moyens financiers à la hauteur des ambitions. Face à tous ces défis sociétaux, SOCOFE entend asseoir sa place d'acteur de référence et saisir les opportunités qui vont en découler, et ce, au profit du développement économique en Wallonie.

TROIS MISSIONS PRIORITAIRES POUR LES ANNÉES À VENIR

01.

Être l'**architecte** d'un écosystème autour d'ELIA et de FLUXYS

02.

Consolider notre rôle pionnier et de référence dans l'éolien offshore

03.

Soutenir le développement des projets innovants et structurants

-95%

DE GAZ À EFFET DE SERRE
POUR LA WALLONIE

La Région wallonne vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, dont 95% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, sur la base d'une trajectoire progressive de réduction des émissions de gaz à effet de serre (avec une étape intermédiaire de réduction de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030).

RENCONTRE AVEC

CHRIS PEETERS



ELIA est le co-architecte de notre futur énergétique.

Quel commentaire vous inspire le Green Deal européen ?

Cela fait plusieurs années que la stratégie d'ELIA est résolument en ligne avec les objectifs européens en matière de transition énergétique. Nous avons consenti des efforts permanents autour

de l'intégration du renouvelable, par exemple avec la réalisation du MOG qui connecte les parcs éoliens offshore en mer du Nord au réseau électrique terrestre belge. Nous avons aussi beaucoup investi dans la digitalisation de nos systèmes, car qui dit renouvelable dit intermittence, et donc besoin de flexibilité sur le réseau électrique.

Flexibilité et interconnexion sont-elles les clés de la transition énergétique ?

Exact. Nous continuons d'ailleurs toujours de renforcer l'interconnexion de notre pays. Ces deux dernières années, nous avons ajouté deux jonctions supplémentaires avec nos voisins :

la mise en service en 2019 du câble NEMO LINK vers le Royaume-Uni, et l'interconnexion ALEGrO entre la Belgique et l'Allemagne, inaugurée fin 2020. Depuis des années aussi, nous travaillons sur le renforcement au niveau de nos frontières Nord et Sud. Les projets d'interconnexion offrent plus de possibilités et augmentent la sécurité d'approvisionnement.

Elles permettent aussi de réduire les prix pour les consommateurs, qui ont accès à des productions moins chères ainsi qu'à de la production d'électricité renouvelable. On peut par exemple importer aujourd'hui de l'éolien qui vient d'Allemagne dans notre pays. Enfin, nous travaillons aussi beaucoup au renforcement du réseau 380kV car nous devons être prêts à répondre au besoin croissant de transporter de l'électricité à des distances plus grandes.

En matière de flexibilité, ELIA veut jouer un rôle important...

Tout à fait ! Nous avons lancé l'écosystème IO Energy, dans lequel nous avons entre autres invité les gestionnaires de réseau de distribution Fluvius, Sibelga, Ores et Resa. L'objectif de ce projet novateur est de donner aux acteurs de marché, grâce à la digitalisation, les outils dont ils ont besoin pour développer de la flexibilité via de nouveaux services. L'utilisateur final sera placé au centre de l'équation et pourra adapter sa production et sa consommation aux besoins du

moment grâce à une plateforme de communication digitale. Par exemple, en évitant de consommer durant les périodes de pointe, le consommateur pourra optimiser sa facture énergétique. Cela permettra également de rendre le système électrique plus efficace et plus durable. Pour l'instant, cet écosystème unique nous permet de tester des solutions à une échelle de 20 à 50 foyers. Mais l'objectif est clairement d'aboutir, d'ici deux à trois ans, à des produits commerciaux accessibles à grande échelle.

Quels sont les défis de cette flexibilité ?

Chaque élément de flexibilité a ses propres défis. Il y a quelques années, nous nous sommes surtout focalisés sur la flexibilité industrielle. Aujourd'hui, nous commençons aussi à intégrer la flexibilité dans les réseaux de basse tension. Les flexibilités deviennent plus petites en taille et cela entraîne plus de complexité. Il faut non seulement changer le design du marché, mais pour pouvoir donner les signaux permettant de capturer cette flexibilité à une échelle granulaire, nous avons aussi besoin de digitalisation. La collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution sera essentielle à ce niveau.

Pas mal de belles perspectives en vue pour ELIA !

En effet, le Green Deal pousse les industriels à une forte diminution de leurs émissions carbone. Leur réflexion porte sur plusieurs questions. Doivent-ils électrifier une partie de leurs activités ? Comment doivent-ils organiser leur mobilité ? L'hydrogène est-il une piste là où l'électrification est plus difficile ? Etc. Ces changements importants, tant du côté des industriels que des foyers, nous font penser que notre marché va être en croissance

pendant de nombreuses années encore. Mais nous avons de nouveaux métiers à inventer. Une nouvelle page blanche à remplir. C'est d'ailleurs ce qui rend ELIA particulièrement attractive pour les jeunes talents. C'est ici que tout se passe ! ELIA est le co-architecte de notre futur énergétique.

Quels autres chantiers vont contribuer à la réalisation du Green Deal ?

À côté de tout cela, nous discutons aussi avec le gouvernement fédéral sur la manière de développer la deuxième zone offshore pour qu'elle soit attractive pour les entreprises belges. Cette Zone 2, et parallèlement les projets Ventilus, Boucle du Hainaut et MOG 2, sont aussi l'occasion, pour ELIA et les entreprises actives dans l'offshore, de développer notre expertise et d'avoir une longueur d'avance dans le cadre de la réalisation du Green Deal. À terme, il est évident que cette Zone 2 devra être connectée avec d'autres zones de manière à créer un grand réseau interconnecté en mer. En tant que pionnière, la Belgique a un positionnement attractif pour prendre part à ce développement. Mais cela va nécessiter énormément de discussions. Et ELIA devrait jouer un rôle de soutien dans le dialogue entre les pays.

Quelles opportunités toutes ces évolutions vont-elles créer pour la Wallonie ?

ELIA réalise des investissements très importants pour la Wallonie depuis très longtemps. Pas seulement pour alimenter les foyers, mais aussi pour assurer la transition énergétique, soutenir l'industrie et faire en sorte que la Wallonie reste attractive pour les investisseurs.

On l'a clairement vu avec l'exemple phare de Google qui investit en Wallonie, mais il y en a d'autres. La Wallonie a

besoin d'électricité pour développer ses activités et rester compétitive. Et nous sommes là pour faciliter l'ambition de l'industrie wallonne. C'est dans ce sens-là que nous avons par exemple réalisé ALEGrO et que nous sommes occupés à faire des réaménagements autour du réseau électrique liégeois. Il y a aussi le projet Boucle du Hainaut, chaînon manquant du réseau haute tension. Ce projet essentiel pour la Wallonie permettra de fiabiliser le réseau à haute tension et de soutenir le développement et l'attractivité économique du Hainaut. Il permet aussi d'augmenter l'accès aux énergies renouvelables, que ce soit onshore ou offshore. Il ne faut en effet pas oublier que la moitié de notre capacité nucléaire se trouve en Wallonie. Si l'on doit fermer cette capacité, il faudra bien la compenser par une autre.

Pouvez-vous nous dire en quoi les investissements du Groupe ELIA en Allemagne, notamment en mer Baltique, vont être bénéfiques pour la Belgique ?

Il y a plusieurs bénéfices. Premièrement, je pense que le Green Deal est un projet européen. Étant donné l'ampleur du défi, l'intermittence du renouvelable et les différences de potentiel renouvelable, chaque pays, seul, n'est plus en mesure de réaliser la transition énergétique dans sa totalité. Travailler ensemble est donc essentiel. Ensuite, l'Allemagne a investi dans l'éolien offshore de manière accélérée depuis plusieurs années déjà. Pour nous, c'est une source d'apprentissage précieuse sur les réseaux électriques en mer et les défis de la flexibilité. Enfin, l'Allemagne bénéficie d'un cadre réglementaire favorable et les Allemands sont très ambitieux dans leur programme de transition énergétique. Cela signifie qu'ils contribuent à un rendement plus attractif pour nos actionnaires belges, et entre autres pour SOCOFE.

RENCONTRE AVEC

PASCAL DE BUCK



Nous devons travailler ensemble vers le même objectif.

Quelles réflexions vous inspirent le Green Deal et le lancement des Plans de relance belges ?

Je dirais ceci : d'abord, c'est un momentum important pour la transition énergétique, qui sera un chantier de longue haleine et nécessitera de gros investissements. Ensuite, il sera très

important de travailler main dans la main vers le même objectif, FLUXYS, le gouvernement, les gestionnaires de réseaux de distribution et l'industrie. Enfin, nous avons besoin d'une vision sur le long terme, avec une approche uniforme à travers tout le pays, et d'un cadre clair et stable pour avancer step by step et pour pouvoir digérer les choses économiquement.

Vous dites que la transition énergétique est une démarche du « ET ». Pouvez-vous expliquer ?

En effet, comme les projections de l'Union européenne le montrent, le système énergétique de 2050 sera probablement basé sur environ 50%

d'électricité neutre en carbone, et environ la moitié de molécules neutres en carbone telles que l'hydrogène, le biométhane, le méthane synthétique et les biocarburants. Chaque solution a ses avantages et ses limites. L'avenir sera certainement une combinaison de ces différentes solutions en plein développement.

Une chose est sûre : quelles que soient les solutions, votre réseau présente des atouts...

Bien évidemment ! Premier constat important : les molécules feront partie du mix énergétique et il faudra les transporter. Il peut s'agir de molécules importées, mais les évolutions technologiques vont aussi offrir d'autres moyens de produire localement des molécules neutres en carbone, sans oublier de nouvelles façons de réutiliser le CO₂ de manière durable. Le réseau de FLUXYS existe déjà et on va pouvoir réallouer nos pipelines au transport d'autres molécules. Cela permet entre autres une diminution des coûts. Un autre atout découle de notre indépendance vis-à-vis des fournisseurs et des producteurs. J'ajouterai enfin que notre vision s'inscrit déjà depuis longtemps dans une perspective européenne.

Quel sera le rôle de FLUXYS dans la transition ?

Tout d'abord, soulignons que le gaz naturel jouera probablement un rôle important encore dans une phase de transition. En même temps, parce qu'il s'agit d'organiser la transition, nous voulons jouer le rôle de facilitateur en transportant les nouvelles

molécules à travers tout le pays et en mettant notre réseau de transport à disposition des consommateurs et de l'industrie. Très probablement, des infrastructures d'importation seront aussi nécessaires car la production d'énergie renouvelable belge ne sera pas suffisante. D'où l'idée, dans notre stratégie à plus long terme, de construire un backbone hydrogène/CO₂ européen.

Selon vous, la Belgique doit avoir pour ambition de maintenir sa position de plaque tournante...

Tout à fait. D'autres pays seraient enthousiastes de prendre cette place. Nous ne devons pas nous laisser faire. La Belgique est particulièrement bien positionnée, notamment grâce à nos différents ports, et nous devons maintenir notre rôle.

Les principaux freins à la transition sont-ils technologiques ?

Bien sûr, il y a encore des aspects techniques. Mais ce sont surtout des questions économiques. Tout le monde aimerait que notre industrie reste en Belgique de manière à conserver nos emplois et notre savoir-faire. Dès lors, le grand défi est de faire les choses à temps, sans que le coût de cette transition n'impacte trop la facture des consommateurs ou ne mette à mal la compétitivité de notre industrie. Par ailleurs, aujourd'hui les Plans de relance et le Green Deal donnent des opportunités uniques. Ce sont des chances considérables pour rendre la transition économiquement soutenable pour les consommateurs en faisant soutenir une partie de notre transition énergétique par des fonds européens.

Concevoir une stratégie, malgré les incertitudes, vous demande beaucoup d'anticipation...

Absolument ! D'autant plus que notre entreprise doit suivre le marché et non le contraire. Au bout du compte, c'est

le marché qui va décider des solutions technologiques et il nous faudra être agiles pour réagir et apporter notre know-how. L'avantage est que nos conduites peuvent s'utiliser dans plusieurs scénarios. Mais en termes de sécurité de transport, les contraintes sont quand même différentes selon la molécule. C'est un vrai défi !

Comment comptez-vous procéder pour accompagner la transition ?

Nous avons développé une vision à long terme et l'idée est d'y aller progressivement. À court terme, nous voulons commencer par développer des réseaux à partir de clusters où il y a des clients, c'est-à-dire les zones industrielles. Par exemple les zones situées à Anvers, Bruxelles, Charleroi/Mons, Gand, Liège ou le canal Albert. Nous avons entamé un processus commercial pour obtenir des engagements qui serviraient de base aux premiers investissements de construction et/ou de reconfiguration de notre réseau d'ici 2025-2026.

Quelles retombées la transition énergétique aura-t-elle pour la Wallonie ?

Les clusters dont je viens de parler en sont un bon exemple. En Wallonie, il y a des industries dont les processus génèrent intrinsèquement des émissions de CO₂, difficiles à décarboner. La capture du CO₂ y est une solution importante pour maintenir l'emploi, et la réutilisation de ce CO₂ capturé, par exemple dans la production de biocarburants, offre de nouvelles opportunités. Signalons aussi que nous avons signé récemment un accord de collaboration avec l'IPFH pour développer des projets liés à la transition énergétique en province du Hainaut. Dans un premier temps, nous visons la mise en place d'une infrastructure de GNL à petite échelle en Wallonie pour le transport routier et le transport fluvial, en pleine croissance depuis plusieurs années. Parallèlement, nous examinerons

ensemble des projets de remplacement progressif du gaz naturel par les gaz verts.

En 2020, vous avez investi au Brésil. En quoi cette diversification est-elle bénéfique pour la Belgique ?

Tout d'abord, cela nous permet de valoriser notre expertise. Au Brésil, le marché est organisé sur le même modèle qu'en Europe. Le savoir-faire acquis par FLUXYS depuis 20 ans est donc une vraie valeur ajoutée. Ensuite, nous estimons que le retour sur investissement sera très intéressant pour la communauté belge, autrement dit FLUXYS et ses actionnaires. Il faut savoir qu'au Brésil, le marché du gaz naturel peut encore croître de 70% d'ici 2040, alors que l'avenir du gaz naturel sur le marché européen est devenu beaucoup plus complexe. Notre présence à l'étranger rend aussi notre groupe plus attractif en tant qu'employeur, et il ne faut pas sous-estimer cet aspect. Et puis, la transition énergétique va aussi avoir lieu, tôt ou tard, dans ces régions-là. Le fait d'être déjà sur place, avec l'expérience acquise en Europe, nous donnera une longueur d'avance. Enfin, notre présence hors Europe nous aide également dans la transition énergétique ici, notamment pour contribuer à la chaîne permettant d'importer de l'énergie neutre en carbone en Belgique. Le poids est différent si vous opérez dans un rayon géographique plus large.

Un mot de conclusion ?

J'aimerais insister sur le fait que l'uniformité de vision entre le management de FLUXYS et ses actionnaires est évidemment très importante pour nous. L'évolution très rapide doit être suivie de très près, ensemble avec nos actionnaires. Pour moi, cet alignement est une priorité et une vraie force.



ESTOR-LUX : une nouvelle ère pour le stockage électrique

En ligne avec la volonté de SOCOFE de participer à la réalisation des objectifs de la Wallonie en matière de transition environnementale, et notamment énergétique, 2020 marque le début d'un projet très prometteur en matière de stockage électrique à grande échelle en Belgique.

En association avec d'autres pionniers de l'éolien offshore, à savoir RENT-A-PORT GREEN ENERGY et SRIW ENVIRONNEMENT, ainsi qu'avec la SOPAER, nous avons démarré la construction, fin 2020, d'un parc de batteries lithium-ion de grande capacité. La mise en exploitation est prévue pour la mi-2021. Une fois en exploitation, le projet ESTOR-LUX (pour Electricity Storage Luxembourg) sera le plus grand parc de stockage électrique par batterie du Benelux.

Pourquoi ce projet est-il essentiel pour la transition énergétique ?

Le stockage d'électricité constitue un atout majeur pour assurer à la fois la stabilité du réseau et la sécurité d'approvisionnement durable et neutre en émissions de CO₂,

en particulier pendant les périodes sans vent ni soleil, et/ou lorsque l'énergie renouvelable est abondante. ESTOR-LUX a pour finalité de contribuer aux besoins croissants du système électrique européen et belge en capacité de réglage flexible rapide.

Innovant à la fois économiquement et techniquement

En l'absence de mécanismes de soutien dédiés, les projets de stockage électrique peinent à se développer à grande échelle. Mais le modèle novateur mis en place par le consortium ESTOR-LUX permet de contourner ces écueils de développement. L'investissement sera couvert à 50% par un financement bancaire sans recours (« Project finance »). Cela démontre que même sans garantie de revenus, moyennant un positionnement de marché pertinent, il est possible de convaincre des banques de la robustesse d'un business model directement exposé au marché.

ESTOR-LUX fait appel à des solutions techniques et contractuelles innovantes, notamment en partenariat avec Fluence Energy, l'un des leaders mondiaux de la fourniture de technologies et de services liés au stockage de l'énergie. Ce partenaire assurera la construction et la maintenance du parc de batteries. Quant à la gestion et à la valorisation de la flexibilité de l'actif sur les marchés, elles feront l'objet d'un partenariat avec Centrica Business Solutions Belgium, leader sur le marché belge de l'agrégation de capacité flexible en tant que fournisseur de services d'équilibrage.

La clé de voûte de la flexibilité et de l'équilibre du réseau

Le projet repose aussi sur la volonté de fournir des services plus variés et de haute valeur ajoutée. Notre batterie présente entre autres deux atouts :

- Une durée de stockage plus longue
- Une intégration au sein d'un « pool » de capacités flexibles, combinant unités de production et de consommation décentralisées

Cette capacité agrégée, dont la batterie est l'élément central, sera capable de fournir de la puissance de réglage à la hausse ou à la baisse sur le réseau pendant de longues périodes. Le stockage par batterie constituera ainsi une alternative parfaitement réaliste aux centrales thermiques, à la fois dans leur fonction de production d'énergie et de stabilisation du réseau.

Cette question de stabilisation du réseau est en effet critique. En période de forte disponibilité d'énergie renouvelable, les prix sont très faibles, inférieurs aux coûts de production des centrales thermiques. Dans ce cas, ces dernières n'ont pas d'intérêt économique à fonctionner et ne sont dès lors pas disponibles pour stabiliser le réseau. Avec à la clé, un risque de black-out.

Perspectives d'avenir

Ce projet-pilote à Bastogne est clairement développé dans un objectif de répliquabilité à grande échelle. À l'heure actuelle, nous envisageons deux axes de développements futurs :

- Des projets centralisés de grande capacité (50 à 100 MW) directement connectés au réseau
- Le concept de « storage as a service » sur des projets de plus petite taille (500 kW à 2 MW) installés chez les consommateurs industriels afin de soutenir leur transition énergétique et leur mobilité

Dans un marché électrique qui sera de plus en plus volatil et de moins en moins prévisible en raison de l'augmentation de la part du renouvelable, les besoins en flexibilité sont immenses. L'ambition d'ESTOR-LUX est d'apporter des solutions clé sur porte (incluant design, financement, construction et opération) permettant de répondre aux défis, tant à l'échelle du consommateur que du système électrique dans son ensemble.

ESTOR-LUX EN CHIFFRES

- Capacité de stockage électrique de 10 MW/20 MWh
- La batterie se charge ou se décharge en 2 heures (contre 30 minutes à 1 heure pour la quasi-totalité des capacités en Europe)
- Investissement : 9,2 millions €
- Structure de financement : 50% equity (20% capital et 30% prêts subordonnés), 50% dette
- Durée de vie de 20 ans, dont 15 ans sous garantie



LES SIGNAUX SONT AU VERT

Batteries : ESTOR-LUX est le point de départ d'un modèle prometteur. En effet, sur le plan technologique, les batteries sont de plus en plus performantes et compétitives.

Marché de la flexibilité rapide : Des ruptures sont en train de se produire sur le marché de la flexibilité rapide, menant à une augmentation significative des besoins. Celle-ci est liée au développement du renouvelable combiné à une diminution de l'offre de la part des centrales thermiques, ce qui crée naturellement des opportunités en termes de prix.

Cadre réglementaire : Le projet bénéficie des évolutions récentes favorables du cadre réglementaire en Belgique, et encore plus en Wallonie (définition juridique du stockage, suppression des barrières à la fourniture des services d'équilibrage du réseau au TSO, adoption de régimes tarifaires d'accès au réseau électrique favorables...).

Notre vision stratégique 2.0

Fédérer les communes wallonnes, assurer un rendement fiable à nos actionnaires et être fidèles à nos valeurs restent notre ADN. Face aux défis environnementaux auxquels la société actuelle est confrontée, nous entendons asseoir notre place d'acteur de référence et saisir les opportunités qui vont en découler, et ce au profit du développement économique en Wallonie.



SOCOFÉ, L'OUTIL D'INVESTISSEMENT DES POUVOIRS LOCAUX WALLONS DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

NOS TROIS MISSIONS PRIORITAIRES POUR LES ANNÉES À VENIR

01.

ÊTRE L'ARCHITECTE D'UN ÉCOSYSTÈME AUTOUR D'ELIA ET DE FLUXYS

SOCOFÉ défendra les intérêts wallons dans un contexte fédéral et international. Notre priorité sera de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d'approvisionnement en énergie à un coût compétitif, ainsi que la stabilité des réseaux dont la transformation est inéluctable. D'autre part, nous veillerons à maximiser l'impact économique et technologique d'ELIA et de FLUXYS sur la Wallonie et ses entreprises.

02.

CONSOLIDER NOTRE RÔLE PIONNIER ET DE RÉFÉRENCE DANS L'ÉOLIEN OFFSHORE

Forts de notre expérience dans les parcs éoliens en mer du Nord, nous veillerons à intégrer les projets de la seconde zone offshore belge. Mais nous pourrions aussi envisager des projets sur le territoire européen de manière à garantir une diversification de nos revenus, à assurer un rendement intéressant à nos actionnaires, tout en permettant des retombées économiques pour les entreprises wallonnes.

03.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS

Nous sommes prêts à jouer pleinement notre rôle de financier, de chef d'orchestre ou de support pour des projets qui, avec d'autres acteurs publics ou privés, soutiennent la transition environnementale et l'économie de notre région. Qu'ils soient liés ou non à des activités régulées, avec des revenus assurés ou moins prévisibles.

Nos valeurs

Les valeurs qui guident les choix de SOCOFE découlent directement de la spécificité de nos missions. Nos actions s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté, avec une volonté de conjuguer intérêt général, durabilité de la croissance et professionnalisme.

Priorité à l'intérêt collectif

Pour nous, l'intérêt collectif prime sur le rendement. Nos missions sont sans ambiguïté : elles nécessitent de concilier facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Les prises de participation s'inscrivent dès lors dans une vision à long terme, au travers de choix stratégiques et mesurés.

Durabilité de la croissance

La rentabilité maximale immédiate n'étant pas recherchée à tout prix, SOCOFE peut être active dans des secteurs où le rendement est différé dans le temps, mais où l'enjeu pour les populations est majeur.

Ceci explique notre présence dans des secteurs comme celui de l'eau ou des énergies renouvelables.

Transparence et professionnalisme

L'efficacité au profit de la collectivité ET des actionnaires ne laisse pas d'autre voie que celle de l'excellence.

Acteur économique à part entière et soumise aux règles du marché, SOCOFE est guidée par le professionnalisme.

Au travers de nos organes de gestion et de notre Charte de Gouvernement d'entreprise, nous adoptons des règles strictes de gouvernance et de transparence dans toutes nos décisions.



Charte de Gouvernement d'entreprise

TRANSPARENCE ET BONNE GOUVERNANCE AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Dans un souci de transparence et de rigueur, nous avons eu très tôt la volonté de nous fixer des règles de bonne gouvernance. C'est ainsi que depuis 2008, alors que notre société n'y était nullement contrainte, SOCOFE a adopté une Charte de Gouvernement d'entreprise¹.

Pour nos actionnaires communaux et financiers, ainsi que pour nos partenaires, cette démarche garantit le fait que leurs intérêts sont défendus via les meilleures pratiques.

Cette Charte de Gouvernement d'entreprise fixe de manière précise les modalités de fonctionnement en matière de relations avec nos actionnaires et de transparence des informations fournies. Elle définit aussi les missions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que l'ensemble des règles qui les régissent. Elle établit les droits, devoirs et règles de conduite des administrateurs, ainsi que de la direction.

Mise à jour 2021

Après plus de dix ans, il devenait indispensable de mettre à jour la Charte de Gouvernement d'entreprise, entre autres pour la mettre en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations, le Décret Gouvernance de mars 2018, ainsi que les dernières modifications statutaires intervenues en SOCOFE. Une nouvelle Charte de Gouvernement d'entreprise est ainsi proposée à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

¹ Cette Charte peut être téléchargée sur le site www.socofe.be ou obtenue sur simple demande.

Notre actionnariat

Tout au long de notre développement, nos actionnaires ont affirmé l'esprit de partenariat entre acteurs majoritairement communaux, tel qu'il a prévalu à la création de SOCOFE, ainsi que leur attachement à notre caractère wallon.

Depuis fin 2019, nous sommes fiers de pouvoir affirmer que l'ensemble de la Wallonie est désormais représenté en SOCOFE.

Liège

Hainaut

Namur

Brabant wallon

Luxembourg

Les premiers intérêts communaux et intercommunaux fédérés en SOCOFE furent ceux des bassins de Charleroi et de Liège. À l'époque, l'objectif était de créer un axe wallon autour du développement du secteur public de la production d'électricité. Notre philosophie était d'ouvrir notre capital de manière à rassembler et fédérer les acteurs communaux wallons de toutes les provinces, et de dégager entre eux des convergences dans le secteur énergétique.

Cet objectif s'est réalisé de manière progressive : d'année en année, notre capital s'est ouvert à de nouveaux partenaires de la région de Verviers, du Brabant wallon, de la Province de Namur et du Hainaut occidental.

Jusqu'il y a peu, il restait une province wallonne non encore représentée au sein de SOCOFE : la Province de Luxembourg. Celle-ci ayant rejoint notre actionnariat fin 2019, SOCOFE regroupe depuis lors des acteurs communaux de toute la Wallonie.

À côté de nos partenaires communaux et intercommunaux, des partenaires financiers et institutionnels sont également présents dans notre actionnariat : BELFIUS, CAPLINE, ETHIASCo, NOSHAQ, P&V et SRIW.

Les grandes étapes de notre actionnariat

1992-2000

À sa création, SOCOFE a fédéré des actionnaires du Hainaut et de la Province de Liège pour investir dans le secteur public de l'énergie. Au moment de prendre la forme de société anonyme en 2000, DEXIA, SRIW, AUXIPAR, ETHIAS et P&V avaient déjà rejoint l'actionnariat de SOCOFE.

2006

L'actionnariat de SOCOFE a connu une évolution notable suite à la réforme des intercommunales initiée par la Région wallonne et à la disparition de la SOCOLIE. Il en est résulté une nouvelle répartition des parts entre un nombre plus réduit d'actionnaires.

2009

Suite aux opérations d'échanges de parts entre actionnaires liées à la prise de contrôle de BeTV par TECTEO/VOO, SOCOFE a acquis certaines de ses propres actions, détenant depuis lors une partie de son propre capital (2,13%). Par la même occasion, SRIW ENVIRONNEMENT, ETHIAS et DEXIA ont accru légèrement leur participation. Cette situation a été mise à profit pour consolider la représentativité de SOCOFE en Wallonie. De nouvelles intercommunales sont entrées dans le capital : SEDIFIN (Brabant wallon), IDEFIN (Namur), IDEA (Hainaut) et FINIMO (Verviers).

2010

Le Conseil d'administration de SOCOFE a décidé de vendre les 9.764 parts en autocontrôle aux autres actionnaires selon des proportions rencontrant les aspirations des associés. Cela a notamment permis aux nouveaux actionnaires d'accroître leur participation jusque-là symbolique.

2011

TECTEO (rebaptisé NETHYS en 2013) a absorbé l'ALG. Au terme du processus, la part de TECTEO dans SOCOFE est passée à 32,37%. Ensuite, dans le cadre d'une réorganisation du groupe ETHIAS, les 22.513 parts d'ETHIAS S.A. ont été transférées à ETHIAS Droit Commun.

2013

Dans le cadre d'une fusion par absorption, l'IPFH, qui fédère les intérêts des villes et communes du Hainaut dans le domaine de l'énergie, a repris dans son giron 100% des parts de CHF. Ainsi, la participation d'IPFH en SOCOFE est montée à 14,18%.

2014

Le groupe NETHYS a adapté sa structure en trois niveaux : PUBLIFIN (holding liégeois, rebaptisé ENODIA en 2018), FINANPART (holding à vocation régionale) et NETHYS (société opérationnelle). Cette dernière détient depuis lors les parts en SOCOFE.

2019

AIEG a procédé à une opération de scission partielle pour se conformer au Décret wallon lui imposant de distinguer les sociétés qui détiennent les parts dans le capital de producteurs, fournisseurs ou intermédiaires d'énergie et ceux de l'intercommunale gestionnaire de réseaux. Au terme de celle-ci, l'actionnaire qui porte les parts de SOCOFE est TRANS&WALL.

2019

Suite au regroupement de l'actionnariat wallon de PUBLI-T et de PUBLIGAZ, plusieurs IPF wallonnes ont échangé leurs parts dans ces deux holdings contre de nouvelles parts SOCOFE. À cette occasion, deux nouvelles IPF, IEG (Mouscron) et SOFILUX (Province de Luxembourg), sont entrées dans le capital de SOCOFE.

2020

Afin de se conformer au Décret wallon du 11 mai 2018, l'AIESH est sortie de l'actionnariat de SOCOFE. TRANS&WALL a acquis 500 parts des 2.000 parts d'AIESH et les 1.500 parts restantes ont été réparties à due proportion entre les autres actionnaires B.

Notre capital

Depuis quelques années, les actionnaires de SOCOFE ont convenu de laisser, à la disposition de l'entreprise, d'importants moyens d'actions issus de la cession de la participation en DISTRIGAZ réalisée en 2008. Jusqu'en 2014, ils étaient comptabilisés en réserves disponibles.

Dans le but de confirmer leur disponibilité à long terme pour l'entreprise, ces réserves ont été incorporées au capital par l'Assemblée générale de 2014. Ainsi, 165 millions € ont été ajoutés au capital de SOCOFE.

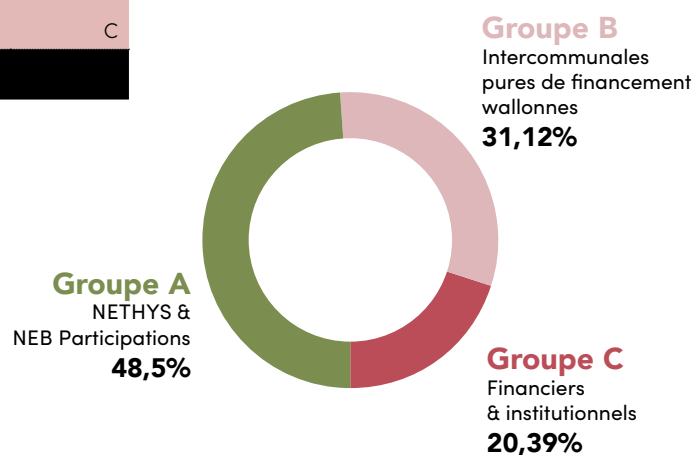
Sans modifier la valeur de l'entreprise, cette opération a contribué à l'accroissement de l'assise et de la crédibilité de SOCOFE. Ainsi, SOCOFE peut réaffirmer sa volonté de répondre aux différents projets d'investissements en ligne avec ses missions et qui se présenteront à elle à l'avenir.

Dans une volonté de renforcer la position des acteurs wallons dans le secteur du transport énergétique, et en particulier dans PUBLI-T et PUBLIGAZ, SOCOFE a œuvré à une concentration des parts wallonnes en PUBLI-T et PUBLIGAZ en son sein. Fin 2019, un échange de parts détenues par plusieurs IPF de Wallonie dans ces deux holdings avec des parts de SOCOFE a conduit à une augmentation de son capital à concurrence de 217.961.170 €.

En 2020, l'AIESH a décidé de se séparer de ses 2.000 parts détenues en SOCOFE, conformément aux dispositions du Décret wallon du 11 mai 2018. Un accord est intervenu pour que TRANS&WALL puisse acquérir 500 parts. Les 1.500 parts restantes ont été réparties à due proportion entre les autres actionnaires de catégorie B. L'accord des IPF wallonnes est formulé de telle manière que l'AIEG/TRANS&WALL et l'AIESH devraient apporter leurs parts PUBLI-T en SOCOFE courant 2021.

À L'ISSUE DE L'EXERCICE 2020, VOICI
COMMENT SE PRÉSENTAIT LA RÉPARTITION
DU CAPITAL DE SOCOFE

| Actionnaires au 31/12/2020 | Nombre d'actions | Part du capital en € | Pourcentage détenu | Catégorie |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------|
| NEB PARTICIPATIONS | 121.000 | 106.237.293 | 21,77% | A |
| NETHYS | 148.535 | 130.412.862 | 26,73% | A |
| FINIMO | 202 | 177.355 | 0,04% | B |
| IDEA | 1.567 | 1.375.817 | 0,28% | B |
| IDEFIN | 15.679 | 13.766.070 | 2,82% | B |
| IEG | 2.583 | 2.267.859 | 0,46% | B |
| IPFH | 137.647 | 120.853.262 | 24,77% | B |
| IPFBW | 809 | 710.297 | 0,15% | B |
| SOFILUX | 7.922 | 6.955.470 | 1,43% | B |
| TRANS&WALL | 6.500 | 5.706.962 | 1,17% | B |
| CAPLINE | 10.217 | 8.970.466 | 1,84% | C |
| BELFIUS | 22.513 | 19.766.282 | 4,05% | C |
| ETHIASCo | 22.513 | 19.766.282 | 4,05% | C |
| NOSHAQ | 13.000 | 11.413.924 | 2,34% | C |
| P&V | 20.435 | 17.941.811 | 3,68% | C |
| SRIW | 24.592 | 21.591.632 | 4,43% | C |
| TOTAL | 555.714 | 487.913.645 | 100,00% | |



TOTAL du capital 2020 :
487.913.645 €

| | Bénéfice distribué en € | Rentabilité du capital* |
|------|-------------------------|-------------------------|
| 2014 | 14.039.647 | 5,20% |
| 2015 | 14.796.687 | 5,48% |
| 2016 | 15.599.608 | 5,78% |
| 2017 | 16.517.232 | 6,12% |
| 2018 | 16.517.232 | 6,12% |
| 2019 | 17.566.005 | 6,51% |
| 2020 | 38.899.980 | 7,97% |

*capital après incorporation des réserves en 2014

NOTE :

La formule de la rentabilité du capital est: dividende de l'année/capital au 31/12 de l'année, sauf en 2019. En 2019, vu l'apport en capital réalisé à la fin de l'année, le capital auquel se rapporte le dividende 2019 est celui qui a prévalu jusqu'à la date de l'augmentation de capital (19 décembre 2019), à savoir 269.952.475 €.

Des dividendes réguliers et croissants

Jusqu'en 2012, la croissance du dividende ordinaire d'un exercice à l'autre a toujours été au minimum de 5%. Par ailleurs, pour 2005, 2008, 2009 et 2011, des dividendes extraordinaires appréciables ont pu être distribués.

En 2013, sur la base d'une étude pluriannuelle, le dividende a franchi un seuil important puisqu'il a été augmenté de 50%. Il a alors été convenu de s'inscrire dans une perspective de distribution assez stable, sans prévoir de croissance annuelle systématique mais bien un réexamen annuel.

Au terme de l'exercice 2020, le dividende va plus que doubler par rapport aux exercices antérieurs. SOCOFE distribue en effet 38.899.980 €, ce qui correspond à un rendement sur capital de 8% et un pay out ratio de l'ordre de 75%.

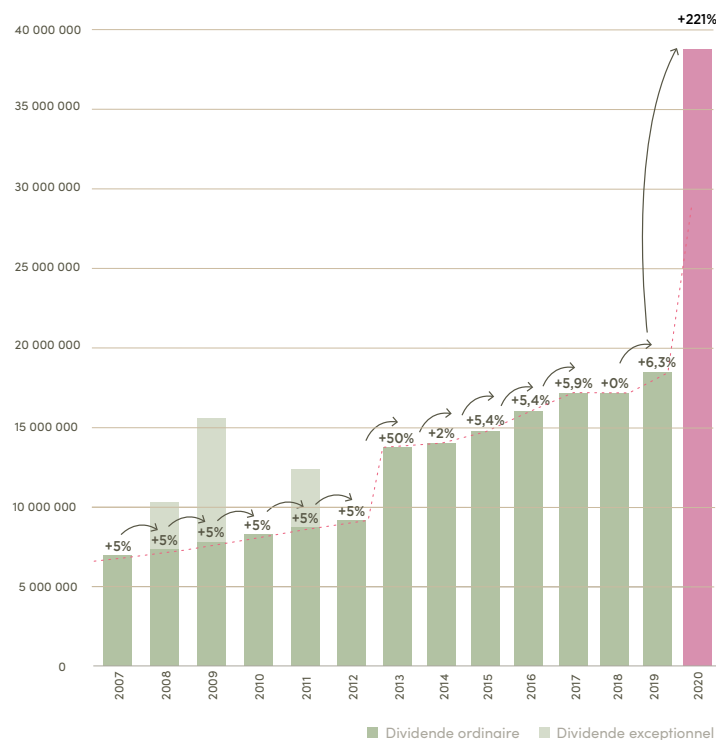
Concernant le rendement sur capital, il convient de rappeler que 165 millions € de capital ont été apportés par incorporation des réserves et ne résultent donc pas de souscriptions complémentaires des actionnaires. Calculé au départ des apports effectifs des actionnaires, le rendement est donc de l'ordre de 12%.

Cette évolution du dividende en 2020 est évidemment liée à l'apport des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ en SOCOFE par certaines IPF wallonnes fin 2019. D'une part, le résultat de SOCOFE a significativement augmenté en 2020 grâce aux dividendes complémentaires perçus suite à cet apport en PUBLI-T et PUBLIGAZ. D'autre part, il était nécessaire d'attribuer à ces IPF wallonnes un dividende se rapprochant au mieux du total des dividendes perçus avant l'opération.

Dans ce contexte, il est à noter également qu'un acompte sur dividende a été distribué afin de respecter l'objectif de continuité des revenus des IPF wallonnes ayant fait l'apport de leurs parts à SOCOFE.

C'est ainsi que, sur la base des prévisions de résultats, il a été proposé de verser à tous les actionnaires de SOCOFE un acompte sur dividende d'un montant de 45 € par part en septembre 2020.

ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE DISTRIBUÉ





Notre gouvernement d'entreprise

2020 a été une année charnière pour l'équipe de SOCOFE. Comme prévu, nous avons accueilli un nouveau Directeur Général : Jean-Marie Bréban.

Par la même occasion, nous avons lancé des procédures de recrutement pour renforcer nos équipes. Objectif : nous mettre en ordre de bataille pour relever les défis des prochaines années, qui s'annoncent nombreux et passionnants !

Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration
de SOCOFE se réunit en
moyenne tous les deux mois.

Il se compose de :

PRÉSIDENT

J. COMPÈRE

VICE-PRÉSIDENT

D. DONFUT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

C. GRÉGOIRE jusqu'au
14/09/2020

J.-M. BRÉBAN depuis le
15/09/2020

O. BOUCHAT
J. CHANTEUX
F. COLLARD
O. DEBROEK (jusqu'au 17/04/2020)
S. DE SIMONE
F. FRANSSEN
J.-P. HANSEN
F. HERRY
C. HOUGARDY
A. JEUNEHOMME
P. LALLEMAND
R. MOENS
J.-F. NUYTENS (depuis le 23/04/2020)
A. PALMANS
J.-P. PARMENTIER
J. PIETTE
P. ROBERT
M. VAN DEN KERKHOVE
O. VANDERIJST

SECRÉTAIRE : M. BASECQ jusqu'au 29/10/2020

Comité stratégique

Le Comité stratégique prépare pour le
Conseil d'administration les orientations
fondamentales de l'entreprise. Il se
réunit en moyenne tous les deux mois.

Composition :

J. COMPÈRE
Président

O. BOUCHAT

D. DONFUT

J. PIETTE

O. VANDERIJST

Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et
de rémunération émet des
recommandations au Conseil
d'administration quant aux nominations
et rémunérations des mandataires
sociaux et des principaux dirigeants.

Composition :

F. COLLARD
Président depuis le 19/11/2020

J. COMPÈRE

O. DEBROEK
jusqu'au 17/04/2020

F. HERRY
depuis le 19/11/2020

M. VAN DEN KERKHOVE

Comité d'audit

Le Comité d'audit examine,
préalablement au Conseil
d'administration, la qualité des comptes
et des rapports aux actionnaires.
Il s'assure de la pertinence et de la
permanence des méthodes comptables
adoptées pour l'établissement des
comptes. Il évalue le respect de
l'application des procédures internes.

Composition :

A. JEUNEHOMME
Président

J.-P. PARMENTIER

P. ROBERT

RAPPORT DE GESTION

Holding citoyenne. Plus que jamais.

En février-mars 2020, au moment de rédiger notre rapport annuel 2019, la COVID-19 faisait une entrée fracassante dans nos vies. Mais personne n'osait imaginer alors à quel point ce virus allait en bousculer le cours.

Par rapport à d'autres secteurs, SOCOFE a cependant eu beaucoup de chance. Notre société n'étant pas directement exposée au risque de la COVID-19, notre situation financière de 2020 n'a pas été impactée. Par ailleurs, même si nous avions émis quelques craintes en la matière au début de la crise, les projets que nous soutenons n'ont globalement pas souffert d'une éventuelle rupture de la chaîne d'approvisionnement ni de retards majeurs. Ainsi, par exemple, malgré la situation difficile, nous avons vu aboutir des projets comme SEAMADE ou ESTOR-LUX.

Nos participations, actives pour la plupart dans des secteurs vitaux pour notre pays et notre économie, ont bien géré la crise. Elles ont mis tout en œuvre pour poursuivre leur mission, tout en garantissant la sécurité de leur personnel et des citoyens. Pour SOCOFE, dont une des valeurs est l'intérêt collectif, c'est d'autant plus important à souligner.

Même si la situation particulière qui a marqué 2020 n'est pas terminée au moment d'écrire ces lignes, nous voulons rester positifs et réaffirmer notre ADN de holding citoyenne, au service des populations et de l'économie wallonne. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan de relance, si nous pouvons apporter notre soutien à l'un ou l'autre projet en ligne avec nos missions, nous le ferons !

FLUXYS

Un partenariat privilégié et de long terme

Par ses activités stratégiques dans le secteur du gaz et son rôle dans la transition énergétique, FLUXYS est une entreprise d'intérêt public. Partenaire historique du GRT gazier belge, SOCOFE porte et consolide les intérêts wallons dans ce secteur.



F L U X Y S
E N B R E F

- Entreprise d'infrastructures gazières
- Activités : transport, transit, stockage et terminalling GNL
- Acteur-clé des flux gaziers du Nord-Ouest de l'Europe
- Présence dans 10 pays européens, au Brésil et à Singapour
- 18 points d'interconnexion avec les autres pays
- Indépendance vis-à-vis de tout producteur ou fournisseur de gaz ou d'électricité
- Via les gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseur de gaz auprès de 29 millions de ménages et 100.000 PME

FLUXYS

PILIER DU PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

En raison de ses nombreux atouts, FLUXYS, gestionnaire de réseaux de transport (GRT) gazier belge totalement indépendant, s'est forgé une place de premier plan dans le paysage énergétique belge et européen. Face aux défis de la transition environnementale, SOCOFE est déterminée à y poursuivre son rôle d'acteur de référence et à soutenir les opportunités qui découleront des évolutions à venir, au bénéfice des entreprises et des citoyens wallons.

Le bouleversement qui touche le secteur du gaz naturel n'a jamais été aussi profond et challengeant. FLUXYS, qui a bâti son métier et son expertise autour de l'énergie fossile qu'est le gaz naturel, est clairement à un tournant de son histoire.



© FLUXYS - DAVID SAMYN

Au cours de la décennie écoulée, le GRT belge a multiplié les initiatives pour construire un marché gazier européen solide et intégré. Cette stratégie visait essentiellement à garantir la sécurité d'approvisionnement en Belgique, pays non producteur de gaz, et à assurer la diversité des sources pour un accès au marché du gaz naturel au moindre coût. Elle a permis à FLUXYS d'occuper une place de choix dans ce monde en transition.

Mais aujourd'hui, l'objectif d'une société zéro carbone rend l'avenir du gaz naturel sur le marché européen beaucoup plus complexe. Personne ne peut prédire avec certitude à quoi ressemblera l'avenir énergétique dans trente ans. Probablement que le gaz naturel jouera encore un rôle important dans une phase transitoire.

Néanmoins, dans une perspective à long terme, FLUXYS doit prendre un nouveau virage. C'est pourquoi le GRT s'est doté, en 2020, d'une nouvelle vision stratégique. Celle-ci s'appuie sur trois piliers : continuer à croître et évoluer en Belgique et en Europe, transporter l'énergie de l'avenir, et enfin investir en dehors de l'Europe.

EN ROUTE VERS UN AVENIR VERT VIA DES INVESTISSEMENTS EN BELGIQUE, EN EUROPE ET AU-DELÀ

- Continuer à croître et évoluer en Belgique et en Europe
- Transporter l'énergie de l'avenir
- Investir en dehors de l'Europe

L'ADN de SOCOFE

SOCOFE est aux côtés de FLUXYS depuis sa création en 2008. Le GRT de gaz belge est une participation importante pour la réalisation des missions de SOCOFE.

SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLIGAZ, holding regroupant les participations communales et intercommunales en FLUXYS. Avec 28,20% du capital, SOCOFE y concentre la quasi totalité des parts wallonnes. Cela représente une participation indirecte en FLUXYS de 21,84%.

Dans notre stratégie 2.0, nous nous sommes fixé comme mission n°1, outre la gestion stratégique et financière de cette participation, d'assurer l'organisation d'un écosystème autour de FLUXYS (et d'ELIA) au profit de la transition environnementale et de l'économie en Wallonie. Autrement dit, la transition aura un impact économique et technologique, et nous veillerons à ce que la Wallonie puisse en tirer les meilleurs bénéfices.

Une participation
essentielle pour
SOCOFE à plusieurs titres

01. Activités stratégiques

Les activités régulées des réseaux d'énergie occupent une place stratégique sur le marché de l'énergie.

02. Sécurité d'approvisionnement

Grâce à une large diversification des sources ainsi qu'un niveau d'interconnexion très élevé avec les autres pays, FLUXYS assure la sécurité d'approvisionnement en gaz de notre pays. Celle-ci est une priorité, tant pour FLUXYS que pour SOCOFE.

03. Plaque tournante européenne du gaz

Grâce à sa politique d'investissement dans les canalisations de transit au niveau européen, FLUXYS se positionne comme véritable plaque tournante des flux gaziers dans le Nord-Ouest de l'Europe.

04. Rendement plus stable

Le rendement plus sûr et plus stable de FLUXYS correspond bien au type de rentabilité recherché pour les fonds communaux qui nous sont confiés.

Transition environnementale

TRANSPORTER L'ÉNERGIE DE L'AVENIR

Dans sa nouvelle stratégie, FLUXYS réaffirme vouloir s'engager dans la construction d'un avenir énergétique plus vert pour les générations futures. Depuis plusieurs années déjà, le GRT travaille sur deux axes en parallèle : d'une part, engranger à court terme, dans une phase transitoire, des résultats positifs pour l'environnement avec le gaz naturel, l'énergie fossile la moins polluante. D'autre part, miser sur le gaz vert et apporter des innovations au paysage énergétique afin d'évoluer vers une configuration au sein de laquelle l'infrastructure gazière servira de plateforme pour un système neutre en carbone.

Anticiper

Parmi les axes du Green Deal européen pour atteindre la neutralité en carbone en 2050 figurent des objectifs qui intéressent directement FLUXYS, à commencer par la nécessité de développer rapidement une économie de l'hydrogène compétitive. La stratégie européenne adoptée en 2020 vise à installer une capacité de 40 GW d'électrolyseurs pour l'hydrogène renouvelable à l'horizon 2030.

La Commission européenne promeut aussi d'autres molécules comme le biométhane et les biocarburants, ainsi que le captage du CO₂ émis par l'industrie, qui dispose de peu d'alternatives pour réduire ses émissions.

Comme l'indique Pascal De Buck, CEO de FLUXYS, dans notre focus (lire pages 14 et 15), la solution finale sera vraisemblablement une combinaison de différents vecteurs, et c'est le marché qui en décidera. Néanmoins, quel que soit le mix de molécules, l'enjeu consiste ensuite à les transporter vers les consommateurs.

Rester incontournable

FLUXYS se prépare dès lors à rester le transporteur de référence, et par la même occasion à faire en sorte que la Belgique conserve sa place de plaque tournante énergétique dans le Nord-Ouest européen.

Ainsi, FLUXYS projette de développer trois systèmes de transport parallèles :

- Un pour le transport de méthane (le biométhane neutre en carbone et le méthane synthétique y remplaceront progressivement le gaz naturel)
- Un pour le transport d'hydrogène
- Un pour le transport de CO₂

En fonction des produits, les infrastructures de FLUXYS seront plus ou moins facilement réallouables. Certains nouveaux pipelines seront nécessaires, mais capitaliser sur les installations existantes permettra de limiter les coûts et d'aller plus vite. Pour l'hydrogène vert par exemple, FLUXYS estime que l'investissement pour convertir un pipeline ne représente que 30% de celui requis pour poser une nouvelle conduite. Dans une étude de 2019, le consortium Gas for Climate avait quant à lui estimé que l'introduction du gaz vert (méthane renouvelable et hydrogène vert) dans l'infrastructure gazière existante en Europe permettrait d'économiser, d'ici 2050, 217 milliards € par an, comparé à un scénario énergétique où la part du gaz serait réduite au minimum.

Innover

Conscient des opportunités à saisir de cette transition, FLUXYS travaille aussi sur de nombreux autres projets. Le GRT s'est par exemple associé à EOLY (filiale du groupe COLRUYT) et PARKWIND pour développer Hyoffwind au Port de Zeebrugge. Hyoffwind sera la première usine belge de production d'hydrogène vert à grande échelle (grâce à la technologie du power-to-gas). Au terme d'une étude de faisabilité positive, le consortium a franchi une étape clé en 2020 en lançant un appel d'offres pour la construction des futures installations. Cette usine d'une capacité de 25 MW pourrait voir le jour en 2023.

Citons aussi l'importation en Belgique d'hydrogène vert à grande échelle (produit par exemple au Proche-Orient et acheminé par méthanier), la production de méthanol vert au Port d'Anvers et dans la région englobant le Port de Gand en Belgique et les Ports de Terneuzen et Vlissingen aux Pays-Bas, ou encore des projets pionniers de capture de CO₂ dans la région du Delta de l'Escaut et au Port d'Anvers...

Et en Wallonie...

FLUXYS CONTRIBUE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN WALLONIE VIA DIFFÉRENTES INITIATIVES.

> **Début 2021**, FLUXYS a annoncé avoir signé un accord de collaboration avec IPFH afin d'étudier des pistes de développement conjointes d'infrastructures gazières en Province du Hainaut. Objectif : faire avancer la transition énergétique. Cet accord vise essentiellement à mettre en place une infrastructure de gaz naturel liquéfié à petite échelle dans le Hainaut (installation de stations LNG) pour le transport routier et le transport fluvial, en pleine croissance depuis plusieurs années.

> **FLUXYS** prévoit aussi de développer un backbone reliant les zones industrielles belges, et notamment sur la dorsale wallonne entre Mons et Charleroi ou en région liégeoise.

> **Depuis octobre 2020**, le premier site wallon d'injection de biométhane dans l'infrastructure gazière est opérationnel à Fleurus. Quatre autres projets de construction d'unités d'injection de biométhane sont en développement en Wallonie, dans les Provinces du Hainaut et du Luxembourg.

40

millions de tonnes de CO₂ dans l'industrie

Sur les 100 millions de tonnes de CO₂ que la Belgique émet chaque année, environ 40 millions proviennent de l'industrie. 16 millions sont inévitables, par exemple lorsque le gaz naturel est utilisé comme matière première pour des processus chimiques.

Une colonne vertébrale de l'hydrogène vert en Wallonie et en Belgique

LES ÉTAPES DE SA CONSTRUCTION

Dans la course aux énergies renouvelables, le développement de l'hydrogène vert à grande échelle peut être considéré comme l'une des avancées les plus attendues. Du côté wallon, le gouvernement a d'ailleurs affirmé sa volonté de monter à bord du train, et a prévu d'investir 160 millions € pour soutenir l'émergence d'une filière wallonne de l'hydrogène.

Dans ce passage à l'hydrogène vert, FLUXYS entend conserver sa position et estime que le transport de cette molécule occupera une place importante dans ses activités d'ici 2030. Sa stratégie vise la construction d'un nouveau réseau selon une approche progressive.

40 GW

d'hydrogène vert pour 2030

L'objectif de la Commission européenne est de produire en Europe 6 GW d'hydrogène vert pour 2024 et 40 GW en 2030.



1. Des clusters locaux industriels

À court terme, l'ambition de FLUXYS est de rendre l'infrastructure hydrogène et CO₂ opérationnelle à partir de 2025 et ce, grâce à une collaboration étroite avec l'industrie, les acteurs du marché et les gestionnaires voisins. Le GRT envisage de commencer par le développement de clusters locaux dans les zones industrielles d'Anvers, Bruxelles, Charleroi/Mons, Gand, Liège, du canal Albert et de Zeebrugge. Il fera appel à un mix de canalisations de gaz naturel réutilisées et de nouvelles infrastructures.

2020



2024



2. Connecter les clusters

Ensuite, progressivement, une infrastructure backbone (colonne vertébrale) pour l'hydrogène et le CO₂ doit se développer entre ces clusters industriels pour permettre des transferts entre eux. Cela augmentera la taille du marché et renforcera la sécurité d'approvisionnement. Cette colonne vertébrale de l'hydrogène permettra également le développement à grande échelle des stations de ravitaillement en hydrogène nécessaires à la décarbonisation de la mobilité.

2025



2030



3. Un backbone européen

Le développement des clusters et de la colonne vertébrale hydrogène et CO₂ sera petit à petit complété par de multiples interconnexions avec les marchés avoisinants. Pour l'hydrogène, cela signifie que les clients pourront compter sur un marché européen de l'hydrogène en pleine croissance et avoir accès à de l'hydrogène vert produit à distance dans les plus brefs délais.

2030



16

TWh pour le biométhane

En Belgique, le biométhane représente un potentiel de 16 TWh. Par rapport à un marché de 190 TWh en gaz naturel, le potentiel est limité. Mais pour FLUXYS, il ne faut pas le négliger et l'exploiter au maximum.

LES ATOUTS DE L'HYDROGÈNE VERT

L'hydrogène vert représente actuellement moins de 2% de la consommation d'énergie en Europe, mais est considéré comme une solution idéale pour décarboner l'énergie, notamment dans les secteurs comme les transports (maritime et routier) et l'industrie lourde. Contrairement à l'hydrogène classique produit à partir d'hydrocarbure, de gaz ou de charbon, l'hydrogène vert est une énergie propre. Produit par électrolyse de l'eau, il ne rejette pas de gaz à effet de serre, mais seulement de la vapeur d'eau.

L'hydrogène vert présente d'autres avantages comme une facilité de stockage et de transport. Il constitue un vecteur idéal pour pallier l'intermittence de la production de renouvelable, en stockant les productions d'électricité éolienne et solaire quand elles sont abondantes, puis en réinjectant l'électricité sur le réseau quand la production renouvelable est plus faible. En tant que gaz, il peut être injecté tel quel dans le réseau gazier existant ou être compressé et conservé dans des conteneurs spécifiques.



© FLUXYS - DRIES VAN DEN BRANDE

International

FLUXYS SE DIVERSIFIE EN EUROPE... ET AU-DELÀ

Grâce à ses nombreux investissements dans des infrastructures gazières stratégiques en Europe, FLUXYS est aujourd'hui en mesure d'assurer le transport de gaz dans toutes les directions, d'Est en Ouest et du Nord au Sud de l'Europe. Depuis 2020, FLUXYS se diversifie aussi au-delà du territoire européen.

Si aujourd'hui FLUXYS est présent dans pratiquement tous les projets de construction de pipelines gaziers européens, le GRT belge recherche aussi des opportunités plus lointaines à saisir, là où les perspectives de croissance du gaz naturel sont plus soutenues qu'en Europe, où une décroissance progressive du gaz naturel est attendue.

FLUXYS a ainsi affiné son analyse des régions où il souhaiterait de préférence développer ses activités, en tenant compte tant des perspectives en termes de demande énergétique que de la durabilité du climat d'investissement et du contexte sociétal. Sur cette base, FLUXYS a décidé de se concentrer sur l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud, et d'évaluer avec des partenaires actifs dans ces régions différents projets dans diverses phases de développement.

Premiers pas en Amérique du Sud

C'est le cas du Brésil, où FLUXYS et l'investisseur institutionnel EIG Global Energy Partners (EIG) ont conclu un accord sur le transfert de la participation minoritaire d'EIG dans l'un des trois principaux GRT brésiliens, TBG (Transportadora Brasileira Gasoduto Bolívia-Brasil). TBG possède et gère un réseau de canalisations de 2.600 km dans le Sud du Brésil. Son réseau couvre plus d'un quart du réseau principal de canalisations du pays. FLUXYS et EIG vont également étudier des possibilités supplémentaires de coopération stratégique dans le marché d'infrastructures gazières brésilien.

Le Brésil est un marché de potentiel et de croissance. La demande de gaz naturel devrait y augmenter de 70% d'ici 2040. Pour FLUXYS, cet investissement ouvre aussi des possibilités d'utiliser son savoir-faire à la fois industriel et dans la réforme réglementaire de réseaux gaziers, puisque le Brésil est occupé à implémenter le même modèle qu'en Europe. C'est aussi, pour le GRT belge, l'occasion d'apporter son expérience dans la transition énergétique dans ce pays en fort développement.

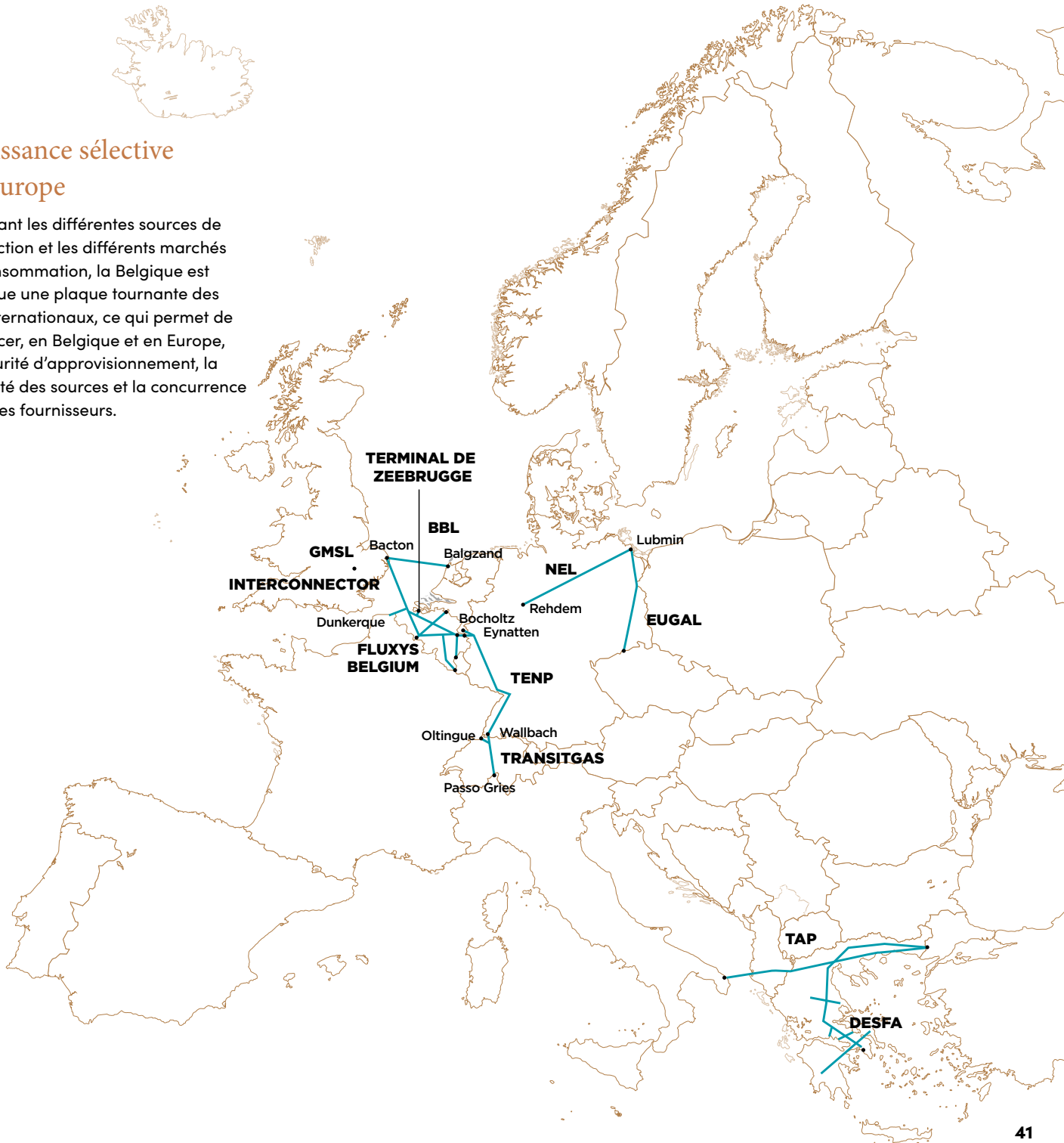
FLUXYS a prévu d'ouvrir une filiale au Brésil pour gérer ses intérêts brésiliens et la poursuite du développement de ses activités dans le pays, ainsi qu'en Amérique latine de façon plus large.

Et en Asie du Sud-Est

FLUXYS a aussi ouvert un siège à Singapour et y a commencé ses activités au cours du premier trimestre de 2020.

Croissance sélective en Europe

En reliant les différentes sources de production et les différents marchés de consommation, la Belgique est devenue une plaque tournante des flux internationaux, ce qui permet de renforcer, en Belgique et en Europe, la sécurité d'approvisionnement, la diversité des sources et la concurrence entre les fournisseurs.



INTERCONNECTOR bidirectionnel et stratégique

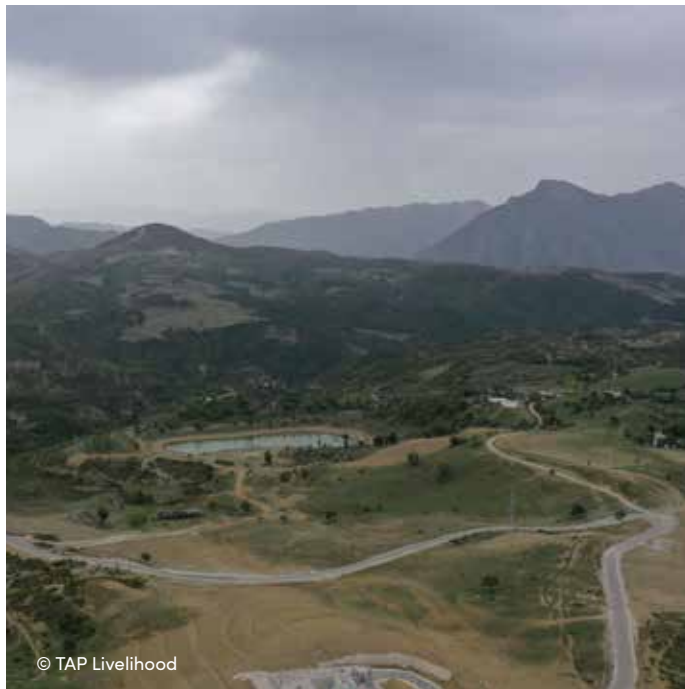
INTERCONNECTOR est un des deux raccordements (avec Balgzand Bacton Line - BBL) physiques entre le Royaume-Uni et le Nord de l'Europe via la Belgique (il relie Bacton et Zeebrugge). Ses actionnaires sont FLUXYS (76,32%) et SNAM (23,68%).

TENP Reverse Flow bidirectionnel Nord/Sud

Opérationnel depuis octobre 2018, le TENP Reverse Flow a été le premier axe de transport gazier bidirectionnel européen. Il relie le Nord-Ouest de l'Europe avec l'Italie et permet de créer un marché européen du gaz mieux interconnecté et plus flexible. FLUXYS TENP en détient 49%.

EUGAL construction en cours

Via sa filiale allemande FLUXYS DEUTSCHLAND, FLUXYS est partie prenante du projet European Gas Pipeline Link (EUGAL). Longue de 485 km, cette nouvelle canalisation toujours en construction doit relier la mer Baltique au Sud de la Saxe, puis passer la frontière tchèque. En 2020, la construction a pris du retard et la mise en service est prévue pour le printemps 2021.



© TAP Livelihood

DESFA diversifier les routes du gaz

Dans le cadre de la privatisation du GRT de gaz grec DESFA en 2018, le consortium composé de SNAM (60%), ENAGAS (20%) et FLUXYS (20%) a acquis une part de 66% de DESFA. La Grèce est un carrefour important pour l'ouverture de nouveaux axes de gaz naturel en Europe. Elle présente aussi un potentiel de développement en tant que hub dans le Sud-Est de l'Europe.

TAP opérationnel !

Après 4 ans et demi de construction, le Trans Adriatic Pipeline (TAP) a commencé ses opérations commerciales en 2020. Considéré comme l'un des plus stratégiques en Europe, ce corridor de 848 km a été construit pour approvisionner l'Europe en gaz naturel provenant d'Azerbaïdjan. Connecté au Trans Anatolian Pipeline à la frontière greco-turque, il traverse la Grèce, l'Albanie et la mer Adriatique, puis remonte à la surface dans le Sud de l'Italie. FLUXYS détient 19% des parts.



© EUGAL_Microtunnel

Terminalling

SOLIDE ATOUT POUR LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

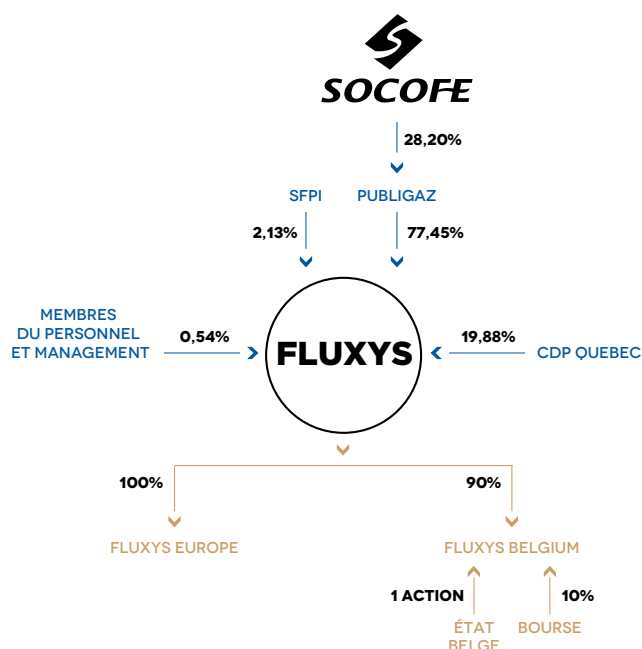
Le terminalling GNL constitue l'une des principales activités de FLUXYS. Le Terminal de Zeebrugge et celui de Dunkerque, où le GRT belge est actionnaire de référence depuis 2018 (avec une participation de l'ordre de 60%), représentent des portes d'entrée majeures pour l'approvisionnement en gaz de l'Europe du Nord-Ouest.

Ces dernières années, FLUXYS a réalisé d'importants investissements dans le terminalling GNL qui ont fait augmenter le rendement de l'entreprise. De plus, un autre débouché prometteur se développe : le GNL en tant qu'énergie alternative dans les secteurs du transport routier et maritime, ainsi que dans l'industrie.

C'est à Zeebrugge que se croisent deux axes de transport du gaz fondamentaux : l'axe Est/Ouest reliant la Russie au Royaume-Uni, et l'axe Nord/Sud reliant la Norvège au Sud de l'Europe. Depuis sa construction, le Terminal GNL de Zeebrugge n'a cessé de se développer, aussi bien pour le transbordement à petite échelle qu'à grande échelle, avec des méthaniers appartenant à la plus grande classe au monde.

Le Terminal de Zeebrugge a pérennisé son activité grâce au lancement du contrat à long terme avec Yamal Trade pour des services de transbordement, ainsi qu'un nouveau contrat à long terme avec Qatar Terminal Limited pour le déchargement de méthaniers en provenance du Qatar (jusqu'en 2044). Le contrat Yamal a été conclu pour 20 ans et vise à assurer le transbordement d'environ 8 millions de tonnes de GNL par an à Zeebrugge, et ainsi acheminer du GNL provenant de la Péninsule de Yamal (Russie) vers les marchés d'Asie-Pacifique pendant les périodes hivernales.

PARTICIPATION EN FLUXYS AU 31/12/2020



ELIA

Acteur-clé de la transition énergétique

ELIA est une entreprise stratégique pour la Belgique et son économie. Occupant une place centrale en Europe, le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité belge est un acteur majeur de notre sécurité d'approvisionnement.

The logo consists of the word 'ELIA' in a white box above the words 'EN BREUF' in a white box, all in black uppercase letters. The background of the entire page is a photograph of high-voltage power lines and pylons against a blue sky with light clouds.

E L I A
E N B R E U F

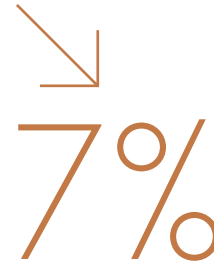
- ELIA transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseaux de distribution et les grands consommateurs industriels
- ELIA GROUP est composé de deux GRT d'électricité : ELIA (Belgique) et 50HERTZ (Allemagne)
- Dans le top 5 des GRT européens
- Plus de 8.741 km de lignes et de câbles haute tension en Belgique
- Via ELIA, la Belgique figure parmi les pays européens les plus ouverts et les mieux interconnectés

Préparer le réseau électrique de demain

NOUS AVONS BESOIN D'UN RÉSEAU FIABLE, ABORDABLE ET INTERCONNECTÉ

Notre système électrique évolue fondamentalement. Il se caractérise entre autres par une croissance de la production décentralisée et d'une énergie intermittente, ainsi que par des flux internationaux. Dans un contexte de transition énergétique ambitieuse, le développement du réseau de transport doit impérativement anticiper et devancer ces évolutions rapides.

ELIA prend une part active dans cette grande transformation, tout en gardant à l'esprit sa mission prioritaire : contribuer à assurer, conjointement avec les autorités publiques, la sécurité d'approvisionnement de la Belgique, et par conséquent la compétitivité de notre économie. Cet objectif reste la priorité d'ELIA et de tous ses actionnaires. Via PUBLI-T et PUBLIPART, SOCOFE accompagne le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité belge dans ses ambitions, tout en se faisant le relais des besoins et des intérêts wallons.



En 2020, année Covid, la consommation d'électricité en Belgique a diminué de 7% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.



DANS SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030, ELIA A FIXÉ TROIS AXES PRIORITAIRES

01.

Investir dans le renforcement et l'extension du réseau 380 kV interne...

notamment pour mieux intégrer la production d'énergie renouvelable nationale, mais aussi pour transporter des flux électriques internationaux supplémentaires.

02.

Développer le réseau offshore...

en poursuivant l'intégration de la production d'électricité renouvelable en mer (Zone 1 et Zone 2).

03.

Renforcer et étendre sa capacité d'interconnexion...

Fort de nombreux atouts, ELIA occupe une place de choix pour participer au développement d'un véritable marché européen de l'électricité, opérationnel et efficient.



© ELIA - ALEGrO

ALEGrO : 1^{ère} interconnexion entre la Belgique et l'Allemagne inaugurée

Étape importante le 9 novembre 2020 : après environ deux ans de travaux, les gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ELIA et AMPRION ont inauguré la première interconnexion électrique entre la Belgique et l'Allemagne, ALEGrO. Cette interconnexion sous-terre de 90 km, dont 49 km en Belgique, renforce notre capacité d'échanges de flux électriques à l'Est grâce à une capacité additionnelle de 1.000 MW, soit 10% de la consommation moyenne belge.

BRABO renforce l'axe Nord/Sud

Le 27 novembre 2020, la nouvelle ligne à haute tension entre Zandvliet et Lillo, portant la tension à 380 kV, a été mise en service. Cette ligne renforcée est un maillon du projet BRABO, une nouvelle boucle qui permet d'augmenter la capacité de transport et la sécurité d'approvisionnement du Port d'Anvers. Au niveau national et international, BRABO renforce aussi l'axe Nord-Sud de la Belgique ainsi que le réseau européen interconnecté. Il permet d'améliorer les possibilités de fonctionnement du marché à l'échelle internationale et de réduire la dépendance du parc de production belge.

Horta-Avelgem renforce les flux avec la France

Depuis fin 2020, la ligne à haute tension entre Zomergem et Avelgem est de nouveau totalement en service. Ces travaux de renforcement de la ligne à haute tension 380 kV vont permettre à ELIA d'échanger plus d'électricité avec la France, mais aussi de transporter vers le réseau terrestre l'énergie en provenance des parcs éoliens en mer.

Préparer à recevoir l'électricité de la future Zone 2

Le travail en mer du Nord n'est pas terminé car la seconde zone de production (rebaptisée Zone Princesse Elisabeth) est en cours de préparation. Elle devrait ajouter 2,1 GW de capacité électrique renouvelable dans le mix énergétique belge. Selon les informations qui circulaient au moment de la rédaction de ce rapport, on table sur un développement complet à l'horizon 2028-2030. D'ici là, afin d'intégrer cette production renouvelable supplémentaire au réseau électrique terrestre, ELIA a lancé trois projets essentiels : la Boucle du Hainaut (lire page suivante), Ventilus et le MOG II (Modular Offshore Grid). Ventilus est la construction d'une nouvelle autoroute électrique haute tension en Flandre occidentale. Quant à la seconde prise électrique en mer, MOG II, le Plan de relance fédéral pourrait être l'occasion de l'upgrader. L'idée du développement d'une île énergétique multifonctionnelle a émergé. Elle servira de plaque tournante pour la connexion des parcs éoliens à venir, mais aussi des câbles à haute tension permettant d'échanger l'électricité avec d'autres pays, notamment avec le Danemark (lire aussi page 53).



BOUCLE DU HAINAUT : LE CHAÎNON MANQUANT D'UN RÉSEAU HENNUYER FORT

La présence d'une infrastructure de transport d'électricité fiable est vitale pour le développement de notre économie. C'est la finalité du projet Boucle du Hainaut : renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Wallonie, et en particulier en Province du Hainaut, grâce à une nouvelle autoroute électrique à haute tension. Cette infrastructure a aussi comme objectif important de permettre le transit de l'électricité verte produite en mer du Nord.

Un investissement essentiel pour la sécurité d'approvisionnement en Wallonie

Le projet Boucle du Hainaut consiste en la réalisation d'une nouvelle liaison électrique aérienne de 380 kV entre les postes d'Avelgem et Courcelles. Elle renforcera considérablement le maillage du réseau haute tension en Province du Hainaut. En effet, le réseau local actuel est d'un niveau de tension inférieur (notamment le 150 kV) et arrivera tôt ou tard à saturation. ELIA parle d'un horizon de 2030. En augmentant la capacité de transport électrique provenant de la mer du Nord et des pays voisins (France et Royaume-Uni), la Boucle du Hainaut évitera les risques de saturation du réseau et constituera, par la même occasion, un maillon important de la transition environnementale de la Wallonie.

Le début d'un long parcours

Tout comme pour STEVIN il y a quelques années (lire entre autres nos rapports annuels de 2012 et 2013), un projet d'une telle envergure suscite bien évidemment de nombreux recours et discussions. On se souvient que le projet STEVIN avait failli ne pas être prêt à temps pour cause de retard dans les permis. Dans un premier temps, le gros défi pour ELIA est dès lors l'obtention de tous les permis nécessaires à la construction de la Boucle du Hainaut.

Ayant tiré les leçons de cette expérience STEVIN, ELIA a changé de méthode et a commencé le travail très en amont. Ce corridor d'environ 85 km de long et 200 m de large devrait traverser 14 communes hennuyères et nécessitera une modification du plan de secteur de la part de la Région wallonne. ELIA ne prévoit pas celle-ci avant 2023. L'obtention du permis d'urbanisme serait ensuite prévue pour 2025, et la mise en service pour 2028.

QUATRE OBJECTIFS MAJEURS

01. Assurer l'accès compétitif et abordable à l'électricité
02. Augmenter la capacité d'accueil pour toutes les énergies renouvelables
03. Soutenir l'attractivité économique en Wallonie, plus spécifiquement dans le Hainaut
04. Fiabiliser l'approvisionnement électrique pour les consommateurs

Fin de la première période d'avis

Pour l'heure s'est clôturée, le 4 novembre 2020, la première période d'avis. Le dossier de base, accompagné des courriers et avis des différentes autorités communales, a été envoyé au Gouvernement wallon tout début 2021. Il va permettre à celui-ci de réaliser le cahier des charges en vue de désigner un bureau d'étude indépendant pour réaliser le Rapport sur les Incidences Environnementales, avant que ne commence la période d'enquête publique.

SOCOFÉ encourage la concertation de tous les acteurs

Afin d'atteindre ses objectifs, ELIA devra avancer en concertation et collaboration avec les différents acteurs concernés. Ce chantier, d'un investissement de 500 millions €, est à la fois complexe et ambitieux. Bien entendu, SOCOFÉ entend jouer son rôle de facilitateur et veillera à ce que ce projet se réalise dans l'intérêt des citoyens et des entreprises wallons.

Transition énergétique

INTÉGRATION ET FLEXIBILITÉ POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX EUROPÉENS, BELGES ET RÉGIONAUX

Réussir le défi de la neutralité carbone d'ici 2050 signifie inévitablement la décarbonisation de notre système énergétique. Cela passera entre autres par l'électrification de notre réseau, mais aussi par son maillage, qui permettra, à tout moment, d'aller chercher et de transporter l'énergie la moins polluante et au moindre coût, là où elle est produite (autrement dit ailleurs qu'en Belgique vu le potentiel limité de production renouvelable dans notre pays), et ce, au bénéfice des consommateurs.



31%

Selon ELIA, 2020 a été une année record pour le renouvelable belge, qui a représenté 18,6% du mix énergétique belge. Soit une progression de 31% en valeur absolue par rapport à 2019. Les raisons sont multiples : des conditions météorologiques (chaudes et venteuses) particulièrement favorables au renouvelable, des prix historiquement bas sur les marchés de court terme d'électricité (notamment entraînés par la pandémie mondiale), et l'aboutissement de nombreux projets renouvelables permettant la mise en service de plusieurs capacités de production additionnelles.

Le développement des énergies renouvelables entraîne de nombreux défis

- Développements technologiques
- Financement des projets
- Intégration de ces énergies à caractère variable sur les réseaux électriques
- Maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande dans un contexte plus complexe, avec une multiplication d'acteurs et d'unités décentralisés
- Cadre réglementaire...

Investissements et innovation

En tant que gestionnaire du réseau haute tension, ELIA a un rôle important à jouer pour rendre possible les engagements climatiques de la Belgique. Parmi ses chantiers prioritaires : investir pour augmenter l'interconnexion de notre pays et développer les infrastructures nécessaires à l'intégration des énergies renouvelables, mais aussi innover pour organiser la flexibilité nécessaire aux nouveaux défis du réseau électrique.

La transition comme pierre angulaire de la relance

Dans une note de juin 2020, conformément à sa mission au service de la communauté, ELIA a suggéré une série de pistes de relance post-Covid concrètes en lien avec le secteur énergétique. Celles-ci pourraient être implémentées, et créer de l'emploi, à relativement court terme, tout en permettant à notre pays d'accélérer sa transition énergétique. Ces opportunités identifiées par ELIA concernent quatre axes : améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, donner un rôle actif au consommateur, accéder à une mobilité 100% électrique et décarboniser l'industrie.

IO-Energy place le consommateur au centre de l'équation électrique

ELIA a initié le projet IO Energy. Cet écosystème regroupe plus de 60 entreprises belges qui mettent en place des projets communs visant à donner directement un rôle actif au consommateur sur le marché de l'énergie, et ce, grâce aux outils digitaux et de nouveaux services accessibles. De plus en plus, l'utilisateur final sera placé au centre de l'équation et pourra adapter sa production et sa consommation aux besoins du moment (lire aussi l'interview de Chris Peeters, CEO d'ELIA, pages 12-13). Pour mener à bien ce projet, des collaborations entre le GRT ELIA et les GRD locaux seront probablement nécessaires.

Première plateforme européenne pour les données liées à l'énergie

En créant sa propre start-up, re.alto, le Groupe ELIA a lancé la première plateforme de marché digitale regroupant les données de fournisseurs et de consommateurs et permettant de les échanger de manière standardisée. Ces données liées à l'énergie sont ainsi accessibles et plus rapidement intégrables. Elles permettent au secteur de réaliser un pas digital de géant vers les modèles commerciaux d'« Energy as a Service » axés sur le client. ELIA parle d'un maillon essentiel dans la transition vers un système énergétique durable.

ELIA rejoint l'European Clean Hydrogen Alliance

ELIA s'intéresse aussi de près aux évolutions en matière d'hydrogène renouvelable. C'est pourquoi le Groupe ELIA a rejoint, en 2020, l'Alliance européenne pour un hydrogène propre. Celle-ci a pour ambition de fortement développer les technologies de l'hydrogène d'ici 2030.

European Clean
Hydrogen Alliance



MOG : dernier parc raccordé

Avec le raccordement du parc éolien SEAMADE en 2020, la prise électrique en mer d'ELIA, opérationnelle depuis 2019, est désormais complète. La plateforme de commutation située à 40 km de la côte regroupe les câbles des parcs éoliens offshore SEAMADE (composé de SEASTAR et MERMAID), NORTHWESTER II et RENTEL, et achemine l'électricité produite jusqu'à la terre ferme via un système de transport commun.



Acteur-clé en Europe occidentale

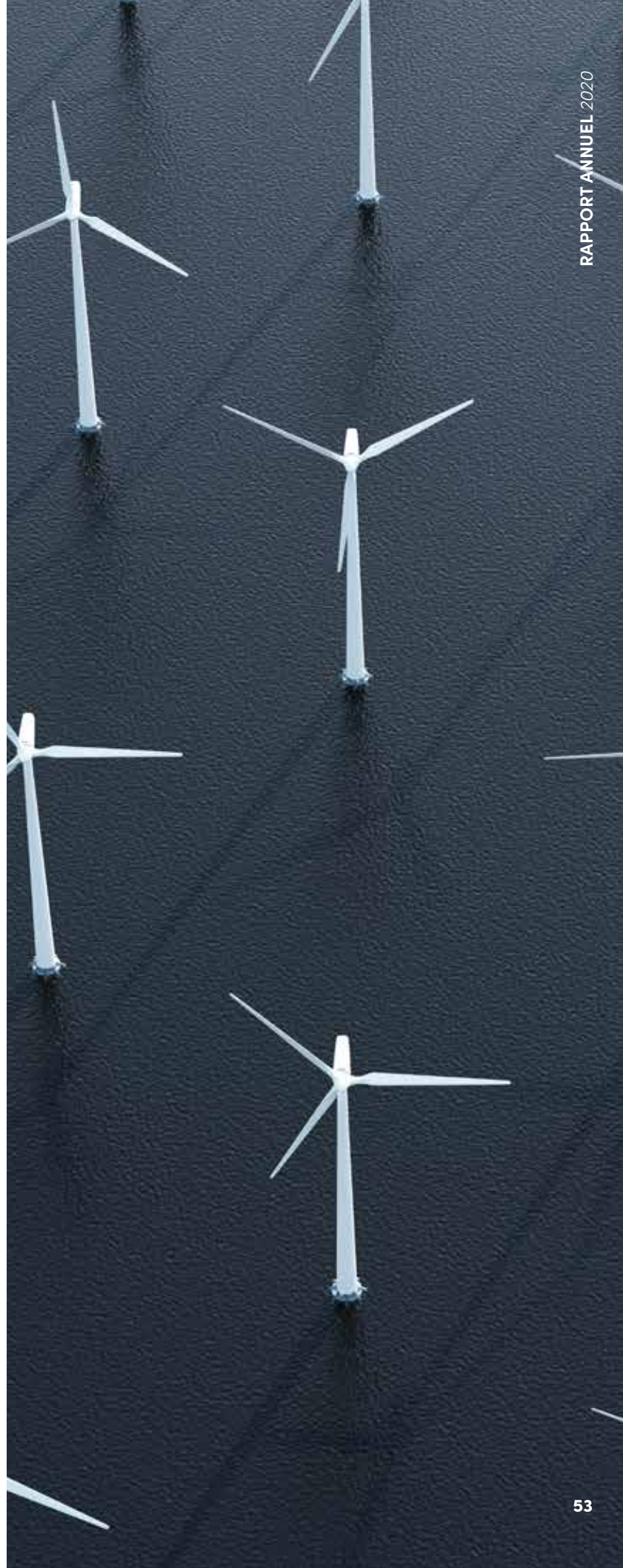
LA BELGIQUE COMME PLAQUE TOURNANTE DU FUTUR ÉNERGÉTIQUE EUROPÉEN

Comme l'indique Chris Peeters dans notre focus, la transition énergétique et la réalisation du Green Deal ne sont plus l'affaire de chaque pays individuellement, mais un projet commun à réaliser ensemble avec les autres pays européens. L'ambition est telle, et les différences de potentiel renouvelable entre pays aussi, que l'on se dirige vers la création d'un grand réseau européen interconnecté, sur la terre comme en mer.

Dans ce contexte, ELIA a tous les atouts pour saisir les opportunités sur la scène internationale : place centrale en Europe, expertise technique reconnue, expérience de l'indépendance et des coopérations internationales, une bonne longueur d'avance dans la mise en place d'un marché efficace et d'outils performants... On peut imaginer par exemple interconnecter différentes prises en mer, faisant ainsi du hub de la mer du Nord un véritable carrefour d'Europe occidentale.

Un nouveau câble pour acheminer l'électricité verte du Danemark

L'événement s'est passé début 2021, mais il méritait d'être évoqué dans ce rapport annuel : le 4 février 2021, la ministre fédérale belge de l'Énergie et son homologue danois ont signé un Memorandum of Understanding pour la construction d'une interconnexion électrique entre les deux pays. Celle-ci devrait prendre la forme d'une interconnexion hybride, également raccordée à de grands parcs éoliens (10 GW) situés à 90 km de la côte danoise. Au Danemark, les énergies renouvelables représentaient 62% du mix énergétique en 2020. La capacité de ce futur câble sous-marin de 600 km devrait être autour de 1,4 GW. Un nouveau défi d'envergure s'annonce pour ELIA !



50HERTZ

MOTEUR DE LA TRANSITION

La présence du GRT 50HERTZ dans le Groupe ELIA est une vraie force. Tout d'abord sur le plan financier, bien entendu, puisque la filiale allemande est responsable d'environ 60% des revenus du groupe. Mais aussi par ses ambitions et ses avancées en matière de transition énergétique.

En 2020, 50HERTZ a annoncé son engagement à couvrir, d'ici 2032, 100% de la demande en électricité dans sa zone de réglage (le Nord et l'Est de l'Allemagne) avec de l'énergie renouvelable (contre 60% aujourd'hui), et à intégrer cette énergie en toute sécurité sur son réseau. S'il y parvient, 50HERTZ sera l'un des premiers GRT au monde à avoir réussi cet exploit.

50HERTZ investit dans de nombreux projets d'interconnexion ainsi que d'intégration d'électricité renouvelable, notamment l'énergie éolienne produite en mer Baltique. Pour ELIA, les développements de la filiale allemande constituent indéniablement une source d'expertise pour les projets en cours et à venir.

Première interconnexion hybride au monde installée en mer Baltique

Depuis le 15 décembre 2020, l'interconnexion hybride Combined Grid Solution (CGS) en mer Baltique est devenue totalement opérationnelle. Résultat : une capacité supplémentaire de 400 MW est désormais disponible pour l'échange d'électricité dans les deux directions entre le Danemark et l'Allemagne. L'interconnexion achemine également sur la terre ferme l'électricité produite par les parcs éoliens en mer. Le système hybride permet de toujours opter pour l'électricité la moins chère (éolien offshore, ou servir de câble d'exportation/importation entre les deux pays en cas de vents insuffisants). Le projet a nécessité l'obtention d'une dérogation de la Commission européenne et a coûté environ 430 millions €, dont 150 millions € subventionnés par l'Union européenne. Une étude commandée par la Commission européenne a démontré que combiner des câbles d'interconnexion et des parcs éoliens pourrait entraîner des économies de coûts de 10% sur une période de 25 ans.



© ELIA - Combined Grid Solution

L'ADN de SOCOFE

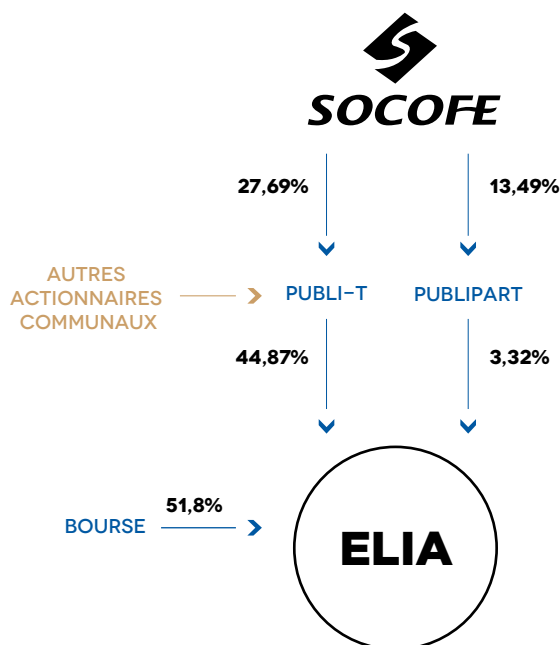
Tout comme FLUXYS, ELIA a toujours été une participation importante pour la réalisation des missions de SOCOFE. Via les holdings PUBLI-T et PUBLIPART, SOCOFE est un acteur incontournable d'ELIA.

Avec 27,69% des parts (soit la quasi-totalité des parts wallonnes), SOCOFE est même l'actionnaire principal de PUBLI-T, qui regroupe les participations communales et intercommunales dans le GRT belge.

La participation indirecte de SOCOFE en ELIA se chiffre à 12,87%.

Notre vision stratégique pour les années à venir réaffirme la pertinence de cette participation pour SOCOFE et la volonté d'être le moteur d'un écosystème autour d'ELIA au profit de la transition environnementale et de la vie économique en Wallonie.

PARTICIPATION EN ELIA AU 31/12/2020



Suite aux différents mouvements intervenus dans l'actionariat de PUBLI-T fin 2019, SOCOFE est aujourd'hui le plus gros actionnaire de PUBLI-T.

Une participation importante pour la réalisation des missions de SOCOFE

01. Activités stratégiques

Les activités régulées des réseaux d'énergie occupent une place stratégique dans l'économie. En tant que « système sanguin » de notre économie, celles-ci sont d'intérêt majeur, tant pour les entreprises que pour les citoyens.

02. Sécurité d'approvisionnement

La sécurité d'approvisionnement de notre pays reste un des points d'attention essentiels d'ELIA, et une priorité absolue pour SOCOFE et ses actionnaires.

03. Acteur-clé en Europe

ELIA a tous les atouts pour saisir les opportunités sur la scène internationale et faire de la Belgique un hub énergétique en Europe occidentale.

04. Rendement stable

ELIA est une entreprise régulée dont nous attendons des revenus réguliers et plus stables que dans les activités commerciales. En 2020, malgré la crise de la Covid-19, le GRT a affirmé sa confiance quant à la réalisation d'un rendement des capitaux propres situé dans la fourchette prévue. Ces résultats stables correspondent bien aux missions et valeurs de SOCOFE.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Engagement wallon dans la transition environnementale

Depuis de nombreuses années, SOCOFE se positionne comme acteur durable dans l'énergie renouvelable. Notre action s'est déployée aussi bien en mer, avec le développement pionnier des parcs éoliens offshore C-POWER, RENDEL et SEAMADE, que sur terre, avec notamment la participation dans la société VENTIS. Dans notre vision 2.0, nous réaffirmons notre volonté d'être l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale.



En mer

UNE PLACE GRANDISSANTE DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Pionnière dans l'éolien offshore, SOCOFE est devenue au fil du temps un acteur wallon de référence dans le secteur. Nous avons été très tôt convaincus de son potentiel et des opportunités à saisir. Et les faits nous donnent raison : la Belgique occupe désormais la 4^{ème} place mondiale dans la production d'énergie éolienne en mer !

SOCOFE détient des participations importantes et rentables dans trois des huit parcs éoliens actuellement opérationnels en mer du Nord : C-POWER (54 éoliennes, 325 MW), RENTEL (42 éoliennes, 309 MW) et SEAMADE (58 éoliennes, 487 MW).

Ces engagements assoient la présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la mer du Nord et permettent d'accroître l'indépendance énergétique de notre pays. Par la même occasion, ils contribuent à la réalisation des objectifs climatiques de la Belgique.

En 2020, la croissance du parc offshore belge (près de 700 MW installés en 2020 avec l'achèvement de SEAMADE et NORTHWESTER II) a entraîné un record de production éolienne, estimée à 10,9 TWh. Au terme de l'année, la Belgique était ainsi le deuxième pays d'Europe à avoir connecté le plus de nouvelles éoliennes en mer (derrière les Pays-Bas). La puissance installée au large des côtes belges s'élevait à 2.262 MW.

Des développements de plus en plus rapides

Dans le cadre de la sortie du nucléaire sur laquelle la Belgique s'est engagée, l'investissement dans l'éolien offshore a pleinement son sens. Celui-ci a en effet démontré sa capacité à aller vite en termes de construction, si les permis sont rapidement mis à disposition. Les parcs RENTEL et SEAMADE ont été achevés en moins de deux ans ! Les entreprises ont acquis de nouveaux équipements ainsi que l'expérience nécessaire pour répondre au gigantisme des nouvelles éoliennes, tout en réduisant les temps d'installation. De plus, le coût des nouvelles capacités installées ne cesse de diminuer avec le temps.

Des perspectives de croissance...

La mer du Nord n'est cependant pas au bout de ses perspectives puisque la future seconde zone offshore, reprise dans le Plan de relance fédéral, permettra d'augmenter encore notre capacité de produire de l'énergie propre. Cette Zone 2, baptisée « Princesse Elisabeth », devrait à terme accueillir 2,1 GW d'éoliennes offshore supplémentaires. Forts de notre expérience dans les parcs éoliens en mer du Nord, nous avons fait de la consolidation de notre position dans l'éolien offshore, et notamment dans cette future Zone 2, une de nos missions prioritaires pour les années à venir.

...mais pas prêts pour 2025

Dans l'idéal, il aurait été souhaitable de disposer de cette nouvelle capacité dès 2025 pour compenser, ne fut-ce que partiellement, la fermeture annoncée des centrales nucléaires. Cependant, il reste des défis de taille à relever, notamment disposer d'un cadre légal et permettre à ELIA de finaliser, dans les meilleurs délais possibles, les projets Ventilus et Boucle du Hainaut. Ceux-ci sont destinés à acheminer l'électricité des parcs offshore vers le réseau terrestre. Or, tout comme STEVIN il y a quelques années, ces projets font l'objet de nombreux recours et ELIA n'envisage pas de mise en service de ces infrastructures avant 2028. Ensuite, la ministre fédérale de l'Énergie Tinne Van der Straeten a annoncé que la procédure de mise en concurrence serait prévue pour 2023, ce qui reporte la finalisation de la nouvelle zone vers 2028-2030.

SOCOFE est reconnue
comme acteur financier
dans l'énergie renouvelable.

La présence wallonne est
confortée sur le territoire fédéral
de la mer du Nord, et peut-être
demain de manière ciblée dans
l'éolien offshore hors Belgique.

Les actionnaires de SOCOFE
bénéficient d'un rendement
stable et diversifient les
risques.

Un engagement qui cadre avec nos valeurs et nos missions

Les énergies renouvelables
sont source de retombées
économiques pour les
entreprises wallonnes.

SOCOFE affirme sa place
d'acteur wallon dans la
réalisation des objectifs
environnementaux.

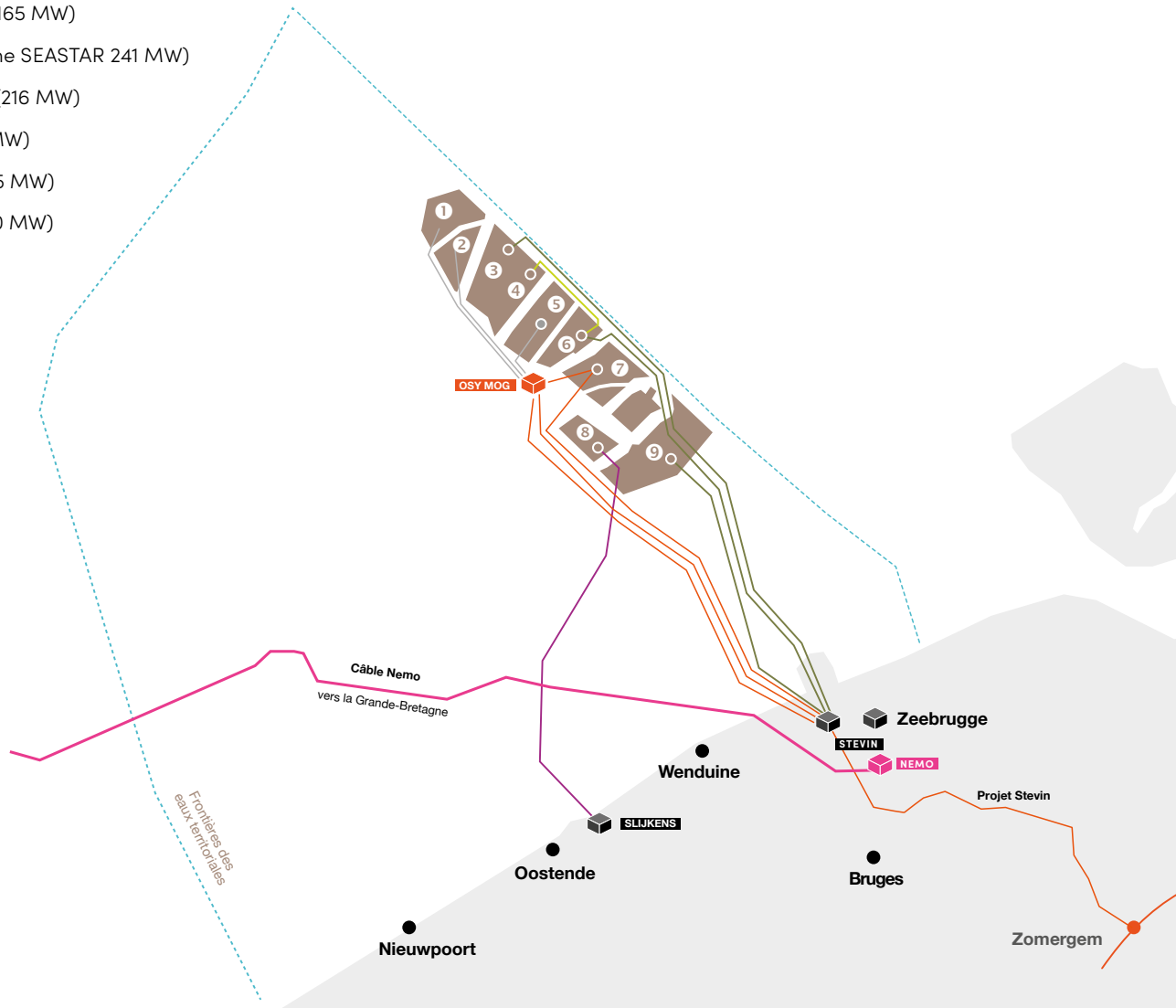
SOCOFE est présente dans trois des huit parcs offshore installés en mer du Nord

PARCS ÉOLIENS INSTALLÉS EN MER DU NORD

1. SEAMADE (Zone MERMAID 246 MW)
2. NORTHWESTER II (219 MW)
3. BELWIND (171 MW)
4. NOBELWIND (165 MW)
5. SEAMADE (Zone SEASTAR 241 MW)
6. NORTHWIND (216 MW)
7. RENDEL (309 MW)
8. C-POWER (325 MW)
9. NORTHER (370 MW)

x25

En 2020, la Commission européenne a annoncé vouloir multiplier l'éolien offshore par 25 d'ici 2050, pour atteindre 300 GW de capacité installée.



SEAMADE

Le plus grand parc belge est opérationnel !

Moins de deux ans après le démarrage du chantier, et malgré la situation difficile due à la crise sanitaire, OTARY a pu achever SEAMADE dans les délais et le respect du budget. Relié au MOG d'ELIA, SEAMADE est le deuxième parc éolien offshore de la mer du Nord construit par OTARY. La dernière des 58 turbines a été installée le 30 novembre 2020. SEAMADE se compose de deux zones de concession, SEASTAR et MERMAID, situées à 40 et 54 km de la côte. La fusion de SEASTAR et MERMAID en 2018 a permis de réaliser des économies d'échelle. Ce projet a été exceptionnel à plus d'un titre. Pour rappel, son financement avait été levé en un temps record de dix semaines seulement. Avec un investissement de 1,3 milliard €, SEAMADE est aussi le plus grand projet éolien jamais construit et financé en Belgique. SEAMADE alimentera annuellement 485.000 familles belges en électricité durable. Sa capacité de 487 MW porte la capacité éolienne offshore totale de notre pays à 2.262 MW, soit environ 10% de la demande totale d'électricité en Belgique. À lui seul, SEAMADE représente plus de 20% de la capacité éolienne offshore de notre pays.

C-POWER : UNE SOLUTION PÉRENNE POUR LA MAINTENANCE

Le parc C-POWER est le premier chantier éolien offshore mené en mer du Nord. Inauguré en 2013, il a été pionnier sur le plan de la construction. Aujourd'hui, il l'est en matière de gestion opérationnelle. SOCOFE y est présente de manière indirecte, via C-POWER HOLDCO.

Depuis 2019, ce parc est confronté à une difficulté de taille en raison de la faillite de SENVION, la société qui était en charge de la maintenance des éoliennes. Pour C-POWER, l'enjeu était de réunir les équipes capables d'effectuer la maintenance, mais aussi de disposer des pièces de rechange nécessaires, sachant par ailleurs que SENVION garantissait 93% de disponibilité du parc.

En attendant de trouver une solution structurelle pour succéder à ce prestataire, c'est C-POWER qui a assuré la coordination, en interne, de la maintenance tout au long de 2020. Pour ce faire, elle a racheté la filiale SENVION BENELUX, dont la trentaine de salariés travaillait pour C-POWER depuis sa mise en service. SENVION BENELUX, rebaptisée THBMS, est ainsi devenue une filiale à 100% de C-POWER.

Prestataires de la maintenance : un esprit de continuité

Après analyse approfondie, il est apparu que l'approche multi-contracting était la plus favorable d'un point de vue technique et économique. Ce type d'approche, souvent utilisé dans le cadre de projets énergétiques, consiste à impliquer un certain nombre d'entrepreneurs, engagés séparément, pour les divers lots de travaux composant le projet. Le donneur d'ordre assure quant à lui la coordination des différentes prestations. En ce qui concerne C-POWER, THBMS et JOHN COCKERILL sont les principaux prestataires assurant désormais la maintenance sur le terrain.

L'approche multi-contracting exigeait cependant de réinvestir de manière conséquente dans les turbines, et ce, afin de les remettre à niveau et pallier les manques de SENVION. C-POWER a donc mené des négociations avec les banques pour valider contractuellement cette approche.

Mise en défaut terminée

Parmi les autres conséquences de la faillite de SENVION, les banques ont bloqué toute distribution de dividende aux actionnaires de C-POWER en 2019 et 2020. Mais au terme des négociations avec les banques sur la nouvelle approche de maintenance, de nouvelles perspectives de distribution ont été dressées, et dès janvier 2021, les flux liés à la rémunération des actionnaires vont pouvoir reprendre leur cours.

2^{ème} année record

Enfin, en termes de performance, 2020 a été une année exceptionnelle, à savoir la deuxième place en termes de production d'énergie depuis la mise en service de C-POWER. Si bien que malgré les investissements importants concédés par la société, C-POWER a enregistré des résultats 2020 de 8% supérieurs aux prévisions.

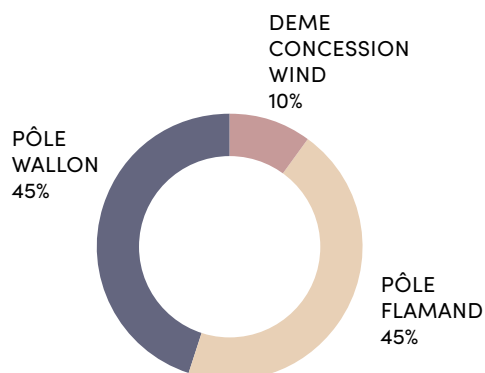
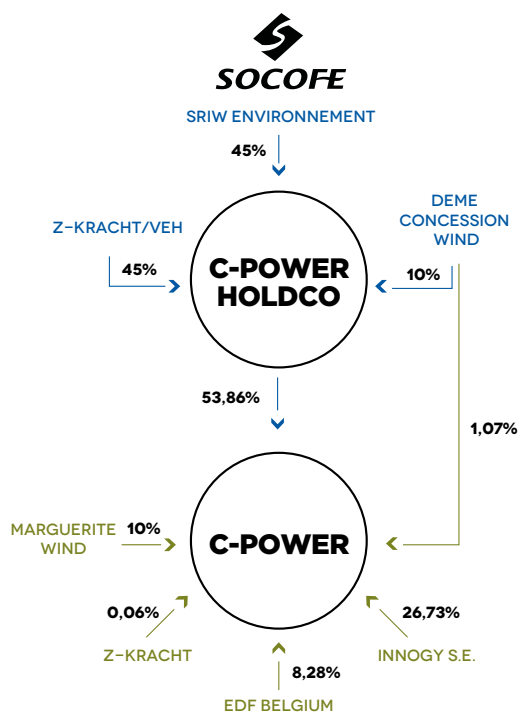


C-POWER HOLDCO ÉQUILIBRE NORD/SUD

C-POWER HOLDCO est le véhicule qui regroupe les actionnaires belges et concentre la participation majoritaire de ceux-ci en C-POWER.

Suite à une réorganisation de l'actionnariat de C-POWER et de C-POWER HOLDCO en 2016-2017, et conformément au souhait de SOCOFE, l'équilibre entre les actionnaires du Nord et du Sud du pays est assuré dans ce parc éolien offshore fédéral. Ainsi, les participations de C-POWER HOLDCO se répartissent aujourd'hui entre un pôle public flamand (Z-KRACHT/VEH pour 45%), un pôle public wallon (SOCOFE/SRIW ENVIRONNEMENT pour 45%) et la société privée DEME CONCESSION WIND (10%).

PARTICIPATION EN C-POWER HOLDCO ET C-POWER AU 31/12/2020



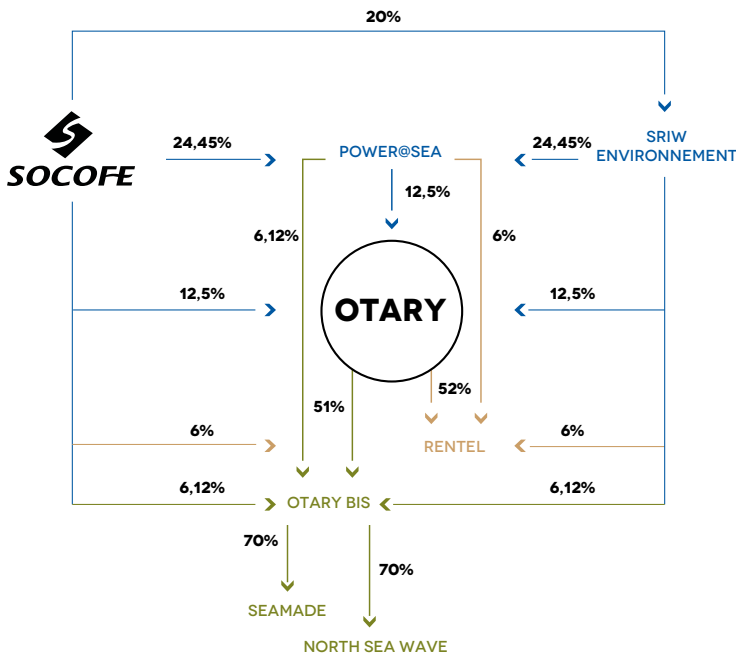
OTARY VÉRITABLE CENTRE D'EXPERTISE

SOCOFE accompagne OTARY depuis sa constitution en 2011. Véritable centre d'expertise pour l'énergie, le groupe OTARY est actif dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens offshore en Belgique. Il est l'actionnaire de référence de RENTEL et SEAMADE. Il regroupe huit acteurs belges de l'éolien offshore, détenant chacun 12,5% : ASPIRAVI, ELICIO, DEME, GREEN OFFSHORE, POWER@SEA, SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE et Z-KRACHT. Dans le cadre de la fusion de SEASTAR et MERMAID pour créer SEAMADE, une holding intermédiaire a été créée, OTARY BIS, en 2018.

2020, l'année où le renouvelable a dépassé l'énergie fossile

De manière plus large, pour la première fois en 2020, les énergies renouvelables ont dépassé les énergies fossiles comme source de production d'électricité en Europe, avec 38% de l'électricité produite contre 37% pour les énergies fossiles (les 25% restants étant issus du nucléaire). Selon l'étude « The European Energy Sector in 2020 » des groupes de réflexion Ember et Agora Energiewende, la Belgique est l'un des pays où les énergies éolienne et solaire ont le plus progressé l'an dernier (après la Suède et les Pays-Bas). Notre pays reste cependant dans la moyenne européenne avec 18,6% du mix énergétique (contre 62% au Danemark, pays champion du renouvelable).

**PARTICIPATION EN OTARY
AU 31/12/2020**



POWER@SEA EXPORTER LE SAVOIR-FAIRE BELGE

Jusqu'en 2013, POWER@SEA était impliquée dans le projet de construction du parc C-POWER. Après sa scission en deux sociétés (en 2013), POWER@SEA a conservé les participations en OTARY et des activités à l'international. Par le biais de POWER@SEA, les partenaires wallons étudient des sites de concessions à l'étranger, particulièrement le long des côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique, où l'expérience acquise au travers de C-POWER pourrait être exploitée. POWER@SEA était aussi présente en Pologne, où elle avait obtenu les concessions pour la construction de deux parcs éoliens offshore, C-WIND et B-WIND. Mais étant donné la difficulté à obtenir une capacité de raccordement sur le réseau terrestre, ces deux projets, non aboutis, ont été cédés fin 2018. Pour l'ensemble des projets à l'étranger, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT, partenaires de la première heure de POWER@SEA, conçoivent toujours la mission de celle-ci comme celle de développeur éolien offshore, différente de celle de constructeur et d'exploitant.



Sur terre

VENTIS : UNE PAGE SE TOURNE

Notre présence dans le capital de VENTIS, aux côtés de SRIW ENVIRONNEMENT, a renforcé notre présence dans les champs éoliens onshore. Début 2021, les fondateurs ont repris le contrôle à 100% de leur PME.

Créée en 2002, VENTIS est une entreprise familiale wallonne au potentiel important. Elle conçoit, développe, investit, construit et exploite des parcs éoliens en Wallonie et en France. Depuis quelques années, ce développeur privé et entièrement wallon s'inscrit dans une structuration positive de ses activités.

Son activité démarre par la recherche de sites adaptés, se poursuit par la réalisation d'études de faisabilité et la demande des permis correspondants. Une fois ceux-ci obtenus, VENTIS agit en maître d'ouvrage dans la réalisation et la construction des éoliennes et en assure l'exploitation.

11% des installations onshore en Wallonie

La PME a réussi le pari d'une forte croissance en restant attentive à toute opportunité de développement de parc éolien onshore en Belgique et en France, où les perspectives pour le renouvelable sont attrayantes. VENTIS a contribué à la construction de plus de 11% de l'ensemble des installations wallonnes. D'ici 2025, la société projette d'atteindre une puissance en propriété de plus de 200 MW.

Mission accomplie pour SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT

L'ouverture du capital de VENTIS à SRIW ENVIRONNEMENT et à SOCOFE, où chacune a détenu 12,5% des parts, résultait d'un besoin de liquidités et de structuration du groupe VENTIS. Notre présence a permis d'en assurer le développement et la croissance.

Forts de leur assise financière stable et forte, les fondateurs de VENTIS ont entamé, en 2019, une réflexion sur leur avenir et ont souhaité retrouver le contrôle à 100% du capital de la PME. C'est pourquoi ils ont manifesté leur souhait de racheter les participations de SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT, et de ne pas reconduire la convention d'actionnaires.

Considérant que nous avons pleinement rempli notre mission dans cette société, nous nous sommes déclarés favorables à cette sortie et nous sommes inscrits dans un processus de cession. Les négociations ont abouti, le 7 janvier 2021, à un accord de vente équilibré permettant de dégager une plus-value intéressante pour SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT.



© VENTIS

SRIW ENVIRONNEMENT

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU RENOUVELABLE

Énergie et environnement sont étroitement liés. En tant que partenaire privilégié de SOCOFE dans l'éolien, et aujourd'hui aussi dans le stockage d'énergie, SRIW ENVIRONNEMENT renforce notre action dans ces secteurs, tout en cadrant adéquatement avec notre vocation de base.

Filiale de la SRIW, SRIW ENVIRONNEMENT souhaite contribuer à la transition énergétique et participer au développement d'entreprises wallonnes dans le secteur de l'environnement. Cela fait partie des axes prioritaires de son plan stratégique, et les infrastructures énergétiques font partie de ses domaines prioritaires d'investissements.

Cela passe notamment par l'accompagnement d'entreprises présentant un beau potentiel dans ce secteur. SRIW ENVIRONNEMENT participe aussi à des projets d'infrastructure aux côtés d'investisseurs privés.

SOCOFE est associée au capital de SRIW ENVIRONNEMENT depuis l'an 2000. Cette participation nous permet de renforcer notre présence dans le développement des énergies renouvelables, secteur à la fois porteur et d'intérêt collectif. Le plan stratégique de la SRIW a en effet défini trois axes prioritaires : la transition énergétique, la révolution numérique et l'économie circulaire.

Un partenariat d'intérêt citoyen

- Renforcement du secteur des énergies renouvelables
- Développement économique wallon
- Création d'emplois
- Mise en avant du savoir-faire wallon chez nous et sur les marchés mondiaux
- Stimulation de l'innovation

Les participations privées sont de plus en plus être challengées en faveur de l'énergie publique. La SRIW s'est aussi chargée de accompagner des projets d'investissements privés dans les infrastructures énergétiques en font partie.

SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont notamment associées à des entreprises importantes du secteur : C-POWER, RENTEL et

Trois acteurs wallons dans l'éolien

À côté de SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT, le paysage wallon compte trois acteurs très actifs dans l'éolien : ELICIO. Logée à Ostende, elle est un actionnaire NETHYS et participe au développement de projets onshore et offshore. Elle détient également des participations dans trois autres entreprises du Nord : RENTEL, NORDWIND et SOCOFE est prête à accompagner ces acteurs avec ces deux acteurs pour permettre à la Wallonie de bénéficier davantage encore de l'énergie éolienne, et notamment de la Princesse Elisabeth.

ESTOR-LUX UN PROJET NOVATEUR ET PROMETTEUR

En 2020, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT se sont associées à RENT-A-PORT GREEN ENERGY et à la SOPAER pour créer ESTOR-LUX, le premier parc de batteries de stockage wallon. Ce projet s'inscrit parfaitement dans notre nouvelle vision stratégique, qui prévoit entre autres de soutenir le développement de projets innovants et structurants.

ESTOR-LUX est un consortium public-privé wallon qui a mis en place un modèle technico-économique novateur et très prometteur pour le stockage de l'électricité à grande échelle. Cette activité est un maillon clé de la transition énergétique. Il constitue un atout majeur pour :

- **La sécurité d'approvisionnement durable** et neutre en émissions de CO₂ pendant les périodes sans vent ni soleil
- **La stabilité du réseau** en particulier lorsque le renouvelable est abondant

Lire aussi notre focus en page 16



© ESTOR-LUX

EAU

Présence stratégique et durable

La participation de SOCOFE dans la SPGE et la SWDE cadre parfaitement avec notre politique et nos missions. L'eau est un secteur stratégique et d'intérêt citoyen.

S P G E E N B R E F

- Société anonyme de droit public
- Mise en place en 1999 par la Région wallonne
- 450 prises d'eau bénéficiant d'une zone de protection délimitée
- 438 stations d'épuration existantes
- Protection accrue pour plus de 130 millions de m³ d'eau potabilisable

S W D E E N B R E F

- Missions : production d'eau par la valorisation des nappes aquifères, mais aussi l'exploitation et le traitement d'eaux de surface, distribution par canalisations, protection durable de la ressource, maîtrise de la qualité de l'eau
- Quelque 2.400.000 consommateurs répartis sur environ 70% du territoire wallon
- La SWDE représente 78% des volumes d'eaux produits en Wallonie et 65% des volumes distribués
- Son réseau comprend près de 38.600 km de conduites et canalisations enfouies dans le sol wallon, soit l'équivalent de la circonférence de la Terre
- 4 barrages et 3 sites de traitement des eaux de carrière, 1.354 ouvrages et châteaux d'eau

Sécuriser l'approvisionnement en eau

UN ENJEU VITAL POUR LA WALLONIE

Conformément aux objectifs de Développement durable à l'Horizon 2030 de l'ONU, la Belgique s'est engagée à garantir l'accès de tous à l'eau potable, et à assurer une gestion durable des ressources en eau par l'assainissement.

Même si la Wallonie est privilégiée en termes de réserves aquifères, certaines zones ne sont pas à l'abri de pénuries en eau, de manière parfois structurelle, parfois ponctuelle. Aussi, des sociétés comme la SPGE et la SWDE trouvent-elles totalement leur place dans le portefeuille de SOCOFE. C'est pourquoi nous jouons pleinement notre rôle de financier dans ce secteur stratégique pour nos populations.

Rendement remis en question

Cependant, depuis 2019, la Région wallonne a décidé de diminuer sensiblement le montant des dividendes distribuables aux actionnaires. En 2020, les autorités wallonnes ont franchi un pas supplémentaire. Par Décret du 17 décembre 2020 contenant son budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2021, la Région wallonne a en effet introduit une nouvelle disposition dans le Code de l'Eau et ce, nonobstant la garantie donnée à ce propos à l'art. 3.4 de la Convention d'Associés signée en 2012 par SOCOFE, SFPI, la Région wallonne et la SWDE. La disposition stipule que « la distribution de dividendes aux actionnaires n'est pas permise ».

Il s'agit là d'une décision unilatérale contraire à la lettre et à l'esprit de l'engagement fixé par la Convention d'Associés, ainsi qu'aux droits consentis aux titulaires de parts de catégorie D, dont SOCOFE et SFPI. À l'heure d'écrire ces pages, des discussions ont été entamées avec la SWDE et la SFPI pour envisager la sortie du capital de cet acteur majeur de l'eau.

Cette réflexion n'entame cependant pas notre intérêt et notre implication dans ce secteur stratégique. Au contraire. Mais la collaboration devra prendre d'autres formes ou recourir à d'autres structures. De nouveaux projets contribuant à la transition environnementale, avec les mêmes partenaires, sont d'ailleurs déjà à l'étude. La participation de SOCOFE dans la SPGE reste quant à elle toujours d'actualité.



SOCOFE accompagne la SPGE depuis sa création

Depuis 1999, la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) coordonne et finance, par le biais d'un contrat de service de protection conclu avec les producteurs, la protection des prises d'eaux potabilisables en Wallonie, mais aussi des mesures ou actions plus générales qui s'étendent sur l'ensemble du territoire wallon.

La présence de partenaires privés tels que SOCOFE lui a permis de réaliser d'importants investissements sans que la dette ne soit consolidée. Plus de 4 milliards € ont été investis pour permettre à la Wallonie de rejoindre les standards européens en matière d'épuration des eaux : 120 millions € pour la protection des eaux potabilisables, 3,2 milliards € dans les ouvrages d'épuration et collecteurs, et 680 millions € pour l'égouttage. Son contrat de gestion 2017-2021 prévoit à nouveau un important programme d'investissements de 800 millions € jusqu'en 2021.

La protection de l'eau ne repose pas que sur l'assainissement des eaux usées, mais aussi sur la recherche d'une efficacité optimale à tous les niveaux, de la protection des captages à la lutte contre les pollutions ponctuelles, en passant par tous les services opérationnels et le financement de travaux d'égouttage.

La SPGE est entre autres en charge de :

- La protection de la ressource et des zones protégées
- L'assainissement des eaux usées (de l'égout à la station d'épuration)
- L'optimisation du fonctionnement des ouvrages d'assainissement
- L'encadrement de l'assainissement autonome
- L'amélioration de la qualité de l'eau des captages et la protection contre la pollution causée par certaines substances dangereuses
- La gestion des eaux usées industrielles...

Pourquoi l'égouttage ?

Le financement de travaux d'égouttage a été intégré dans les missions de la SPGE en 2003. Pour rappel, la pose d'égouts fait partie des missions de base des communes. Lors de la création de la SPGE en 1999, seuls les stations d'épuration et les collecteurs étaient financés dans le cadre de sa mission d'assainissement des eaux usées domestiques. Mais les égouts ne servent plus, comme dans le passé, à simplement évacuer et éloigner des agglomérations les eaux pluviales et les eaux usées domestiques. Ils sont devenus le premier maillon de notre assainissement afin de transporter les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration. Par ailleurs, la Directive européenne de 1991 a imposé une mise en conformité de l'assainissement de nos agglomérations de plus de 2.000 EH (Equivalent-Habitant). Cette mise en conformité vise évidemment la présence d'un traitement (station d'épuration), mais également la collecte des eaux usées, c'est-à-dire la complétude des réseaux d'égouttage.

150

millions € de la BEI

La BEI a décidé d'accorder à la SPGE un prêt de 150 millions € avec la confirmation que celle-ci est perçue en tant qu'investisseur majeur sur le plan environnemental et fiable sur le plan financier.

SOCOFE est présente dans la SWDE depuis 2012

La mission de la SWDE (Société wallonne des Eaux) consiste à garantir, sur l'ensemble du territoire wallon, un accès à une eau de qualité, et ce, à un prix soutenable pour ses clients. La SWDE capte, potabilise et distribue l'eau au robinet.

Pour rappel, SOCOFE est entrée dans l'actionnariat de la SWDE afin de soutenir la réalisation du Schéma Directeur de Production, qui vise à assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement en eau sur le territoire wallon, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Pour la SWDE, ceci passe entre autres par le développement de sources alternatives d'approvisionnement et une meilleure interconnexion des réseaux.

La SWDE, moteur du savoir wallon en matière de gestion de l'eau

Avec des investissements annuels d'au minimum 100 millions € dans le renouvellement et la modernisation de ses infrastructures, et des dépenses annuelles en achat de biens et services de plus de 130 millions €, la SWDE est un donneur d'ordre important au bénéfice de l'économie wallonne.

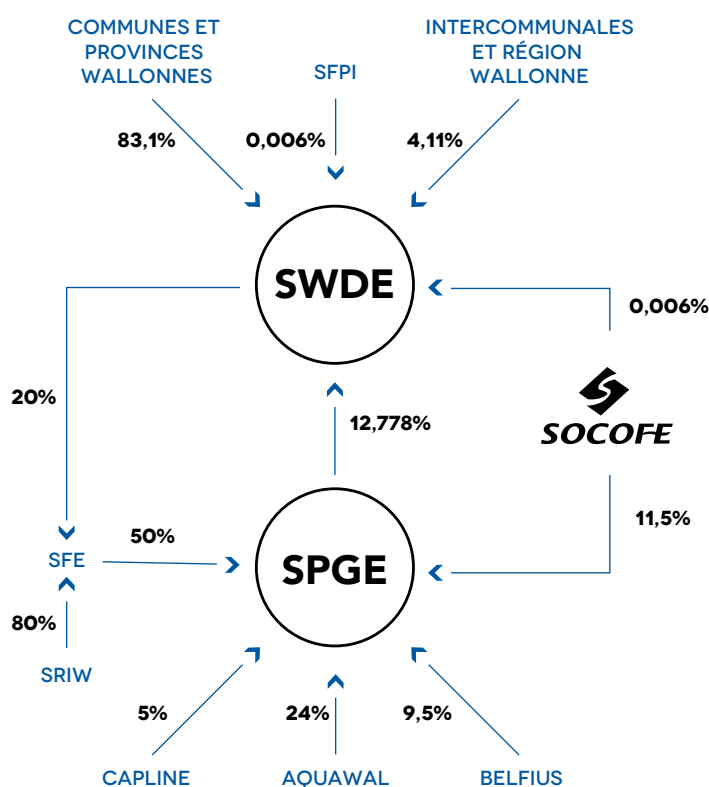
La SWDE a la volonté d'utiliser ce levier au bénéfice du développement d'une véritable filière d'expertise wallonne dans les métiers et les technologies de gestion du cycle de l'eau.

305
millions €

Le Schéma Régional des Ressources en Eau représente un investissement de 305 millions € à l'horizon 2027 pour la SWDE.

Il vise la sécurisation de l'approvisionnement en eau en Wallonie. L'objectif est de pouvoir acheminer, par des moyens alternatifs, en tout point du territoire, une quantité d'eau supplémentaire représentant 30% de la consommation normale locale.

**PARTICIPATION EN SPGE ET SWDE
AU 31/12/2020**



TRAVAILLER ENSEMBLE POUR ÊTRE À LA HAUTEUR DES DÉFIS À RELEVER

Depuis plusieurs mois, le secteur de l'eau a entamé une réflexion pour optimiser l'efficacité de ses services et répondre aux défis futurs, tant en matière de renouvellement des infrastructures que de protection et de valorisation des ressources wallonnes. Par une démarche concertée, le secteur public de l'eau entend ainsi contribuer aux transitions environnementale, économique, technologique et sociale.

Suite à une étude couvrant l'ensemble des opérateurs du cycle de l'eau, plusieurs leviers de collaboration sectorielle ont été débattus en 2020. Trois d'entre eux ont été retenus, pour commencer, et ont fait l'objet de la mise en place de groupes de travail :

- La mise en réseau des bureaux d'études en vue de garantir une capacité collective de réalisation optimale des plans d'investissements
- La formation et la gestion des compétences face à l'évolution des métiers
- La transition énergétique grâce à l'efficacité énergétique des infrastructures et le déploiement de ressources alternatives

Par ailleurs, une note d'orientation est en préparation aux fins d'être soumise à la Ministre de Tutelle. Après évaluation, l'idée serait que les contrats de gestion de la SPGE et de la SWDE soient renouvelés en veillant à aligner les échéances, et ce, dans un souci de cohérence. Il en serait de même pour les contrats de service liant les différents partenaires du secteur. D'autres éléments y seront sans doute envisagés également, comme l'eau comme chaîne de valeur prioritaire dans le cadre de la stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire (adoptée le 16 juillet 2020).

Sécuriser & optimiser

LES PRINCIPAUX DÉFIS DU SECTEUR DE L'EAU

Facture inchangée pour 2021

Pour la septième année consécutive, et malgré une année 2020 très particulière, la SWDE n'augmentera pas ses tarifs en 2021. Le Coût Vérité à la Distribution (CVD) est identique depuis 2014 et le restera, à savoir 2,62€/m³. Si la SWDE avait suivi les différentes indexations enregistrées depuis 2014, le consommateur wallon aurait vu sa facture annuelle augmenter de 25 € pour 100 m³ d'eau. L'autre composante importante de la facture d'eau, le Coût Vérité à l'Assainissement (CVA), qui dépend quant à lui de la SPGE, n'augmentera pas non plus en 2021.

Une maintenance des installations plus efficace

Le 30 octobre 2020, la SWDE a signé un marché de 90 millions € sur huit ans pour achever le renouvellement complet des équipements de télégestion destinés à contrôler en temps réel et de manière standardisée le fonctionnement d'un peu plus de 1.000 ouvrages de production. Historiquement, la SWDE s'est construite par le regroupement de régies locales et d'intercommunales, qui chacune avait réalisé des investissements dans ce domaine. Avec pour conséquence une multiplication de matériel hétéroclite et une grande difficulté pour en assurer une maintenance optimale. Les quatre lots du marché ont été remportés par des entreprises implantées en Wallonie. La télégestion des ouvrages de production s'inscrit dans la stratégie de la SWDE de maîtriser au mieux la performance de son réseau. Par ailleurs, depuis deux ans, les débits en voirie sont surveillés en continu dans le cadre de la même stratégie. Ils sont analysés toutes les 24 heures et des techniques de recherche de fuite accélérée ont été déployées pour intervenir en cas d'anomalie constatée. À l'heure actuelle, cela a permis de récupérer plusieurs millions de m³ d'eau, qui sinon auraient été perdus au travers de fuites sur le réseau de distribution.

Une solution pérenne pour Quiévrain

Depuis de nombreuses années, la sécurité d'approvisionnement de Quiévrain était une préoccupation pour la SWDE. La commune était alimentée par une infrastructure qui n'offrait pas beaucoup d'autonomie en cas d'incident sur l'un ou l'autre ouvrage. Depuis juillet 2020, un nouveau château d'eau d'une capacité de 1.500 m³ permet de renforcer la sécurité de la distribution d'eau à Quiévrain et aux alentours. Une canalisation permet en effet d'apporter des volumes d'eau supplémentaires en cas de nécessité aux réseaux qui dépendent du captage d'Elouges, notamment l'entité de Theulin. Par ailleurs, une source d'alimentation complémentaire avec la France est aussi en développement.

La région du Centre sécurisée

Depuis 2020, La Louvière est reliée à la station d'Ecaussinnes, située à 15 km. En cas d'incident sur les sources d'alimentation principales de la ville et de ses environs, la station peut être sollicitée pour assurer la continuité de la fourniture d'eau potable. Il s'agit de l'aboutissement d'un vaste plan de 35 millions € investis dans la modernisation et la sécurisation de la distribution d'eau dans la région du Centre. Ce plan a duré dix ans et a permis la construction/rénovation et l'interconnexion de trois châteaux d'eau du réseau de La Louvière, ainsi que le remplacement de dizaines de kilomètres de canalisations. Ces aménagements profitent également à une dizaine d'autres communes aux alentours.

Vielsalm : la construction du château d'eau a démarré

La sécurisation durable de Vielsalm et Stavelot est une autre illustration du programme de sécurisation de l'approvisionnement en eau mis en place par la SWDE. Un des éléments les plus importants du projet est la construction d'un réservoir de 5.000 m³ d'eau à proximité de la Baraque Michel. Celui-ci permettra d'atteindre Vielsalm en gravitaire et offrira ainsi une source complémentaire d'eau. La construction du réservoir a démarré au printemps 2020 et la fin de cette étape clé est prévue en 2021.

Les eaux usées dans la lutte contre la pandémie

En 2020, la SPGE a lancé une étude de suivi des eaux usées de Wallonie pour déterminer si des traces de Sars-CoV-2 s'y retrouvent. Objectif : quantifier le virus et tenter de déterminer son infectiosité. Les analyses portent sur les eaux usées en amont des stations d'épuration, durant les processus d'assainissement, et dans les eaux épurées qui sont rejetées. Plusieurs études dans le monde indiquent en effet que le virus responsable de la maladie Covid-19 est présent dans les eaux usées et pourrait y être détecté plusieurs jours avant l'apparition de symptômes cliniques dans la population. Ce suivi de la SPGE pourrait donc permettre de détecter de façon précoce la recirculation du virus dans la population. Dans ce cadre, une convention de coopération a été signée en 2020 avec Sciensano.

La dorsale de l'eau en Wallonie

L'eau est inégalement répartie sur le territoire wallon. Pour offrir de l'eau à tous, partout en quantité et en qualité suffisantes, la SWDE investit notamment dans l'interconnexion des grands réseaux existants et l'établissement de liaisons avec les grandes réserves d'eau dont tout le potentiel n'est pas encore exploité. En Province de Luxembourg par exemple, cette autoroute de l'eau viendra compléter la réserve du barrage de Nisramont pour sécuriser tout l'Ouest de la province à partir d'eau liégeoise. Il s'agit d'une canalisation qui descendra jusqu'à Wellin, à partir d'Andenne et de Grâce-Hollogne, et qui sera alimentée par les barrages de La Gileppe et d'Eupen, ainsi que par les captages de Hesbaye. Il s'agit d'un projet de très longue haleine. Après avoir réalisé toute la phase préparatoire, la SWDE pourra passer à la phase de construction en 2021. Ce chantier a pris plus d'importance encore suite aux épisodes de sécheresse vécus en 2017, 2018 et 2019. Il sera complété par la sécurisation de Libramont et de Saint-Hubert depuis le barrage de Nisramont, seule grande réserve d'eau de la région.

© SWDE - Station de traitement d'Eupen





AUTRES

LUMINUS

IL FAUT SPÉCIALISER LES OUTILS

Malgré le fait que le secteur de l'électricité connaît un contexte difficile et une forte pression sur les marges, SOCOFE soutient LUMINUS depuis la libéralisation du marché de l'électricité. Aujourd'hui cependant, cette participation n'est plus stratégique pour SOCOFE.

Avec 4,7% du capital de LUMINUS depuis 2015, SOCOFE permet d'assurer une présence wallonne soutenue dans cette société qui possède des centrales électriques au gaz, des parcs éoliens, des centrales hydrauliques, et aussi 10% de participations dans les centrales nucléaires de Tihange 2 et 3, ainsi que de Doel 3 et 4. Premier challenger sur le marché belge de l'énergie, LUMINUS doit cependant poursuivre la redéfinition de son modèle opérationnel. En tant qu'acteur wallon, SOCOFE est toujours restée attentive à ce que le plan d'investissements reste cohérent avec les intérêts de la Wallonie.

Aujourd'hui, nous considérons cependant qu'il n'est plus du rôle de SOCOFE de maintenir des participations, même limitées, dans le secteur concurrentiel de la vente d'énergie.

Réorganisation du secteur

Au vu de la réorganisation qui a eu lieu dans le secteur de l'énergie au Nord du pays, SOCOFE défend une simplification des structures et une spécialisation des outils, à l'instar de ce qui a été réalisé autour des actionnaires wallons de PUBLI-T et PUBLIGAZ en 2019. En ce qui concerne LUMINUS, il nous paraît judicieux de concentrer l'ensemble des participations des actionnaires belges en LUMINUS au sein d'un seul outil, PUBLILEC (le deuxième actionnaire le plus important en LUMINUS après EDF BELGIUM).

Simplification et renforcement

SOCOFE (qui concentre aujourd'hui la quasi-totalité de la participation wallonne en PUBLI-T) a interpellé PUBLILEC, VEH et BELFIUS, actionnaires de PUBLIPART, afin de proposer la liquidation de PUBLIPART (actionnaire d'ELIA) et de répartir les participations en ELIA entre SOCOFE et VEH. SOCOFE accentuerait ainsi sa spécialisation dans la détention d'actifs dans les réseaux de grand transport. Selon nous, cette évolution, conjuguée à l'opération de regroupement des actionnaires belges de LUMINUS en PUBLILEC, concourrait à plus de clarté dans le rôle des acteurs publics dans le secteur.

Obligations légales

Enfin, il faut savoir que la présence de SOCOFE dans LUMINUS rend la position de certains de nos actionnaires délicate. En effet, en 2019, l'AIEG a dû procéder à une opération de scission partielle pour se conformer au Décret wallon lui imposant de distinguer les sociétés détenant des parts dans le capital de producteurs, fournisseurs ou intermédiaires et ceux de l'intercommunale gestionnaire de réseaux. Depuis cette réorganisation, c'est TRANS&WALL qui porte les parts de SOCOFE. L'AIESH a suivi en 2020 pour remédier à la même problématique.



BE-TV

SORTIE EN VUE

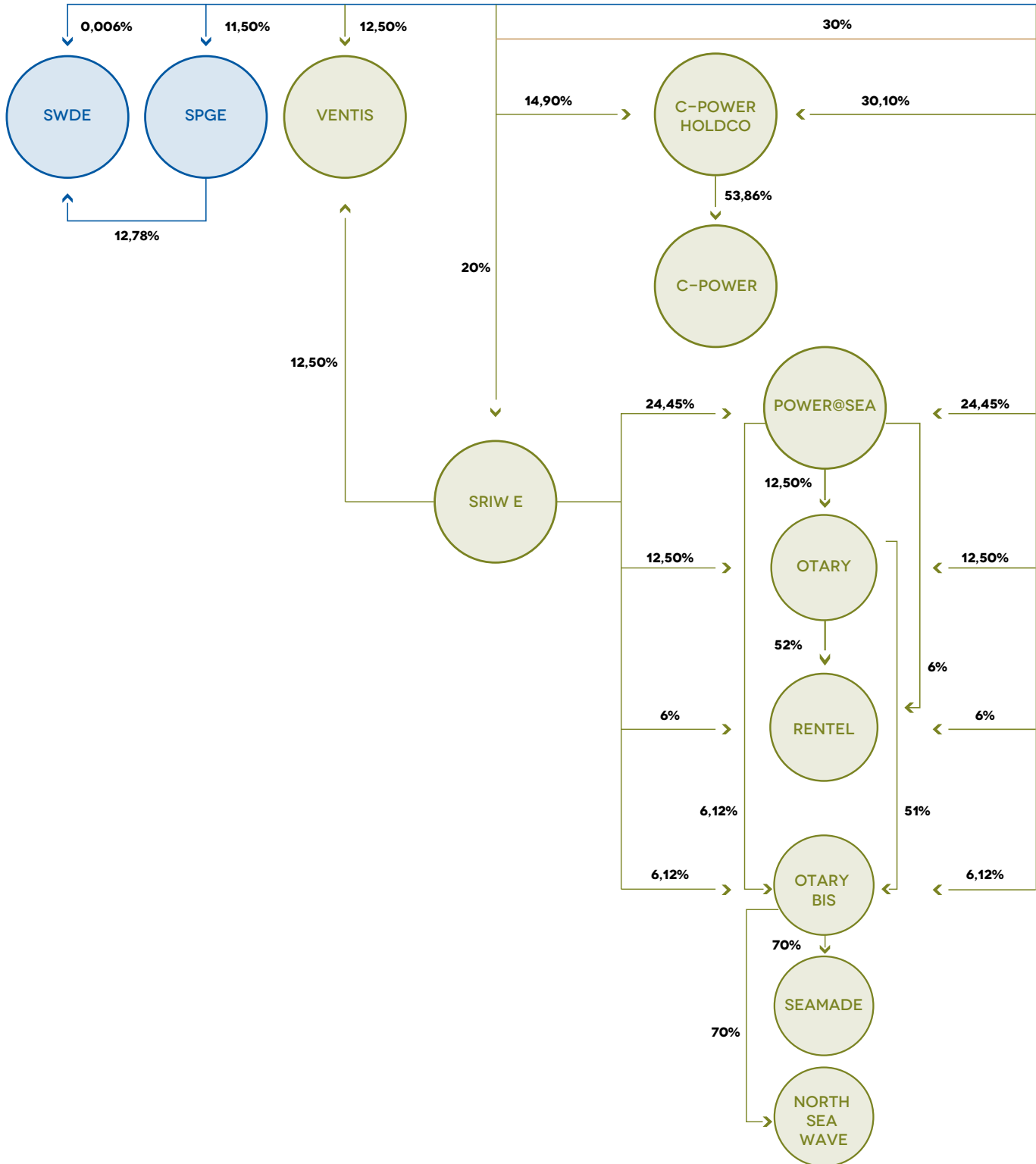
En février 2009, TECTEO (aujourd'hui NETHYS) a racheté la majeure partie du capital qu'elle ne détenait pas en BeTV et ACM (holding intermédiaire), dont celle de SOCOFE.

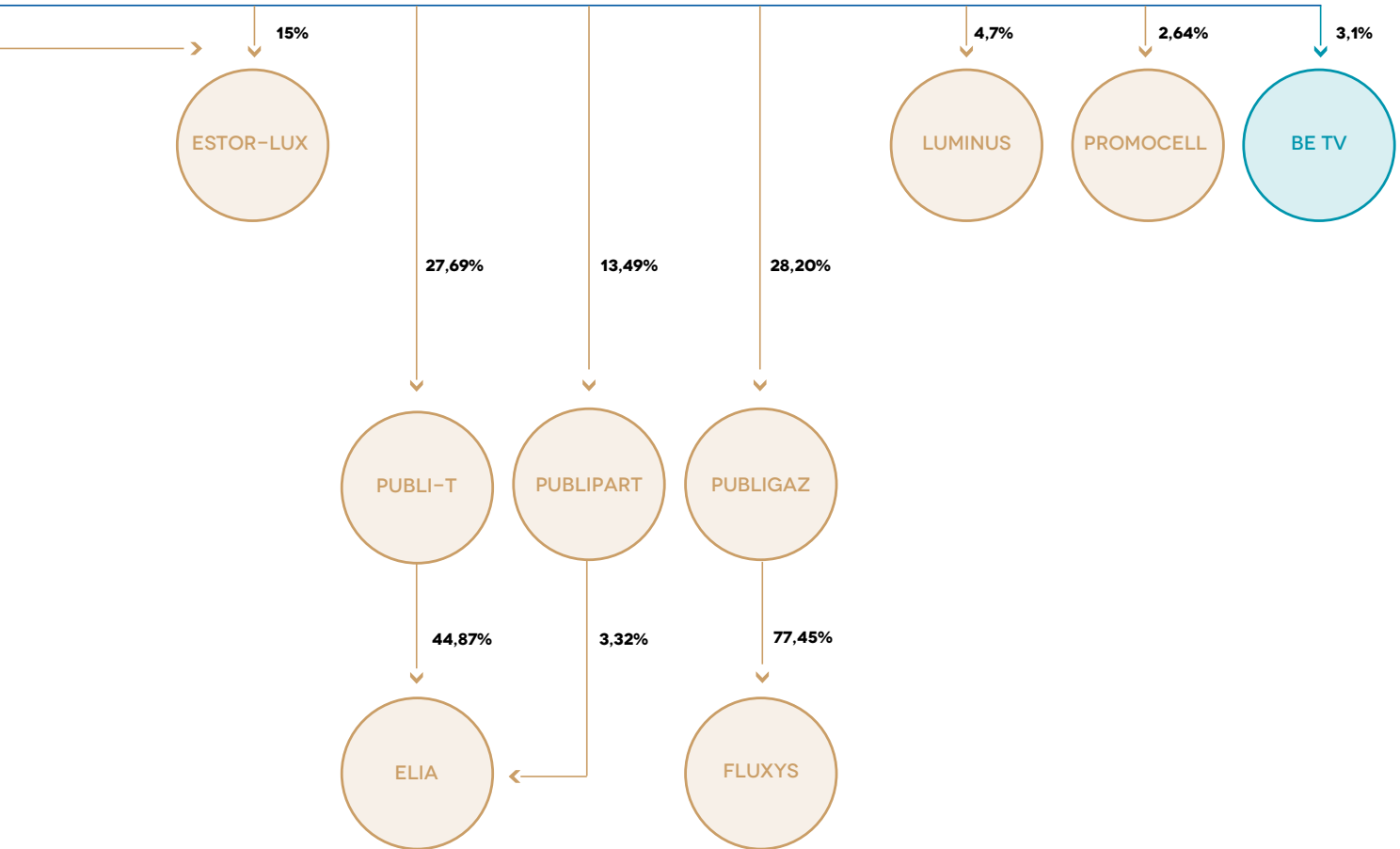
L'ex-TECTEO a ainsi obtenu une position de contrôle largement majoritaire (96,9%) de BeTV. Elle en exploite le know-how en matière de télévision numérique et de commercialisation de bouquets de programmes de télévision.

SOCOFE, qui conserve toujours une participation historique de 3,1% en BeTV, a ainsi mené à terme une collaboration de cinq années à ce dossier très important pour ses partenaires communaux wallons.

Aujourd'hui, notre présence au capital ne présente plus d'intérêt pour aucun des partenaires, d'autant plus que BeTV est entrée dans le périmètre de cession potentielle de VOO par NETHYS.

Tableau général des participations de SOCOFE au 31/12/2020





- LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU
- LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- L'ÉNERGIE
- LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



NOTRE HISTOIRE NOS PARTICIPATIONS

Depuis sa création, SOCOFE poursuit l'objectif de constituer un portefeuille de participations cohérent avec ses valeurs et ses missions.

Investir dans des secteurs stratégiques et d'intérêt collectif

PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS DE RÉSEAU ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉLECTRICITÉ MARCHÉ CONCURRENTIEL

La création de l'intercommunale SOCOFE en 1990 avait pour premier objectif de participer à la mobilisation des fonds nécessaires pour la montée en puissance du secteur public dans la production d'électricité. À cette époque, suite à l'adoption d'un plan d'équipement, la Société coopérative de Production d'Électricité (SPE) avait l'opportunité d'augmenter la capacité installée du producteur public jusqu'à atteindre 15% de la production nationale (une disposition prévue par une Pax Electrica de 1981). Ceci nécessitait la mobilisation de fonds importants pour les investissements dans de nouvelles centrales.

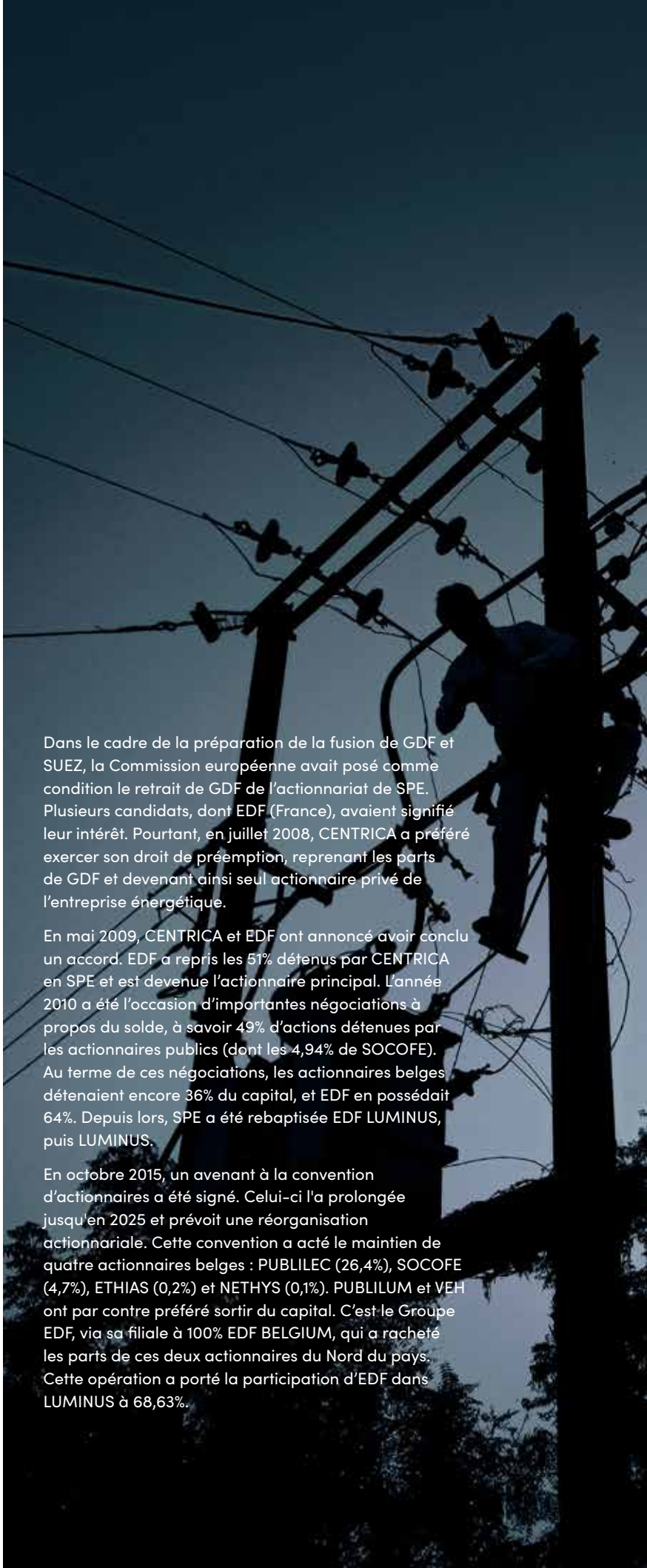
La prise de participation de SOCOFE en SPE date de cette époque. Par la suite, l'entreprise de production d'énergie a évolué, notamment en fonction de la libéralisation du marché en Europe et en Belgique. Une étape majeure fut, en 2003, la séparation complète entre SPE et ELECTRABEL.

Toutefois, trop petite pour vivre seule dans un secteur en pleine concentration, SPE devait s'associer à un grand acteur européen. C'est pourquoi en 2005, SPE a englobé les activités de LUMINUS et d'ALG NÉGOCE. Simultanément, GAZ DE FRANCE et CENTRICA (Grande-Bretagne) ont pris, via une joint venture 50-50, 51% du capital de SPE. Le solde de 49% restait aux mains des actionnaires publics historiques, dont SOCOFE (4,94%). SPE est ainsi devenue active sur l'ensemble du segment concurrentiel du marché : production et fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients finaux.

Dans le cadre de la préparation de la fusion de GDF et SUEZ, la Commission européenne avait posé comme condition le retrait de GDF de l'actionariat de SPE. Plusieurs candidats, dont EDF (France), avaient signifié leur intérêt. Pourtant, en juillet 2008, CENTRICA a préféré exercer son droit de préemption, reprenant les parts de GDF et devenant ainsi seul actionnaire privé de l'entreprise énergétique.

En mai 2009, CENTRICA et EDF ont annoncé avoir conclu un accord. EDF a repris les 51% détenus par CENTRICA en SPE et est devenue l'actionnaire principal. L'année 2010 a été l'occasion d'importantes négociations à propos du solde, à savoir 49% d'actions détenues par les actionnaires publics (dont les 4,94% de SOCOFE). Au terme de ces négociations, les actionnaires belges détenaient encore 36% du capital, et EDF en possédait 64%. Depuis lors, SPE a été rebaptisée EDF LUMINUS, puis LUMINUS.

En octobre 2015, un avenant à la convention d'actionnaires a été signé. Celui-ci l'a prolongée jusqu'en 2025 et prévoit une réorganisation actionnariale. Cette convention a acté le maintien de quatre actionnaires belges : PUBLILEC (26,4%), SOCOFE (4,7%), ETHIAS (0,2%) et NETHYS (0,1%). PUBLILUM et VEH ont par contre préféré sortir du capital. C'est le Groupe EDF, via sa filiale à 100% EDF BELGIUM, qui a racheté les parts de ces deux actionnaires du Nord du pays. Cette opération a porté la participation d'EDF dans LUMINUS à 68,63%.



ÉLECTRICITÉ SEGMENT RÉGULÉ

SOCOFE a progressivement pris des positions sur le segment régulé de l'électricité, anticipant ainsi le rôle majeur du transport dans un marché libéralisé de l'énergie. Ainsi, SOCOFE détient aujourd'hui des parts significatives en ELIA via PUBLI-T et PUBLIPART.

À la création de la société ELIA en 2002, et lors de sa désignation comme gestionnaire du réseau de transport belge, indépendant des opérateurs actifs sur les segments concurrentiels, le pôle communal représenté par PUBLI-T a pris une participation de 30% dans ESO, maison-mère d'ELIA.

Celle-ci a été portée à 33% en 2007, par achat de 3% du capital à ELECTRABEL. En 2010, 12,5% supplémentaires ont été rachetés à GDF-SUEZ. Le producteur d'énergie souhaitait en effet se retirer du secteur régulé, pas assez attractif pour lui. PUBLI-T détient à présent 44,87% d'ELIA, ce qui en fait l'actionnaire de référence.

Parmi les actionnaires wallons de PUBLI-T, SOCOFE a toujours été le plus important. En 2010, notre holding possédait 13,35% des parts. Suite à la décision de mise en liquidation du HOLDING COMMUNAL, fin 2011, celui-ci a perdu sa qualité d'associé et ses parts en PUBLI-T ont été annulées. De ce fait, les actionnaires restants ont vu leur part majorée. En 2018, dans une optique de simplification des structures, SOCOFE a lancé une série d'initiatives destinées à renforcer sa position dans PUBLI-T. Dans le cadre de la restructuration du groupe PUBLIFIN-NETHYS, SOCOFE a racheté, en septembre 2018, les 3,48% de NETHYS en PUBLI-T. Des évolutions se sont poursuivies en 2019 à l'occasion d'une nouvelle augmentation de capital lancée par PUBLI-T afin de financer sa souscription dans l'augmentation de capital réalisée par ELIA la même année. Les 30% de capital de PUBLI-T aux mains des actionnaires wallons ont fait l'objet de plusieurs mouvements, dont la sortie d'IDEFIN, IPFH, SOFILUX, IEG et FINEST-FINOST, qui ont transféré leurs parts en PUBLI-T à SOCOFE en échange de parts en SOCOFE. Au terme de ces opérations, SOCOFE est passée de 20,15% à 27,69% de participation en PUBLI-T.

La holding PUBLIPART a quant à elle été créée en juin 2005 pour reprendre les 2,55% de parts détenues en ESO/ELIA par SPE. Cette création est intervenue juste avant l'entrée de GAZ DE FRANCE et CENTRICA dans le capital du producteur d'électricité SPE, qui devait trouver des partenaires de taille européenne pour assurer son avenir dans un secteur en pleine mutation. PUBLIPART fut un des vecteurs qui a permis d'asseoir la présence des communes belges dans les grands réseaux de transport d'électricité, d'autant plus que les communes avaient négocié, un peu avant avec ELECTRABEL, les modalités de leur entrée au sein du capital d'ELIA via PUBLI-T.

Depuis lors, les actionnaires historiques de SPE détiennent le capital de PUBLIPART. Jusqu'en septembre 2012, SOCOFE y a détenu une participation de 12,92%. En octobre 2012, SOCOFE a racheté les parts d'ETHIAS en PUBLIPART, portant désormais sa participation à 13,49%. Fin 2017, PUBLILEC, actionnaire de PUBLIPART à 64,94%, a connu une réorganisation de son actionnariat du Nord du pays. Au final, les opérations ont permis de conserver les outils spécialisés pour le transport (PUBLIPART) et pour le négoce et le trading d'électricité (PUBLILEC/LUMINUS). Aujourd'hui, la participation de PUBLIPART en ESO/ELIA est de 3,32%.

Enfin, en 2019, ELIA a procédé à une grande réorganisation interne. L'objectif était d'isoler les activités régulées d'ELIA en Belgique de ses activités non régulées et régulées à l'étranger et ce, en vue de la nouvelle méthodologie tarifaire 2020-2023 pour les activités régulées en Belgique. La nouvelle société ELIA TRANSMISSION BELGIUM, filiale d'ELIA SYSTEM OPERATOR, a repris les activités régulées en Belgique, et ELIA SYSTEM OPERATOR est devenue ELIA GROUP.

GAZ NATUREL

La présence de SOCOFE dans le secteur du gaz naturel remonte à 1992 et à la création de SOCOGAZ, société en joint venture avec la Société Nationale d'Investissement. Lors de la privatisation de la SNI, SOCOFE est montée en puissance au travers de PUBLIGAZ, créée pour regrouper et gérer les participations des communes et intercommunales en DISTRIGAZ. PUBLIGAZ était un actionnaire d'autant plus significatif qu'il avait exercé son droit de préemption sur les parts détenues par SHELL.

En 2001, dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, DISTRIGAZ a été scindée en deux pour respecter l'exigence du législateur d'une séparation entre activités commerciales et de réseau. Les activités commerciales ont été logées en DISTRIGAZ. Les activités régulées de gestion du réseau de transport ont été placées en FLUXYS. Initialement, PUBLIGAZ détenait 31,25% de chacune de ces deux sociétés résultant de la scission de DISTRIGAZ.

Dans le cadre de la fusion entre GDF et SUEZ, et suite aux exigences de la Commission européenne pour éviter les positions dominantes, l'actionnariat des deux sociétés gazières a fortement évolué en 2009. Lors de ces opérations, PUBLIGAZ a cédé sa participation en DISTRIGAZ à l'italien ENI. Celui-ci en est devenu l'actionnaire unique, à l'exception d'une action spécifique de l'État belge. Par contre, en 2010, l'actionnaire PUBLIGAZ est monté en puissance en FLUXYS en deux phases successives, jusqu'à détenir en direct 89,97%.

Afin de donner à FLUXYS les moyens de concrétiser sa stratégie, un premier partenaire financier est entré dans son capital, fin 2011, à hauteur de 10% : CDP QUEBEC (Caisse de Dépôts et de Placements du Québec). Ce partenaire dispose d'une grande expertise en matière d'infrastructures du transport du gaz et vise avant tout le long terme et la stabilité des revenus, partageant ainsi la même philosophie que PUBLIGAZ et SOCOFE. À l'occasion de l'augmentation du capital de FLUXYS intervenue fin 2011, CDP QUEBEC a porté sa participation à 20%. En 2012, un second partenaire belge, la SFPI, a rejoint la CDP QUEBEC dans FLUXYS à hauteur de 2,14%. La CDP QUEBEC a alors conservé près de 20%, et PUBLIGAZ 77,84%.

En 2018, dans une optique de simplification des structures, SOCOFE a lancé une série d'initiatives destinées à renforcer sa position dans PUBLIGAZ. Dans le cadre de la restructuration du groupe PUBLIFIN-NETHYS, SOCOFE a racheté les 4,06% de NETHYS dans PUBLIGAZ. D'autres mouvements sont intervenus en 2019 dans l'actionnariat wallon de PUBLIGAZ, dont la sortie d'IDEFIN, IPFH et SOFILUX du capital. Ces intercommunales wallonnes ont transféré leurs parts à SOCOFE en échange de parts en SOCOFE. SOCOFE est passée de 22,33% à 28,20% de participation en PUBLIGAZ, ce qui en fait l'actionnaire wallon le plus important de PUBLIGAZ.

Depuis la « loi Magnette » visant à garantir l'indépendance du GRT de gaz vis-à-vis des fournisseurs, FLUXYS a procédé à une séparation nette entre ses activités régulées en Belgique et celles qui ne le sont pas. FLUXYS s'est ainsi structurée autour de deux pôles :

- Le pôle régulé belge, logé dans la société FLUXYS BELGIUM. Celle-ci, cotée en bourse pour environ 10%, couvre les activités de transport et de transit en Belgique, de stockage, ainsi que la gestion du terminal de gaz naturel liquéfié de Zeebrugge (via la filiale FLUXYS LNG).
- Le pôle non régulé comprenant les activités belges non régulées ainsi que les sociétés actives à l'étranger. Il est logé dans FLUXYS EUROPE (actionnaire notamment dans FLUXYS TENP, FLUXYS DEUTSCHLAND, FLUXYSWISS, HUBERATOR, INTERCONNECTOR, BBL...).



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2000, SOCOFE est intervenue comme partenaire financier lors de la création d'ECOTECH FINANCE (devenue entretemps SRIW ENVIRONNEMENT), société holding filiale de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) spécialisée dans les métiers de l'environnement. Cette participation cadrerait parfaitement avec les activités historiques de SOCOFE. Énergie et environnement sont en effet de plus en plus liés.

Depuis lors, le portefeuille de SOCOFE s'est étoffé avec d'autres participations qui associent directement les métiers verts plus récents à celui de l'énergie, et en particulier la production d'énergie renouvelable et le stockage d'électricité.

SOCOFE a fait ses premiers pas dans l'énergie renouvelable via SPEPCO, une des premières entreprises à avoir investi dans divers parcs éoliens exploités en Belgique. Aujourd'hui, SOCOFE n'est plus actionnaire de cette entreprise, SPE ayant racheté ses parts.

En 2010, conjointement avec SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE a saisi une nouvelle opportunité d'exploiter ce savoir-faire au sein du groupe VENTIS, société wallonne qui cherchait les moyens nécessaires au financement de son développement. À partir de janvier 2012, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT ont détenu conjointement une participation de 25% (12,5% pour chacune des holdings) dans cette PME de développement éolien onshore. Fin 2019, les fondateurs de VENTIS ont souhaité retrouver le contrôle à 100% du capital de la PME et racheter les participations de SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT. L'opération de vente s'est conclue tout début 2021.

Via POWER@SEA, POWER@SEA THORNTON, C-POWER HOLDCO et C-POWER, SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT ont soutenu le développement de C-POWER, le parc pionnier du développement éolien offshore belge. Bien que SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT aient vendu leur participation directe de 20,22% en C-POWER à RWE INNOGY en 2009, elles y sont restées associées très activement via C-POWER HOLDCO. La même année, la structure de POWER@SEA a été revue. La société a été scindée en deux : POWER@SEA et POWER@SEA THORNTON. La première regroupe les participations en OTARY et à l'international.

La seconde a logé les parts détenues en C-POWER via C-POWER HOLDCO jusqu'en 2016. Mais à l'occasion de l'arrivée à échéance des conventions liant les actionnaires de C-POWER HOLDCO et de POWER@SEA THORNTON, cette dernière a été liquidée en novembre 2016 car elle n'avait plus sa raison d'être. Par ailleurs, en 2016 SOCOFE a racheté 95 parts à DEME CONCESSION WIND en POWER@SEA THORNTON, puis 180 parts de SRIW ENVIRONNEMENT en C-POWER HOLDCO en février 2017, ce qui porte désormais sa participation en C-POWER HOLDCO à 30,1%. Le parc C-POWER a été inauguré en 2013 et fournit, grâce à une capacité de 325 MW, de l'électricité verte équivalente à la consommation de plus de 300.000 ménages belges.

SOCOFE se positionne également dans l'éolien offshore via le pôle OTARY, créé en 2011, au sein duquel ont été développés les parcs RENTEL et SEAMADE. Le parc RENTEL a été achevé en 2018 et fournit, grâce à une capacité de 309 MW, de l'électricité verte équivalente à la consommation d'environ 300.000 ménages. Quant à SEAMADE, il est le résultat d'une fusion en 2018 entre deux concessions offshore, SEASTAR et MERMAID, devant permettre un développement conjoint des deux projets et la réalisation d'économies d'échelle. Cette fusion a donné lieu à la création d'OTARY BIS, holding intermédiaire destinée à accueillir SEAMADE, ainsi que de la société NORTH SEA WAVE, destinée à loger les éventuels développements en marée motrice. Le parc SEAMADE a été achevé en 2020 et fournit, grâce à une capacité de 487 MW, de l'énergie verte pour environ 485.000 ménages belges.

Entre 2012 et 2017, SOCOFE a aussi été actionnaire de la société PLUG AT SEA. Cette société réunissait onze acteurs de l'éolien offshore. Elle avait été créée à l'initiative d'ELIA pour avancer de façon efficace et coordonnée sur la création d'un réseau commun interconnectant les parcs éoliens offshore belges au réseau électrique terrestre. Finalement, c'est ELIA qui a été en charge du projet Modular Offshore Grid (MOG). PLUG AT SEA n'avait donc plus sa raison d'être et a été liquidée en 2017.

Enfin, en 2020, SOCOFE s'est associée à RENT-A-PORT GREEN ENERGY, SRIW ENVIRONNEMENT et la SOPAER pour créer ESTOR-LUX (pour Electricity Storage Luxembourg). SOCOFE détient 15% de la société créée pour porter ce premier parc de stockage électrique par batterie à grande échelle du Benelux. ESTOR-LUX apporte une réponse innovante aux besoins croissants du système électrique européen et belge en capacité de réglage flexible rapide.

EAU

SOCOFE possède actuellement des participations dans l'eau au travers de deux acteurs wallons clés : la SPGE, qui s'occupe principalement d'épuration des eaux usées, et la SWDE, qui alimente la population en eau provenant des captages souterrains dont elle assure la protection, mais également de ressources aquifères de surface.

En 1999, SOCOFE a participé à l'ouverture du capital de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) aux côtés d'AUXIPAR et de DEXIA (aujourd'hui BELFIUS). Liée à la Région wallonne par un contrat de gestion, la SPGE est une société anonyme de droit public. Elle assure diverses missions, tout en veillant au financement et à l'exécution du programme d'investissements pour l'épuration et la protection de l'eau défini par le Gouvernement wallon. En concertation avec les autres partenaires de la filière de l'eau, elle s'occupe prioritairement de l'assainissement et de l'épuration (collecteurs d'eaux usées et stations d'épuration), de la protection des captages et du financement des travaux d'épouillage prévus aux plans triennaux des communes.

Fin 2012, une nouvelle opportunité s'est présentée à SOCOFE avec la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Celle-ci cherchait en effet les moyens de mener à terme le Schéma Directeur de Production, une mission déléguée confiée par la Région wallonne. Pour ce faire, la SWDE a procédé à une augmentation de capital de 150 millions € à laquelle ont souscrit, chacune pour un tiers, la Région wallonne, la SFPI et SOCOFE.

La SWDE réalise des aménagements en vue de réduire les risques de pollution des ressources aquifères à proximité du site de prises d'eau et établit des périmètres de protection conformément aux directives européennes. L'eau produite et distribuée par la SWDE provient essentiellement de captages dans les eaux souterraines, mais également de prises d'eau de surface (lacs, rivières, barrages).



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En fin d'année 2003, à leur demande, SOCOFE s'est associée en tant que partenaire financier aux intercommunales wallonnes et bruxelloise de câblodistribution pour assurer l'acquisition de CANAL+ BELGIQUE et la création de BeTV, et ainsi accéder à l'expertise technologique indispensable en matière de télévision numérique de même qu'à la commercialisation de bouquets de programmes.

En début d'année 2009, estimant avoir rempli son rôle dans ce secteur d'activités qui ne fait pas partie de ses priorités, SOCOFE a cédé à TECTEO (rebaptisée NETHYS en 2014) une grande partie de ses actions et ne détient plus aujourd'hui que 3,1% de BeTV.





BILAN & COMPTÉ DE RÉSULTATS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

| | ANN. | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|-----------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 21/28 | 681.537.640,37 | 633.404.107,66 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 22/27 | 147.511,34 | 12.104,45 |
| Mobilier et matériel roulant | | 24 | 135.055,45 | 12.104,45 |
| Autres immobilisations corporelles | | 26 | 12.455,89 | |
| Immobilisations financières | 6.4/6.5.1 | 28 | 681.390.129,03 | 633.392.003,21 |
| Entreprises liées | 6.15 | 280/1 | 36.377.382,15 | 36.530.303,66 |
| Participations | | 280 | 18.572.156,16 | 18.572.156,16 |
| Créances | | 281 | 17.805.225,99 | 17.958.147,50 |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 6.15 | 282/3 | 603.283.105,46 | 555.132.058,13 |
| Participations | | 282 | 598.199.449,71 | 549.711.787,27 |
| Créances | | 283 | 5.083.655,75 | 5.420.270,86 |
| Autres immobilisations financières | | 284/8 | 41.729.641,42 | 41.729.641,42 |
| Actions et parts | | 284 | 41.697.157,84 | 41.697.157,84 |
| Créances et cautionnements en numéraire | | 285/8 | 32.483,58 | 32.483,58 |
| ACTIFS CIRCULANTS | | 29/58 | 29.806.114,97 | 69.810.824,35 |
| Créances à un an au plus | | 40/41 | 1.422.875,99 | 55.427,49 |
| Créances commerciales | | 40 | 17.074,72 | 28.225,00 |
| Autres créances | | 41 | 1.405.801,27 | 27.202,49 |
| Placements de trésorerie | 6.5.1/6.6 | 50/53 | 6.578.782,19 | 9.078.782,19 |
| Autres placements | | 51/53 | 6.578.782,19 | 9.078.782,19 |
| Valeurs disponibles | | 54/58 | 21.181.463,52 | 60.065.073,91 |
| Comptes de régularisation | 6.6 | 490/1 | 622.993,27 | 611.540,76 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 20/58 | 711.343.755,34 | 703.214.932,01 |

BILAN APRÈS RÉPARTITION

PASSIF

| | ANN. | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | 10/15 | 697.213.733,54 | 685.271.105,55 |
| Apport | 6.7.1 | 10/11 | 487.913.645,00 | 487.913.645,00 |
| Capital | | 10 | 487.913.645,00 | 487.913.645,00 |
| Capital souscrit | | 100 | 487.913.645,00 | 487.913.645,00 |
| Réserves | | 13 | 57.256.667,25 | 54.714.536,85 |
| Réserves indisponibles | | 130/1 | 31.409.387,25 | 28.867.256,85 |
| Réserve légale | | 130 | 31.409.387,25 | 28.867.256,85 |
| Réserves immunisées | | 132 | 847.280,00 | 847.280,00 |
| Réserves disponibles | | 133 | 25.000.000,00 | 25.000.000,00 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-) | | 14 | 152.043.421,29 | 142.642.923,70 |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS | | 16 | 71.905,61 | 67.201,61 |
| Provisions pour risques et charges | | 160/5 | 71.905,61 | 67.201,61 |
| Charges fiscales | | 161 | 71.905,61 | 67.201,61 |
| DETTES | | 17/49 | 14.058.116,19 | 17.876.624,85 |
| Dettes à un an au plus | 6.9 | 42/48 | 14.056.325,18 | 17.873.036,06 |
| Dettes commerciales | | 44 | 91.514,48 | 189.685,87 |
| Fournisseurs | | 440/4 | 91.514,48 | 189.685,87 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 6.9 | 45 | 71.960,70 | 117.343,63 |
| Impôts | | 450/3 | 45.242,14 | 61.068,09 |
| Rémunérations et charges sociales | | 454/9 | 26.718,56 | 56.275,54 |
| Autres dettes | | 47/48 | 13.892.850,00 | 17.566.006,56 |
| Comptes de régularisation | 6.9 | 492/3 | 1.791,01 | 3.588,79 |
| TOTAL DU PASSIF | | 10/49 | 711.343.755,34 | 703.214.932,01 |

COMPTE DE RÉSULTATS

| | ANN. | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|------|-------------|----------------------|----------------------|
| Ventes et prestations | | 70/76A | 163.349,12 | 84.954,37 |
| Autres produits d'exploitation | 6.10 | 74 | 163.349,12 | 84.954,37 |
| Coût des ventes et des prestations | | 60/66A | 1.759.433,95 | 1.146.595,81 |
| Services et biens divers | | 61 | 869.187,36 | 727.193,06 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-) | 6.10 | 62 | 866.607,67 | 524.383,79 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | | 630 | 6.456,35 | 4.846,15 |
| Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) | 6.10 | 635/8 | 4.704,00 | -151.143,60 |
| Autres charges d'exploitation | 6.10 | 640/8 | 12.478,57 | 37.779,08 |
| Charges d'exploitation non récurrentes | 6.12 | 66A | | 3.537,33 |
| Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-) | | 9901 | -1.596.084,83 | -1.061.641,44 |
| Produits financiers | | 75/76B | 55.240.109,05 | 41.000.270,14 |
| Produits financiers récurrents | | 75 | 55.240.109,05 | 40.134.272,14 |
| Produits des immobilisations financières | | 750 | 54.668.670,95 | 38.928.949,07 |
| Produits des actifs circulants | | 751 | 565.538,45 | 1.204.687,00 |
| Autres produits financiers | 6.11 | 752/9 | 5.899,65 | 636,07 |
| Produits financiers non récurrents | 6.12 | 76B | | 865.998,00 |
| Charges financières | | 65/66B | 2.530.087,27 | 561.737,44 |
| Charges financières récurrentes | 6.11 | 65 | 2.530.087,27 | -131.661,71 |
| Charges des dettes | | 650 | 16.577,79 | 13.099,38 |
| Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-) | | 651 | 2.500.000,00 | -164.770,05 |
| Autres charges financières | | 652/9 | 13.509,48 | 20.008,96 |
| Charges financières non récurrentes | 6.12 | 66B | | 693.399,15 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-) | | 9903 | 51.113.936,95 | 39.376.891,26 |
| Impôts sur le résultat (+)/(-) | 6.13 | 67/77 | 271.328,96 | 1.089.424,20 |
| Impôts | | 670/3 | 271.337,97 | 1.133.797,66 |
| Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales | | 77 | 9,01 | 44.373,46 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-) | | 9904 | 50.842.607,99 | 38.287.467,06 |
| Transfert aux réserves immunisées | | 689 | | 847.280,00 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-) | | 9905 | 50.842.607,99 | 37.440.187,06 |

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|--------|----------------|--------------------|
| Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-) | 9906 | 193.485.531,69 | 162.080.938,61 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-) | (9905) | 50.842.607,99 | 37.440.187,06 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-) | 14P | 142.642.923,70 | 124.640.751,55 |
| Affectation aux capitaux propres | 691/2 | 2.542.130,40 | 1.872.009,35 |
| À la réserve légale | 6920 | 2.542.130,40 | 1.872.009,35 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-) | (14) | 152.043.421,29 | 142.642.923,70 |
| Bénéfice à distribuer | 694/7 | 38.899.980,00 | 17.566.005,56 |
| Rémunération de l'apport | 694 | 38.899.980,00 | 17.566.005,56 |

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-------|------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 5.650,00 |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052 | 5.650,00 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 5.650,00 |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122 | 5.650,00 | |

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-------|------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 118.782,39 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8163 | 132.863,05 | |
| Cessions et désaffectations | 8173 | 15.751,63 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193 | 235.893,81 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 106.677,94 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8273 | 6.101,24 | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8303 | 11.940,82 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323 | 100.838,36 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (24) | 135.055,45 | |

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-------------|------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8195P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 222.044,43 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8165 | 12.811,00 | |
| Cessions et désaffectations | 8175 | 221.400,35 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8195 | 13.455,08 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8255P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8325P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 222.044,43 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8275 | 355,11 | |
| Annulées à la suite de cessions et désaffectations | 8305 | 221.400,35 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8325 | 999,19 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (26) | 12.455,89 | |

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|--------------|-------------------------|----------------------|
| ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 18.572.156,16 |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391 | 18.572.156,16 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (280) | 18.572.156,16 | |
| ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 281P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 17.958.147,50 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8581 | 1.611.897,73 | |
| Remboursements | 8591 | 1.764.819,24 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (281) | 17.805.225,99 | |

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|--------------|-----------------------|--------------------|
| ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8392P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 555.692.976,94 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8362 | 48.487.662,44 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8392 | 604.180.639,38 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8452P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8522P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 4.270.873,09 |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8522 | 4.270.873,09 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8552P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 1.710.316,58 |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8552 | 1.710.316,58 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (282) | 598.199.449,71 | |

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

| | | | |
|--|--------------|---------------------|--------------|
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 283P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 5.420.270,86 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8582 | 903.117,28 | |
| Remboursements | 8592 | 1.239.732,39 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (283) | 5.083.655,75 | |

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

| | | | |
|--|--------------|----------------------|---------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 72.800.304,44 |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393 | 72.800.304,44 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 1.103.146,60 |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523 | 1.103.146,60 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 30.000.000,00 |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553 | 30.000.000,00 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (284) | 41.697.157,84 | |

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

| | | | |
|--|----------------|-------------------------|------------------|
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 285/8P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 32.483,58 |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (285/8) | 32.483,58 | |

| DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE | DROITS SOCIAUX DÉTENUS | | | DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES | | | | |
|--|------------------------|-------------|-------|---|----------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | NATURE | DIRECTEMENT | | PAR LES FILIALES | COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU | CODE DEVISE | CAPITAUX PROPRES | RÉSULTAT NET |
| | | NOMBRE | % | | | | | |
| OTARY RS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0833.507.538 | Action | 6.154 | 12,50 | 6,17 | 31/12/2019 | € | 79.395.130,00 | 12.484.936,00 |
| RENTEL SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0842.251.889 | Action | 5.490 | 6,00 | 12,67 | 31/12/2019 | € | 143.403.557,00 | 38.573.706,00 |
| OTARY BIS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0700.246.364 | Action | 10.106 | 6,13 | 12,54 | 31/12/2019 | € | 53.723.267,00 | -31.733,00 |
| PUBLIGAZ SCRL Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0447.845.040 | Action | 9.687 | 28,19 | 0,0 | 30/09/2020 | € | 1.313.638.845,00 | 106.660.368,00 |
| SPGE SA Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980 | Action | 11.499 | 11,5 | 0,0 | 31/12/2019 | € | 1.822.232.562,00 | 28.628.200,00 |
| SRIW ENVIRONNEMENT SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0426.516.918 | Action | 60.279 | 20,0 | 0,0 | 31/12/2019 | € | 113.869.611,00 | 6.036.842,00 |
| PUBLI-T SCRL Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0475.048.986 | Action | 478.873 | 27,69 | 0,0 | 31/08/2020 | € | 758.366.532,00 | 51.293.724,00 |
| C-POWER HOLDCO SA Trichterheideweg 8 • 3500 Hasselt BELGIQUE BE 0472.967.347 | Action | 903 | 30,08 | 2,98 | 31/12/2019 | € | 166.523.345,00 | 11.985.388,00 |
| POWER@SEA SA Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0468.783.479 | Action | 1.972 | 24,45 | 4,89 | 31/12/2019 | € | 19.913.443,00 | 2.318.571,00 |
| PUBLIPART SA Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844 | Action | 176.680 | 13,49 | 0,0 | 30/09/2020 | € | 101.006.958,00 | 3.853.766,00 |
| VENTIS SA Chaussée de Lille 353 • 7500 Tournai BELGIQUE BE 0477.540.896 | Action | 278 | 12,5 | 2,5 | 31/12/2019 | € | 44.855.106,00 | 2.383.445,00 |
| ESTOR-LUX SA Avenue Maurice-Destenay 13 • 4000 Liège, BELGIQUE BE 0749.614.317 | Action | 275.550 | 15,0 | 6,0 | | € | 0,00 | 0,00 |



PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|-------|--------------|--------------------|
| AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE | | | |
| Titres à revenu fixe | 52 | 6.578.782,19 | 9.078.782,19 |
| Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit | 8684 | 6.578.782,19 | 9.078.782,19 |

EXERCICE

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

| | | | |
|---|--|--|------------|
| Charges à reporter | | | 59.861,89 |
| Produits acquis | | | 631,38 |
| Intérêts courus non échus pour financiers | | | 562.500,00 |

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-------|------------------|--------------------|
| ÉTAT DU CAPITAL | | | |
| Capital social | | | |
| Capital souscrit au terme de l'exercice | 100P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 487.913.645,00 |
| Capital souscrit au terme de l'exercice | (100) | 487.913.645,00 | |

| | CODES | VALEUR | NOMBRE D' ACTIONS |
|---------------------------|-------|------------------|-------------------|
| Représentation du capital | | | |
| Catégories d'actions | | | |
| Actions SDVN | | 487.913.645,00 | 555.714 |
| Actions nominatives | 8702 | xxxxxxxxxxxxxxxx | 555.714 |
| Actions dématérialisées | 8703 | xxxxxxxxxxxxxxxx | |

| | CODES | MONTANT NON APPELÉ | MONTANT APPELÉ NON VERSÉ |
|---------------------------|-------|--------------------|-----------------------------|
| Capital non libéré | | | |
| Capital non appelé | (101) | | xxxxxxxxxxxxxxxx |
| Capital appelé, non versé | 8712 | xxxxxxxxxxxxxxxx | |

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

| | CODES | EXERCICE |
|--|-------|-----------|
| Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif) | | |
| Dettes fiscales non échues | 9073 | 211,93 |
| Dettes fiscales estimées | 450 | 45.030,21 |
| Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif) | | |
| Autres dettes salariales et sociales | 9077 | 26.718,56 |

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|-------|------------|--------------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel | | | |
| Nombre total à la date de clôture | 9086 | 3 | 4 |
| Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein | 9087 | 3,1 | 3,4 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 9088 | 4.796 | 4.904 |
| Frais de personnel | | | |
| Rémunérations et avantages sociaux directs | 620 | 678.015,34 | 427.490,32 |
| Cotisations patronales d'assurances sociales | 621 | 158.042,01 | 96.098,87 |
| Autres frais de personnel (+)(-) | 623 | 30.550,32 | 794,60 |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Constitutions | 9115 | 4.704,00 | 4.396,00 |
| Utilisations et reprises | 9116 | | 155.539,60 |
| Autres charges d'exploitation | | | |
| Impôts et taxes relatifs à l'exploitation | 640 | 12.478,57 | 37.779,08 |
| Autres | 641/8 | | |
| Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise | | | |
| Nombre moyen calculé en équivalents temps plein | 9097 | | 0,3 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 9098 | | 626 |
| Frais pour l'entreprise | 617 | | 20.738,27 |

RÉSULTATS FINANCIERS

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|-------|--------------|--------------------|
| CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES | | | |
| Réductions de valeur sur actifs circulants | | | |
| Actées | 6510 | 2.500.000,00 | |
| Reprises | 6511 | | 164.770,05 |
| Ventilation des autres charges financières | | | |
| Divers frais de banque | | 13.509,48 | 20.008,96 |

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-----------|----------|--------------------|
| PRODUITS NON RÉCURRENTS | 76 | | 865.998,00 |
| Produits financiers non récurrents | (76B) | | 865.998,00 |
| Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières | 761 | | 865.998,00 |
| CHARGES NON RÉCURRENTES | 66 | | 696.936,48 |
| Charges d'exploitation non récurrentes | (66A) | | 3.537,33 |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 6630 | | 3.537,33 |
| Charges financières non récurrentes | (66B) | | 693.399,15 |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières | 6631 | | 693.399,15 |

IMPÔTS ET TAXES

| | CODES | EXERCICE |
|---|-------|----------------|
| IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT | | |
| Impôts sur le résultat de l'exercice | 9134 | 271.337,97 |
| Impôts et précomptes dus ou versés | 9135 | 1.373.880,24 |
| Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif | 9136 | 1.102.542,27 |
| Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé | | |
| Provisions taxables (+)(-) | | 4.704,00 |
| Dépenses non admises (+)(-) | | 2.805.020,80 |
| Revenus définitivement taxés (+)(-) | | -52.566.980,93 |

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|---|-------|--------------|--------------------|
| Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte | | | |
| À l'entreprise (déductibles) | 9145 | 169.058,75 | 87.735,82 |
| Par l'entreprise | 9146 | 41.693,99 | 57.609,73 |
| Montants retenus à charge de tiers, au titre de | | | |
| Précompte professionnel | 9147 | 278.773,83 | 180.672,68 |
| Précompte mobilier | 9148 | 3.448.426,80 | 1.341.597,60 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

| | CODES | EXERCICE |
|--|-------------|---------------------|
| GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS | 9149 | 2.972.903,64 |
| Dont | | |
| Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société | 9153 | 2.972.903,64 |

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

| | CODES | EXERCICE | EXERCICE PRÉCÉDENT |
|--|---------|----------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES | | | |
| Immobilisations financières | (280/1) | 36.377.382,15 | 36.530.303,66 |
| Participations | (280) | 18.572.156,16 | 18.572.156,16 |
| Autres créances | 9281 | 17.805.225,99 | 17.958.147,50 |
| AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION | | | |
| Immobilisations financières | 9252 | 603.283.105,46 | 555.132.058,13 |
| Participations | 9262 | 598.199.449,71 | 549.711.787,27 |
| Autres créances | 9282 | 5.083.655,75 | 5.420.270,86 |

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

| | CODES | EXERCICE |
|--|-------|-----------|
| LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES | | |
| Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable | | |
| Aux administrateurs et gérants | 9503 | 71.016,71 |
| LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) | | |
| Emoluments du (des) commissaire(s) | 9505 | 12.500,00 |
| Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s) | | |
| Autres missions d'attestation | 95061 | 5.088,22 |
| Autres missions extérieures à la mission révisoriale | 95063 | 2.819,91 |

BILAN SOCIAL

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

| | CODES | TOTAL | 1. HOMMES | 2. FEMMES |
|--|-------|------------|------------|------------|
| AU COURS DE L'EXERCICE | | | | |
| Nombre moyen de travailleurs | | | | |
| Temps plein | 1001 | 2,1 | 1,3 | 0,8 |
| Temps partiel | 1002 | 1,7 | 0,7 | 1,0 |
| Total en équivalents temps plein (ETP) | 1003 | 3,1 | 1,5 | 1,6 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | | | | |
| Temps plein | 1011 | 3.188 | 1.824 | 1.364 |
| Temps partiel | 1012 | 1.608 | 272 | 1.336 |
| Total | 1013 | 4.796 | 2.096 | 2.700 |
| Frais de personnel | | | | |
| Temps plein | 1021 | 576.051,97 | 329.585,57 | 246.466,40 |
| Temps partiel | 1022 | 290.555,70 | 49.148,73 | 241.406,97 |
| Total | 1023 | 866.607,67 | 378.734,30 | 487.873,37 |

| | CODES | P. TOTAL | 1P. HOMMES | 2P. FEMMES |
|---|-------|------------|------------|------------|
| AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT | | | | |
| Nombre moyen de travailleurs en ETP | 1003 | 3,4 | 1,6 | 1,8 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 1013 | 4.904 | 2.436 | 2.468 |
| Frais de personnel | 1023 | 524.383,79 | 260.481,02 | 263.902,77 |

| | CODES | 1. TEMPS PLEIN | 2. TEMPS PARTIEL | 3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN |
|---|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE | | | | |
| Nombre de travailleurs | 105 | 2 | 1 | 2,8 |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 110 | 2 | 1 | 2,8 |
| Par sexe et niveau d'études | | | | |
| Hommes | 120 | 2 | | 2,0 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1202 | 1 | | 1,0 |
| de niveau universitaire | 1203 | 1 | | 1,0 |

| | | | | |
|---------------------------------------|------|---|---|-----|
| Femmes | 121 | | 1 | 0,8 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1212 | | 1 | 0,8 |
| Par catégorie professionnelle | | | | |
| Personnel de direction | 130 | 1 | | 1,0 |
| Employés | 134 | 1 | 1 | 1,8 |

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

| | CODES | 1.TEMPS PLEIN | 2.TEMPS PARTIEL | 3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN |
|--|-------|---------------|-----------------|-------------------------------------|
| ENTRÉES | | | | |
| Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice | 205 | 1 | | 1,0 |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 210 | 1 | | 1,0 |
| SORTIES | | | | |
| Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice | 305 | 1 | 2 | 1,4 |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 310 | 1 | | 1,0 |
| Contrat à durée déterminée | 311 | | 2 | 0,4 |
| Par motif de fin de contrat | | | | |
| Licenciement | 342 | 1 | | 1,0 |
| Autre motif | 343 | | 2 | 0,4 |

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

| | CODES | HOMMES | CODES | FEMMES |
|--|-------|--------|-------|----------|
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5801 | | 5811 | 1 |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5802 | | 5812 | 46 |
| Coût net pour la société | 5803 | | 5813 | 4.363,00 |
| dont coût brut directement lié aux formations | 58031 | | 58131 | 4.363,00 |

Commentaires des principales rubriques du bilan et du compte de résultats et rapport d'audit

I. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le résultat de l'exercice clôturé au 31/12/2020 s'élève à 50.842.607,99 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'une provision fiscale au 31/12/2020 de 271.328,96 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice à affecter s'élève à 193.485.531,69 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale :
2.542.130,40 €

Rémunération du capital :
38.899.980,00 €

Bénéfice à reporter :
152.043.421,29 €

Le dividende ordinaire par part en 2020 s'élève à 70,00 € contre 38,00 € en 2019. Cette croissance du dividende par part s'explique par deux facteurs :

- L'augmentation importante du résultat de l'exercice (50.842.607,99 € en 2020 contre 37.440.187,06 € en 2019) grâce, notamment, aux dividendes complémentaires perçus de PUBLI-T et de PUBLIGAZ suite à l'apport de 115.358 parts PUBLI-T et de 2.014 parts PUBLIGAZ par certains de nos actionnaires en décembre 2019.
- L'augmentation du pay out ratio fixé à partir de 2020 à environ 75%.

II. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

1. Actif

Des immobilisations incorporelles et corporelles apparaissent au bilan à concurrence de 0,15 million €.

Au 31/12/2020, le portefeuille d'immobilisations financières s'élève à 681 millions €, en croissance de 48 millions € par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est la résultante de différentes opérations en 2020 dont :

- L'augmentation de capital de PUBLI-T à laquelle SOCOFE a participé à concurrence de 45,7 millions € (soit 55.376 parts).
- Le paiement d'une soulte dans le cadre de l'opération d'apport par des actionnaires de leurs parts PUBLI-T et PUBLIGAZ fin 2019 à concurrence de 2,5 millions €.
- L'acquisition de 275.550 parts en ESTOR-LUX pour un montant de 0,275 million €.
- Le remboursement ou la capitalisation des intérêts de certaines créances intragroupes.

Les créances à un an au plus s'établissent à 1,4 million €, majoritairement expliquées par une créance fiscale.

La trésorerie s'élève à 27,7 millions €.

2. Passif

Au 31/12/2020, le capital de SOCOFE est de 487.913.645 €, entièrement libéré suite à l'augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve disponible intervenue en juin 2014 et de l'augmentation de capital par apports en nature en décembre 2019.

Compte tenu du bénéfice reporté, les fonds propres (constitués du capital, des primes d'émission, des réserves ainsi que du résultat reporté) s'élèvent à 697,2 millions €. À noter que ce montant inclut, depuis 2019, une réserve immunisée de 0,847 million € suite à la souscription d'un Tax Shelter par l'entreprise.

Les provisions s'établissent à 0,07 million €. Elles concernent un litige fiscal qui est entièrement provisionné dans les comptes.

Le poste des dettes à moins d'un an s'établit à 14 millions € et résulte principalement de la rémunération du capital (13,9 millions €).

3. Résultats

En 2020, les ventes et prestations s'établissent à 0,16 million €.

Les coûts des ventes et prestations se chiffrent à 1,8 million €, en augmentation, notamment suite à une croissance des services et biens divers et au paiement d'une indemnité de rupture, calculée conformément aux prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Les produits financiers s'établissent à 55,2 millions €, à savoir :

- Pour 54,7 millions € de dividendes bruts et intérêts de prêts octroyés à des participations, comptabilisés au cours de l'exercice.
- Pour 0,55 million € de revenus générés par la gestion de la trésorerie.

Les charges financières s'élèvent à 2,5 millions €, suite à une réduction de valeur actée sur placements de trésorerie.

4. Engagements hors bilan

Dans le cadre du financement du parc SEAMADE, l'entreprise a donné des garanties pour sûreté de dettes ou engagements de tiers à concurrence de 2,9 millions €.

III. ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Par rapport à d'autres secteurs, SOCOFE a eu beaucoup de chance. Notre société n'étant pas directement exposée au risque de la COVID-19, notre situation financière de 2020 n'a pas été impactée. Par ailleurs, même si nous avons émis quelques craintes en la matière au début de la crise, les projets que nous soutenons n'ont globalement pas souffert d'une éventuelle rupture de la chaîne d'approvisionnement ni de retards majeurs. Ainsi, par exemple, malgré la situation difficile, nous avons vu aboutir des projets comme SEAMADE ou ESTOR-LUX.

Nos sociétés participées, actives pour la plupart dans des secteurs vitaux pour notre pays et notre économie, ont bien géré la crise. Elles ont mis tout en œuvre pour poursuivre leur mission, tout en garantissant la sécurité de leur personnel et des citoyens. Pour SOCOFE, dont une des valeurs est l'intérêt collectif, c'est d'autant plus important à souligner.

Nous espérons que l'évolution de la situation économique, et notamment les difficultés d'importation de certains équipements sensibles, n'impacteront pas les projets de nos participations dans les prochains mois en 2021.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice susceptibles d'impacter les comptes clôturés au 31 décembre 2020.

V. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

VI. LA SOCIÉTÉ N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

VII. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE CAR CE N'EST PAS PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE

VIII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES

IX. LA SOCIÉTÉ N'A CRÉÉ AUCUNE SUCCURSALE

X. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ, PUISQU'AUCUNE PERTE REPORTÉE NE FIGURE AU BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTATS N'A PAS FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

XI. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société, du respect par la société des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne de la société et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'audit figurent dans la Charte de Gouvernance.

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs non-exécutifs.

Enfin, compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, les membres du Comité d'audit disposent d'une compétence adéquate en comptabilité et en audit.

Le Comité a procédé à l'examen des comptes statutaires, des comptes consolidés, des provisions et des litiges ainsi que des réductions de valeur qui ont été intégrées dans les comptes. Il s'est en outre penché sur la gestion des risques.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SOCOFE SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en Collège (RSM InterAudit SC – PwC Reviseurs d'Entreprises SRL) en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. En date du 21 avril 2021, PwC a démissionné avec effet immédiat. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 711.343.755 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 50.842.608.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine

et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi

que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer

les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.



RSM INTERAUDIT SC

Commissaire
Représentée par

Céline ARNAUD
Associée

Thierry LEJUSTE
Associé

ANNEXE



SOCOFÉ SA

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES
PORTANT SUR LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION
D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

Le 17 septembre 2020

ANNEXE



A l'attention du Conseil d'administration

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCOFE SA
PORTANT SUR LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de la situation active et passive (ci-après, l'« Etat ») au 31 juillet 2020, incluse en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle le Conseil d'administration de SOCOFE SA (ci-après, « la Société ») propose de distribuer un acompte sur dividendes pour un montant de EUR 25.007.130, tel que prévu par l'article 40 des statuts.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cet Etat conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations. Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur cet Etat sur la base de notre examen limité, conformément à la norme « ISRE 2410 » et à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité de l'Etat au 31 juillet 2020 conformément à la Norme Internationale d'Examen Limité 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » (ISRE 2410). Un examen limité de cet Etat consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits matériels qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits nous laissant à penser que l'Etat ne présente pas sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, le patrimoine et la position financière de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations.

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Woluwe Garden, Woluwedal 18
B-1932 Sint-Stevens-Woluwe

RSM InterAudit SC
Lozenberg, 22 b2
B-1932 Zaventem

ANNEXE



Enfin, il apparaît, sur la base de cet Etat, que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, conformément à l'article 7:212 du Code des sociétés et des associations, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que le Code des sociétés et des associations ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.

Le présent rapport a été établi pour répondre au prescrit de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Zaventem, le 17 septembre 2020

Le Collège des Commissaires

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises

RSM InterAudit SC
Commissaire
Représentée par

Céline Arnaud
Réviseur d'Entreprises

Thierry Lajuste
Réviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 31 juillet 2020



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

2020

Depuis 2007, et bien qu'elle n'y soit pas légalement tenue, SOCOFE a adopté une Charte de Gouvernement d'entreprise conforme au Code Buysse. Cette charte comprend une partie relative aux rémunérations et précise que SOCOFE rend publique la rémunération totale des organes de gestion.

Le rapport annuel remplit cette mission d'information. Depuis peu, il a été complété pour respecter les nouvelles obligations légales en la matière.

En effet, la loi du 03/09/2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes a modifié l'article 100 du Code des Sociétés, devenu aujourd'hui l'article 3:12 du Code des Sociétés et des Associations.

Cette nouvelle législation impose de publier un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'administration de la société ou d'une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

En outre, le Décret du 29 mars 2018 a modifié le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui impose désormais en son article L6421-1 l'établissement d'un rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRINCIPES, RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION

1. Politique de rémunération

En 2018, le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé au Conseil d'administration de mettre la politique de rémunération des organes de gestion en conformité avec le Décret « Gouvernance » du Gouvernement wallon du 29/03/2018.

Le Conseil a approuvé les recommandations suivantes, qui ont été appliquées depuis le second semestre 2019 :

- Rémunération du Président : 14.283,67 € indexé (soit 24.867,84 € à l'indice 2020).
- Rémunération du Vice-Président : 10.712,75 € indexé (soit 18.650,88 € à l'indice 2020).

Aucune rémunération ou jeton de présence additionnel ne peut leur être versé pour l'exercice de leur fonction au sein de SOCOFE. La rémunération est versée mensuellement à terme échu. Les rémunérations sont réduites en fonction des défauts de présence à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer.

- Rémunération des administrateurs : jeton de présence fixé à 125 € indexés (soit à 217,63 € à l'indice 2020) pour les séances auxquelles ils participent – maximum 12 séances du Conseil par an.
- Rémunération du Secrétaire : supprimée et intégrée à sa rémunération comme salarié à partir du 01/01/2019, le poste est vacant depuis le 29 octobre 2020.
- Rémunération des membres du Comité d'audit, du Comité stratégique et du Comité de Nomination et de Rémunération : jeton de présence de 125 € indexés (soit à 217,63 € à l'indice 2020) pour les séances auxquelles ils participent.

Les frais de parcours donnent lieu à une intervention, conformément à l'article 5 bis, 4° du décret du 12 février 2004, dans les formes et aux conditions fixées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne, pour autant que la personne ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction dès lors que celui-ci n'est pas assimilable à un véhicule personnel.

2. Rémunération des administrateurs non exécutifs en 2020

| NOMS | RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2020 (en €) | INDÉMNITÉS KM (en €) | PRÉSENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION | PRÉSENCES AU COMITÉ STRATÉGIQUE | PRÉSENCES AU COMITÉ D'AUDIT | PRÉSENCES AU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION |
|---|---|----------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--|
| COMPÈRE Julien Président du Conseil d'administration Président du Comité Stratégique Membre du Comité de Nomination et de Rémunération | 24.626,46 | - | 8 | 4 | - | 3 |
| DONFUT Didier Vice-Président du Conseil d'administration Membre du Comité Stratégique | 16.915,59 | 825,54 | 7 | 4 | - | - |
| BOUCHAT Olivier Administrateur non exécutif Membre du Comité Stratégique | 2.611,56 | - | 8 | 4 | - | - |
| PIETTE Josly Administrateur non exécutif Membre du Comité Stratégique | Renonciation | 262,78 | 8 | 4 | - | - |
| VANDERIJST Olivier (1) Administrateur non exécutif Membre du Comité Stratégique | 1.958,67 | - | 6 | 3 | - | - |
| JEUNEHOMME Alain Administrateur non exécutif Président du Comité d'Audit | 652,89 | - | 1 | - | 2 | - |
| PARMENTIER Jean-Paul (2) Administrateur non exécutif Membre du Comité d'Audit | 2.176,30 | - | 8 | - | 2 | - |
| ROBERT Philippe Administrateur non exécutif Membre du Comité d'Audit | 2.176,30 | 695,71 | 8 | - | 2 | - |
| COLLARD Fabian Administrateur non exécutif Président du Comité de Nomination et de Rémunération depuis le 19.11.2020 | 1.741,04 | 384,66 | 7 | - | - | 1 |
| DEBROEK Olivier (3) Administrateur non exécutif Membre du Comité de Nomination et de Rémunération | 652,89 | - | 3 | - | - | - |
| HERRY Florence Administrateur non exécutif Membre du Comité de Nomination et de Rémunération depuis le 19.11.2020 | 1.958,67 | - | 8 | - | - | 1 |
| VAN DEN KERKHOVE Michaël Administrateur non exécutif Membre du Comité de Nomination et de Rémunération | 2.176,30 | - | 7 | - | - | 3 |
| CHANTEUX Jonathan Administrateur non exécutif | 1.523,41 | 192,83 | 7 | - | - | - |
| DE SIMONE Stéphanie Administrateur non exécutif | 1.523,41 | - | 7 | - | - | - |
| FRANSSEN François (4) Administrateur non exécutif | 1.741,04 | - | 8 | - | - | - |
| HANSEN Jean-Pierre Administrateur non exécutif | 1.088,15 | - | 5 | - | - | - |
| HOUGARDY Carine (5) Administrateur non exécutif | 870,52 | - | 4 | - | - | - |
| LALLEMAND Philippe (6) Administrateur non exécutif | 1.523,41 | - | 7 | - | - | - |
| MOENS Renaud (7) Administrateur non exécutif | 1.523,41 | - | 7 | - | - | - |
| NUYTTENS Jean-François (8) Administrateur non exécutif | 1.088,15 | - | 5 | - | - | - |
| PALMANS Alain Administrateur non exécutif | 1.305,78 | - | 6 | - | - | - |
| TOTAL | 69.833,95 | 2.361,52 | 8 | 4 | 2* | 3** |

- (1) Rétrocession à la SRIW
- (2) Rétrocession à ETHIAS CO
- (3) Démission le 17/04/2020
- (4) Rétrocession à BELFIUS
- (5) Rétrocession à NETHYS
- (6) Rétrocession à ETHIAS
- (7) Rétrocession à IGRETEC
- (8) Nomination le 23/04/2020

2. MEMBRES DE LA DIRECTION

M. Jean-Marie BRÉBAN, Directeur Général, occupe la fonction dirigeante locale et d'informateur institutionnel depuis le 15 septembre 2020 et succède ainsi à M. Claude GRÉGOIRE.

Les membres de la direction de SOCOFE, à savoir M. Jean-Marie BRÉBAN depuis le 15 septembre 2020, M. Claude GRÉGOIRE jusqu'au 14 septembre 2020 et Mme Marianne BASECQ jusqu'au 29 octobre 2020 (date à laquelle elle a quitté la société), bénéficient d'un contrat à durée indéterminée qui relève de la commission paritaire 200 des employés. Il comprend une pension complémentaire (contribution définie équivalente à un mois de salaire brut), une assurance hospitalisation, un véhicule de société, des chèques repas et l'intervention légale dans les frais de télécommunication. Le montant total s'élevé à 570.654,30 € brut pour l'exercice 2020 dont 46.111,33 € pour M. Claude GRÉGOIRE entre le 1er janvier 2020 et le 14 septembre 2020 et 77.357,52 € pour M. Jean-Marie BRÉBAN entre le 15 septembre 2020 et le 31 décembre 2020. Le montant global de 570.654,30 € inclut une indemnité de rupture ; cette indemnité de rupture a été calculée conformément aux prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Les émoluments des mandats exercés pour le compte de SOCOFE par les membres du personnel sont rétrocédés à la société.

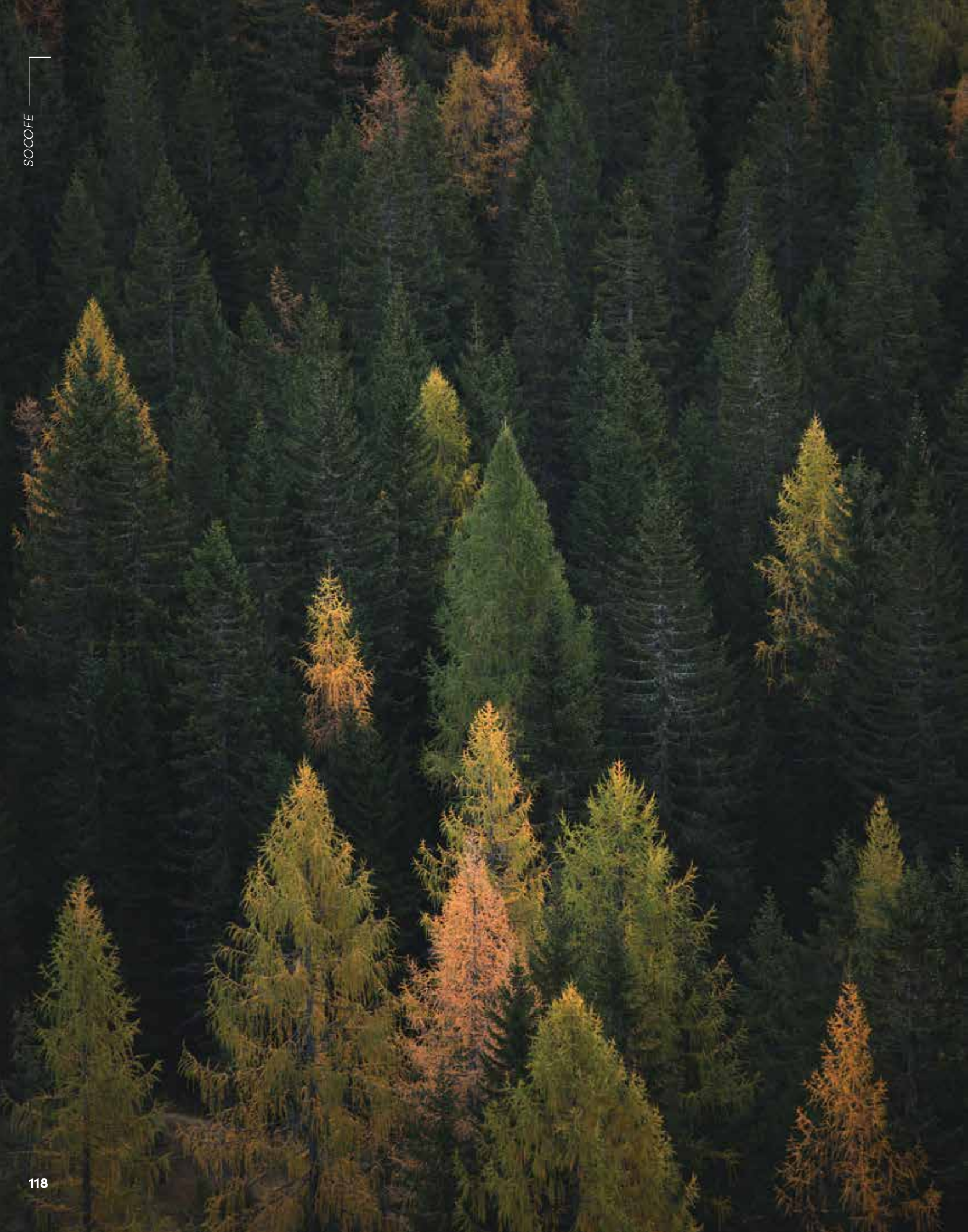
Pour l'exercice 2020, SOCOFE a perçu les rétrocessions des émoluments pour un montant de 3.401,85 € pour les mandats exercés par M. Jean-Marie BRÉBAN et de 11.083,33 € pour ceux exercés par Mme Marianne BASECQ.

Du 1^{er} juin 2019 au 14 septembre 2020, le contrat de M. Claude GRÉGOIRE a été adapté et limité à une prestation à 1/5^{ème} temps. Ses émoluments ont été adaptés à due concurrence. Pendant cette période, il n'a plus bénéficié de pension complémentaire, ni de chèque-repas, ni de voiture de société, ni de prime particulière (13^{ème} mois). Il a conservé la mise à disposition des outils de télécommunication et le bénéfice d'une assurance hospitalisation. Enfin, il a mis un terme à la rétrocession de ses mandats à SOCOFE.

3. RÉMUNÉRATION PERÇUE PAR DES ADMINISTRATEURS EXÉCUTIFS ET NON EXÉCUTIFS DE SOCOFE AUPRÈS D'AUTRES ENTITÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION (PAR INTÉGRATION GLOBALE OU PROPORTIONNELLE)

Néant.

(*) une séance à la même date qu'un Conseil d'administration. (**) trois séances à la même date qu'un Conseil d'administration



Qualification du mandat des administrateurs

Qualification au 31/01/2021

| Sur proposition de NETHYS | | Annexe 1 |
|---------------------------------------|-------------------|----------|
| DE SIMONE Stéphanie | Personne non élue | |
| HERRY Florence | Personne non élue | |
| HOUGARDY Carine | Personne non élue | |
| CHANTEUX Jonathan | Personne non élue | |
| HANSEN Jean-Pierre | Personne non élue | |
| PALMANS Alain | Personne non élue | |
| PIETTE Josly | Personne non élue | |
| Sur proposition de NEB Participations | | |
| COMPÈRE Julien | Mandat profession | |
| JEUNEHOMME Alain | Mandat dérivé | |
| LALLEMAND Philippe | Mandat profession | |
| Sur proposition d'IPFH | | |
| BOUCHAT Olivier | Personne non élue | |
| COLLARD Fabian | Personne non élue | |
| NUYTTENS Jean-François | Personne non élue | |
| DONFUT Didier | Personne non élue | |
| MOENS Renaud | Personne non élue | |
| ROBERT Philippe | Mandat dérivé | |
| VAN DEN KERKHOVE Michaël | Personne non élue | |
| Sur proposition de Belfius | | |
| FRANSSEN François | Mandat profession | |
| Sur proposition d'Ethias Co | | |
| PARMENTIER Jean-Paul | Mandat profession | |
| Sur proposition de SRIW | | |
| VANDERIJST Olivier | Mandat profession | |

Liste des mandats directs et indirects de l'institution

| Mandats directs | | |
|---------------------------|---|---|
| SOCIÉTÉS | CONSEILS D'ADMINISTRATION | |
| PUBLIGAZ | J. COMPÈRE C. GRÉGOIRE jusqu'au 29.10.2020 J.M. JAVAUX J. PIETTE J. CHANTEUX R. MOENS C. MAZZA S. HUMBLET J.M. BRÉBAN depuis le 29.10.2020 | Jeton de 217,59 € par séance, doublé pour le Vice-Président. Rétrocession à SOCOFE pour J. COMPÈRE, J. PIETTE et J.M. BRÉBAN |
| PUBLI-T | J. COMPÈRE C. GRÉGOIRE jusqu'au 19.10.2020 A. JEUNEHOMME jusqu'au 23.11.2020 O. BONTEMS J.F. NUYYTENS PH. KNAEPEN H. DE BEER DE LAER M. MULLENS J.M. BRÉBAN depuis le 19.10.2020 <i>Mandat à pourvoir depuis le 23.11.2020</i> | Jeton de présence de 150 € par séance Rétrocession à SOCOFE pour J. COMPÈRE, J.M. BRÉBAN et M. BASECQ en tant qu'expert jusqu'au 08.12.2020 (jeton de 250 €) |
| PUBLIPART | J. PIETTE | Mandat gratuit |
| C-POWER HOLDCO | M. BASECQ jusqu'au 23.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 23.11.2020 | 10.000 € par an Rétrocession à SOCOFE |
| POWER@SEA | M. BASECQ jusqu'au 24.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 24.11.2020 | Mandat gratuit |
| OTARY | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| OTARY BIS | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| RENTEL | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| SEAMADE | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| VENTIS | M. BASECQ | Jeton de 500 € par séance Rétrocession à SOCOFE |
| SPGE | C. GRÉGOIRE | Jeton de 624,23 € par séance |
| SRIW ENVIRONNEMENT | C. GRÉGOIRE jusqu'au 15.09.2020 J.M. BRÉBAN depuis le 06.10.2020 M. BASECQ jusqu'au 01.12.2020 <i>Mandat à pourvoir depuis le 01.12.2020</i> | Jeton de 500 € par séance Rétrocession à SOCOFE |
| BOP | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| NORTH SEA WAVE | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| ESTOR-LUX | J.M. BRÉBAN depuis le 16.12.2020 | Mandat gratuit |
| Mandats indirects | | |
| C-POWER | M. BASECQ jusqu'au 19.11.2020 et J.M. BRÉBAN depuis le 19.11.2020 | Mandat gratuit |
| MWPK | M. BASECQ | Mandat gratuit |

RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Cette durée sera fixée par le Conseil d'administration. Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de

l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

- Bâtiments administratifs : 3%
- Installations et aménagements de biens propres : 10%
- Installations et aménagements de biens loués : 5,55%-100%
- Mobilier : 10%
- Matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative : 20%-33%
- Matériel roulant : 20%

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, en conformité avec la législation comptable applicable. Mention en sera alors faite dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Stocks

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.

Créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

À la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Provisions pour risques et charges

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'administration.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Opérations, avoirs et engagements en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée.





Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
TVA : BE 0472.085.439